

CONSEIL MUNICIPAL

**Il est 18h30 lorsque M. P.-A. TSCHUDI,
président, ouvre la séance.**

Sont présents : Mmes et MM. E. BALLAMAN, J. BALLAMAN, P. BOCCARD, Y. BOCCARD, G. BORDRY, J.-C. BRULHART, J. CHARPIER, C. DESPOND, J.-M. DEVAUD, S. DE WECK HADDAD, P. DI SANTOLO, P. DOUDIN, R. ECUYER, C. FEUSIER, J.-F. GIRARDET, M. GIRARDET, P. HAMANN, J.-P. HULLIGER, K. ISWALA, A. JIMENAY, J.-P. KIRSCHMANN, Y. LE CHEVALIER DE PREVILLE, J.-P. MOURARET, J. REVILLET, D. SCHWEIZER, K. STAFFLER, L. TREMBLET, P.-A. TSCHUDI, J.-C. WYSS et L. ZWICK-MERCHAN.

Est excusé : M. CHAMBERS

Mme M. BOGET, maire, MM. J.-C. DUCROT et R. SANSONNENS, conseillers administratifs, assistent à la séance.

* * *

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 13 septembre et 4 octobre 2005.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Parlement des jeunes.
5. Délibération relative à des mesures de préretraite destinées aux employés communaux, fonctionnaires ou auxiliaires soumis à la LPP (période: 1^{er} janvier 2006 – 31 décembre 2008) (projet No 43/2005).

6. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 61'400.-** destiné à la Croix-Rouge suisse pour les victimes du séisme ayant frappé la région frontalière du nord du Pakistan, de l'Inde et de l'Afghanistan, le 8 octobre 2005 (projet No 44/2005).
7. Délibération relative à la constitution de servitudes de passage, d'empiètement et de distance et vue droite sur la parcelle No 13'017 fe 10, propriété communale, au bénéfice de la parcelle No 10'611 fe 10, propriété des conjoints Kobel (projet No 45/2005).
8. Délibération relative à la création d'un poste à plein temps rattaché au secrétariat général (projet No 16a/2005). **Rapports de la commission d'information et communication et de la commission ad hoc Meyrin Qualité** (M. Iswala, S).
9. Délibération relative à la création d'un poste d'agent-e de sécurité municipal-e, (ASM), à plein temps au service de sécurité municipale (projet No 24a/2005). **Rapport de la commission de sécurité** (M. Iswala, S).
10. Délibération relative à la création d'un poste d'employé-e communal-e à la section des routes et voirie du service de l'environnement (projet No 36a/2005). **Rapport de la commission de l'environnement** (M. Boccard, R).
11. Délibération relative à la création d'un poste de technicien-e, régisseur-e son, au service du Théâtre Forum Meyrin (projet No 41a/2005). **Rapport de la commission de la culture** (M. Brulhart, S).
12. Délibération relative à la création d'un poste de collaborateur/trice au service de l'urbanisme et des travaux publics (projet No 40a/2005). **Rapport de la commission d'urbanisme** (M. Iswala, S).
13. Délibération relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2006, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter (projet No 38a/2005). **Rapport de la commission des finances** (M. Hulliger, S).
14. Délibération relative aux indemnités allouées en 2006 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux (projet No 39a/2005). **Rapport de la commission des finances** (M. Hulliger, S).
15. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 698'000.-** destiné à financer le remplacement ou l'acquisition de quinze véhicules et engins pour les besoins des services des actions sociale et jeunesse, de la sécurité municipale, de la gérance, des sports et de l'environnement (projet No 29a/2005). **Rapport de la commission de l'environnement** (Mme Ecuyer, R).
16. Délibération relative à une demande de crédit de **CHF 11'091'000.-** destinée à la réalisation d'une tribune ainsi que des aménagements extérieurs du stade de compétition (projet No 30a/2005). **Rapports des commissions de l'urbanisme et des finances conjointe** (Mme Ecuyer, R), **des sports** (Mme Girardet, DC), **des finances** (M. Le Chevalier de Préville, Ve) et **des travaux publics** (M. Iswala, S).

17. Délibération relative à une demande de crédit de **CHF 532'000.-** destiné à l'agrandissement de l'espace dédié à la piscine (projet No 32a/2005). **Rapports des commissions de l'urbanisme et des finances conjointe** (Mme Ecuyer, R) et **des travaux publics** (M. Iswala, S).
18. Rapport du délégué au comité du centre de loisirs (*Maison Vaudagne*) (M. Iswala, S).
19. Rapport de la déléguée à la Commission consultative intercommunale transfrontalière (CCIT) (Mme Ecuyer, R).
20. Projets de résolutions.
21. Projets de motions.
22. Propositions individuelles.
23. Questions.

* * *

1. **Approbation des procès-verbaux des séances des 13 septembre et 4 octobre 2005**

Séance du 13 septembre 2005

La parole n'est pas demandée et ce procès-verbal, mis au vote par **M. Tschudi**, président, est **APPROUVE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

Séance du 4 octobre 2005

M. Charpier signale que, contrairement à ce qui est mentionné à la page 10, le texte de présentation du budget n'a pas été annexé au procès-verbal mais remis aux conseillers lors de la séance.

M. Tschudi le confirme mais ajoute que ce document sera bien annexé au procès-verbal mis à disposition des citoyens et conservé aux archives communales.

Il n'y a pas d'autre remarque et ce procès-verbal est **APPROUVE A L'UNANIMITE MOINS 1 ABSTENTION**.

* * *

2. Communications du Bureau

En premier lieu, **M. Tschudi** indique que, au vu de l'ordre du jour déjà très chargé, le Bureau a renoncé à rajouter un point sur le séminaire relatif au fonctionnement du Conseil municipal dont il a été question lors du précédent Conseil. Cet objet sera donc traité en décembre mais il ajoute qu'afin d'aller de l'avant, des propositions concrètes seront présentées, établies en collaboration avec le secrétaire général,. Aussi, **M. Tschudi** invite les conseillers ayant une objection à l'organisation de ce séminaire ou, au contraire, des suggestions à faire, à les lui transmettre ou au secrétaire général, en précisant que les décisions formelles seront prises lors du Conseil municipal du 20 décembre prochain.

A ce sujet, il signale avoir reçu une demande de modification de la date de cette séance mais qu'après s'être renseigné quant à la possibilité d'y donner suite, cela ne s'avère pas possible. La séance est donc maintenue au mardi 20 décembre 2005.

M. Tschudi donne ensuite connaissance des informations suivantes:

- L'APCJM met sur pied sa traditionnelle fête de Noël le mardi 13 décembre de 19h00 à 20h30 à la salle Antoine-Verchère.
- Le vernissage de l'exposition-vente de cadeaux de Noël également organisée par l'AHVM a lieu en ce moment. Cette exposition est ouverte jusqu'au 26 novembre.
- La 41^e fête de l'Escalade de l'AHVM, à laquelle les conseillers sont invités bien que celle-ci s'adresse plus particulièrement aux enfants, aura lieu le mercredi 7 décembre prochain. Elle débutera par un spectacle à Forum Meyrin à 16h15, qui sera suivi du traditionnel cortège avec les Tambours et fifres de Meyrin à 17h30. Enfin, à 17h45, la soupe de l'Escalade sera servie dans le préau de l'école de Livron.
- Les conseillers sont invités à l'assemblée générale de l'Association Jardin des disparus qui aura lieu le lundi 28 novembre à 20h00 à la salle 22 de la Maison communale.

(Arrivée de M. Jimenay)

Il est ensuite donné lecture des courriers suivants:

a) Lettre envoyée par l'Association Undertown le 25 octobre 2005:

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Vous avez sans nul doute connaissance de la douloureuse situation dans laquelle se trouve actuellement l'association Undertown, qui voit bien malgré elle sa collaboration avec la Commune réduite à néant.

Suite à l'analyse institutionnelle mandatée par les autorités communales et la FAS'e, il nous a été demandé d'établir un nouveau projet institutionnel. Dans le but d'accomplir ce travail au mieux et d'adopter une procédure adéquate, nous avons demandé l'assistance de l'Equipe de prévention et d'intervention communautaire (EPIC), qui fut favorable à cette collaboration. Or, en raison du trop court délai imposé par les autorités communales, la FAS'e a finalement refusé que l'EPIC entreprenne avec nous ce travail.

Nous avons cependant établi dans le délai imparti l'ébauche d'un nouveau projet, prenant en considération à la fois les conclusions de l'analyse institutionnelle, les désirs exprimés par l'autorité communale dans son courrier du 15 juin dernier ainsi que les exigences de la loi J6-11 et de la Charte cantonale des centres de loisirs, tout en gardant en considération le projet Undertown tel qu'il a été imaginé à sa naissance.

Ce nouveau projet a été jugé navrant par l'autorité communale en la personne de Mme Boget lors de la rencontre du 10 octobre dernier. La cessation de toute collaboration nous a dès lors été signifiée, puis confirmée lors de notre assemblée générale extraordinaire du même jour, sans aucune voie de recours possible, et sans aucune proposition alternative.

L'association Undertown ne peut admettre que 10 ans de travail soient anéantis de manière aussi brutale. Elle estime que la présence d'un lieu tel que l'Undertown à Meyrin est indispensable, et que son projet est fondé, même s'il nécessite révision afin de le formaliser correctement et de l'intégrer de manière stable dans le paysage social meyrinois.

Nous avons foi en l'efficacité de notre action sociale, rendue possible grâce à l'outil culturel dans lequel la Commune a investi son argent.

C'est pourquoi nous souhaitons vivement qu'un véritable débat public s'ouvre sur l'utilité de l'Undertown, en vue de reconsidérer cette décision en pleine connaissance de cause, celle-ci ayant été prise sans que les élus n'aient eu le loisir de se prononcer.

Résoudre le profond désaccord entre l'autorité communale et l'ensemble de l'association ainsi que les permanents étant manifestement hors de notre portée, nous demandons donc aujourd'hui au Conseil municipal de se pencher sur la question, afin de mettre un terme à cette dissension.

En espérant que vous ferez bon accueil à cette missive, veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de notre plus profond espoir en l'avenir de l'Undertown ainsi que nos salutations les meilleures.

*Pour le comité de l'Undertown
Laurent Schaer
Président*

M. Tschudi indique que le Bureau propose de renvoyer cette lettre à la commission écoles et jeunesse qui se réunira le 1^{er} décembre pour une double séance devant se pencher sur l'avenir de l'Undertown et qui auditionnera à cette occasion cette association et probablement son président.

- b) Lettre adressée au président du Conseil municipal par les Socialistes de Meyrin-Cointrin le 21 novembre 2005:

*Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

Lors des élections du 9 octobre et du 13 novembre 2005 le local de vote de Meyrin a rencontré des problèmes de dépouillement qui ne peuvent pas nous laisser indifférents puisqu'à deux reprises ils auraient pu porter préjudice au parti socialiste.

La première fois, le contenu d'une enveloppe renfermant 100 bulletins socialistes a été faussement attribué à l'Adg, alors que la seconde fois, ce sont 91 bulletins socialistes qui ont été retrouvés par le concierge alors qu'il rangeait le local. Ces votes ont heureusement pu être comptabilisés dans les délais.

Considérant que le Conseil municipal est responsable de la nomination des membres du bureau, nous vous sollicitons afin que vous clarifiez les faits qui ont permis ces dysfonctionnements et que vous preniez les mesures nécessaires afin d'éviter que de tels faits ne puissent se reproduire.

Etant convaincu de votre attachement au bon fonctionnement de nos institutions, nous sommes convaincus que vous recevrez positivement cette requête et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

*Chadli Mastoura
Président*

M. Tschudi explique que le Bureau n'a pas eu le temps d'examiner ce courrier mais qu'il avait déjà évoqué ces problèmes. Il ajoute que le président et la vice-présidente du local de vote ont rendez-vous le 25 novembre avec M. Ascheri, chef du service des votations et élections, et M. Hensler, chancelier. Il conclut en indiquant que le bureau suit ce dossier.

M. Girardet propose que cet objet soit également traité par une commission de liaison.

M. Tschudi met donc au vote la proposition de convoquer une **commission de liaison** pour discuter des problèmes rencontrés récemment au local de vote de la Commune.

Cette proposition est **APPROUVEE A L'UNANIMITE.**

3. Communications du Conseil administratif

Carrefour avenue de Vaudagne – avenue François-Besson

Depuis la fin des travaux, nous avons été interpellés à plusieurs reprises au sujet des difficultés à s'engager sur l'avenue François-Besson depuis l'impasse Vaudagne.

Suite à plusieurs séances sur place en présence de représentants de l'OTC et de l'administration, il a été constaté que la plupart des automobilistes n'avaient manifestement pas assimilé le message que l'aménagement leur donne.

En effet, ils se comportent à ce carrefour comme à n'importe quel carrefour routier. Or, le STOP sécurise le trottoir traversant la promenade de Vaudagne. Une fois franchi, l'automobiliste doit s'insérer dans la circulation en prenant toutes précautions, tout comme lorsqu'il sort d'une propriété privée, où généralement il dispose de beaucoup moins de visibilité qu'au carrefour en question.

Il a néanmoins été convenu, en accord avec l'OTC, de créer des places deux-roues côté Jura, afin d'augmenter la visibilité, d'une part, et de réduire la distance entre les deux avancées de trottoir, de manière à matérialiser le bord de la chaussée, d'autre part.

De plus, le signal STOP situé avant le trottoir traversant, très peu respecté par les automobilistes venant de l'impasse Vaudagne, sera rafraîchi et mieux mis en évidence.

* * *

4. Parlement des jeunes

M. Tschudi donne lecture de la lettre que lui a envoyé le Parlement le 19 novembre 2005:

Concerne: rallonge de budget et activités du Parlement des jeunes de Meyrin

Monsieur,

Les deux mois intenses de la rentrée son terminés. Nous avons accompli toutes nos activités de cette période avec plaisir et succès. Mais cela ne signifie bien sûr pas que le Parlement va se reposer: de nombreux autres projets sont déjà lancés et d'autres travaux nous attendent ! Quelques-uns d'entre eux sont mentionnés plus bas dans cette lettre.

Tout d'abord un bref retour sur les deux grands événements du mois de septembre et octobre. Le bilan financier final de l'"Action 72 heures", pendant laquelle nous avons organisé un festival de musique sur la Campagne Charnaux, a été établi: nous finissons l'Action avec un déficit de CHF 1'532.75.

Nous considérons tout de même cela comme une réussite, vu que les frais totaux de l'Action s'élèvent à plus de CHF 5'700.-. Ceci veut dire que les participants ont, grâce à la recherche de sponsors et ventes pendant la soirée, trouvé plus de CHF 4'200.- ! Un rapport complet, décrivant l'intégralité de l'Action, est en cours de rédaction. Nous ferons parvenir ce dernier à la Mairie lorsqu'il sera terminé.

Le deuxième événement était la participation de 15 membres du PJM à la Conférence suisse des Parlements de jeunes à Lugano les 28, 29 et 30 octobre dernier. Plus de 100 jeunes des Parlements de jeunes suisses s'y sont réunis pour discuter de thèmes actuels et échanger des idées. Les autres années, le PJM couvrait tous les frais d'inscriptions et transports des participants. Vu le nombre de participants cette année, nous avons demandé à chaque participant une somme de CHF 30.- pour réduire les frais du parlement. Ces derniers s'élèvent à CHF 1'652.- pour le PJM.

Un rapport complet de la participation des membres du PJM à cette Conférence a été rédigé et envoyé à Mme Boget et Mme Rebetez. Dans la même lettre, nous avons formulé une demande de rallonge de budget de CHF 2'000.- En effet, nous avons connu une année très active, notamment en événements ponctuels. Nous mentionnions aussi une demande d'augmentation de budget du PJM de CHF 1'500.- pour les années à venir. Nous vous tenons ainsi au courant de notre demande et profitons de remercier les autorités meyrinoises de la confiance qu'elles nous accordent.

Voici, après ces quelques nouvelles financières, un résumé de certains projets en cours.

Cette année, la grande partie de nos forces servira à trouver des fonds pour notre projet et voyage d'aide au développement à Madagascar. Une vente de pâtisseries a été organisée il y a une semaine au Centre commercial de Meyrin, où nous avons pu récolter un peu plus de CHF 600.-. Une autre idée a aussi été lancée: organiser un concours de décoration des balcons sur Meyrin, où la taxe d'inscription de CHF 10.- demandée financera une partie de ce projet. Une annonce paraîtra dans le Meyrin Ensemble de décembre. D'autres méthodes comme la recherche de sponsors, ou organisation de concerts sont également en cours d'élaboration. Les inscriptions définitives ont été effectuées: 17 membres du PJM iront à Madagascar le mois d'avril prochain.

Suite au "Kaméléon festival", la soirée concerts organisée lors de l'"Action 72 heures" un comité de cinq personnes s'est formé pour préparer une deuxième édition du festival pour septembre 2006. Nous espérons trouver des groupes de musique connus sur Genève, voire en Suisse, et préparer un événement encore plus grand que celui de septembre 2005 !

Je vous annonce également la démission d'Eric Amato, qui a assuré son poste de vice-président dans le bureau PJM pendant presque deux ans. Il ne va pas quitter le Parlement, mais s'investir dans le projet d'aide au développement à Madagascar en tant que responsable de commission. Nous allons donc procéder à l'élection d'un nouveau vice-président lors de notre assemblée générale extraordinaire de décembre.

Nous nous excusons d'avoir été absents le jour de l'inauguration du stade des Champs-Fréchets: nous étions à Lugano pour le week-end de la Conférence suisse des Parlements de jeunes. Le Parlement des jeunes de Meyrin remercie les autorités meyrinoises pour la rénovation de ce dernier. En effet, tous ses utilisateurs et les jeunes sont très reconnaissants envers la Commune de pouvoir bénéficier d'une installation de si bonne qualité.

En vous remerciant d'avance de lire cette lettre lors de la prochaine réunion du Conseil municipal, je vous adresse, Monsieur, mes salutations les meilleures.

*Pour le Parlement des jeunes de Meyrin
Zhong LIN
Président*

* * *

5. **Délibération relative à des mesures de préretraite destinées aux employés communaux, fonctionnaires ou auxiliaires soumis à la LPP (période: 1^{er} janvier 2006 – 31 décembre 2008) (projet No 43/2005)**

Mme Boget explique que les mesures de préretraite ont été instaurées en 1997 et que ce programme a été reconduit en 2000 et 2002. Elle indique que, en commission, les conseillers pourront comparer les bénéfices et les coûts de ces mesures pour la Commune pendant ces huit dernières années et avoir une vision globale du nombre total de préretraites accordées.

Elle ajoute que ce projet comporte deux nouveautés, d'une part l'introduction d'une indexation de la rente de 1,173% qui correspond à la moyenne d'augmentation du coût de la vie entre 2003 et 2005 et, d'autre part, la possibilité pour les employés de toucher leur prime de préretraite échelonnée jusqu'à l'âge permettant de toucher l'AVS et non plus 62 ans.

En conclusion, **Mme Boget** propose de renvoyer ce dossier à la commission des finances.

La parole n'est pas demandée et **M. Tschudi** met donc au vote le renvoi de la **délibération No 43/2005** à la **commission des finances**.

Cette proposition est APPROUVEE A L'UNANIMITE.

* * *

6. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 61'400.- destiné à la Croix-Rouge suisse pour les victimes du séisme ayant frappé la région frontalière du nord du Pakistan, de l'Inde et de l'Afghanistan, le 8 octobre 2005 (projet No 44/2005)

Mme Boget signale que ce projet, qui est soutenu par la commission d'aide au développement, a pour but de venir en aide aux nombreux survivants, blessés ou non, du séisme survenu récemment dans la région susmentionnée. En effet, leurs conditions de survie sont très pénibles et la situation pourrait même devenir dramatique en raison de l'arrivée de l'hiver.

Il est apparu important que la communauté meyrinoise fasse un geste et ce dossier a donc été présenté à la commission d'aide au développement qui a proposé de verser CHF 3.- par habitant. Toutefois, le choix d'attribuer cette somme à la Croix-Rouge suisse n'a pas fait l'unanimité car il était craint que les frais administratifs soient trop importants. Aussi, des contacts ont été pris avec l'association Médecins sans frontières qui ne s'occupe que de l'aide d'urgence et dont des représentants belges, hollandais et français sont déjà sur place. **Mme Boget** explique que Médecins sans frontières suisse va prochainement lancer un appel financier ciblé pour cette région afin de pouvoir également y envoyer des médecins suisses.

En conclusion, elle propose de verser le crédit demandé à Médecins sans frontières suisse plutôt qu'à la Croix-Rouge suisse et demande un vote immédiat.

M. Tschudi signale que le Bureau approuve également le vote immédiat et, étant donné que personne ne souhaite prendre la parole à ce sujet, met cette proposition au vote.

Le **vote immédiat** est **ACCEPTE A L'UNANIMITE** et le débat est ouvert.

Mme Girardet, en tant que présidente de la commission d'aide au développement, appuie les propos de Mme Boget et relève que Médecins sans frontières est un organisme parfaitement approprié dans le cas présent. Elle conclut en indiquant que le groupe démocrate-chrétien approuvera cette délibération.

Mme Despond signale que le parti radical est du même avis en précisant que la topographie de la région concernée rend les secours très difficiles.

M. Kirschmann, qui était favorable à cette délibération en raison du peu de dons versés pour les victimes de ce séisme, a cependant changé d'avis récemment lorsqu'il a appris qu'un montant de 7,7 milliards de francs, dont 55 millions provenant de la Suisse, avait été accordé pour leur venir en aide. Aussi, s'il est heureux que la somme soit versée à Médecins sans frontières plutôt qu'à la Croix-Rouge suisse, il se demande toutefois s'il ne serait pas préférable d'aider certains pays d'Afrique qui sont dans la misère et ont reçu peu d'aides financières ces derniers temps, celles-ci ayant été principalement attribuées aux victimes du tsunami en Asie du Sud-Est et à celles du séisme dont il est question ce soir.

M. Girardet comprend les réticences de M. Kirschmann mais fait remarquer que la commission a opté pour un crédit présenté sous forme de délibération afin précisément de ne pas diminuer le budget alloué à l'aide au développement.

Pour **Mme Despond**, M. Kirschmann a raison sur le fond. Néanmoins elle considère que le don en faveur des victimes du séisme précité n'empêche pas de venir en aide également aux pays d'Afrique, en reconnaissant toutefois que les aides au développement devraient parfois être mieux ciblées et mieux réparties, et qu'il faudrait tenir compte des besoins urgents comme c'est le cas pour les victimes évoquées ce soir.

Mme Boget rappelle que, lors du tsunami en Asie du Sud-Est, l'association Médecins sans frontière ayant reçu trop de dons, elle avait repris contact avec tous les donateurs afin de leur demander s'ils souhaitaient récupérer leur argent ou le verser pour une autre action humanitaire.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Tschudi** met au vote la **délibération N° 44/2005**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 61'400.- destiné à Médecins sans frontières suisse pour les victimes du séisme ayant frappé la région frontalière du nord du Pakistan, de l'Inde et de l'Afghanistan, le 8 octobre 2005

Vu le séisme d'une magnitude de 7,6 sur l'échelle de Richter qui a frappé la région frontalière du nord du Pakistan, de l'Inde et de l'Afghanistan le 8 octobre 2005;

Vu le nombre de morts (estimés entre 40'000 et 70'000) et surtout vu le nombre de blessés (estimés à 60'000);

Vu la difficulté à venir en aide aux personnes blessées (seuls 20'000 environ auraient reçu des soins) en raison de la topographie du territoire et des mauvaises conditions climatiques;

Vu le nombre de sans abris et de sinistrés (estimés respectivement à 1,5 million et 4 millions);

Vu l'arrivée de l'hiver où la température peut chuter jusqu'à – 15 degrés Celsius dans les hautes montagnes;

Vu le risque de propagation de maladies;

Vu la nécessité de fournir des abris d'urgence, des articles de secours et de prodiguer des soins médicaux;

Vu la difficulté pour les organismes assurant la coordination de l'aide humanitaire de réunir les fonds nécessaires, seuls 40% environ étant réunis à ce jour;

Vu que le budget alloué pour l'année 2005 sous la rubrique No 58.300.367.11 *Aides aux victimes de régions sinistrées* est insuffisant pour couvrir cette dépense;

Vu la décision de la commission aide au développement, en sa séance du 27 octobre 2005, de prévoir un effort financier correspondant à CHF 3.- par Meyrinois;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif et de la commission d'aide au développement, dans sa séance du 22 novembre 2005,

DECIDE

PAR 27 OUI ET 2 ABSTENTIONS

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 61'400.-**, correspondant à un effort de CHF 3.- par Meyrinois, destiné à financer un versement unique à Médecins sans frontières suisse pour les victimes du séisme ayant frappé la région frontalière du nord du Pakistan, de l'Inde et de l'Afghanistan, le 8 octobre 2005;
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales et de les imputer dans le budget de fonctionnement sous la rubrique No 58.300.367.11 *Aides aux victimes de régions sinistrées*;
3. que ce crédit budgétaire devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

* * *

7. **Délibération relative à la constitution de servitudes de passage, d'empiètement et de distance et vue droite sur la parcelle No 13'017 fe 10, propriété communale, au bénéfice de la parcelle No 10'611 fe 10, propriété des consorts Kobel (projet No 45/2005)**

M. Sansonnens explique que ce dossier a déjà été évoqué en 1988 alors que la Commune envisageait la rénovation d'un certain nombre d'immeubles et la construction d'un petit immeuble comprenant une trentaine de logements le long de la route de Meyrin. Toutefois, il s'est avéré qu'il était impossible d'accéder à un garage souterrain par la route de Meyrin, d'autant moins une fois le tunnel réalisé. Or, les consorts Kobel ayant envisagé de construire un petit immeuble sur la parcelle No 10'611, il avait été convenu à l'époque de la réalisation d'un accès commun depuis l'avenue de Vaudagne aux parkings en sous-sol des différents bâtiments projetés.

Ce dossier avait dû être suspendu, les Kobel ayant renoncé à leur projet. Ceux-ci ont toutefois décidé de le reprendre et ont déposé une demande d'autorisation de construire. Aussi, il convient, avec leur accord, de constituer diverses servitudes et **M. Sansonnens** propose donc de renvoyer ce dossier en commission d'urbanisme.

Personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Tschudi** met au vote le renvoi de la délibération No 45/2005 à la commission d'urbanisme, ce qui est **ACCEPTE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

* * *

8. Délibération relative à la création d'un poste à plein temps rattaché au secrétariat général (projet No 16a/2005). Rapports de la commission d'information et communication et de la commission ad hoc Meyrin Qualité (M. Iswala, S)
 9. Délibération relative à la création d'un poste d'agent-e de sécurité municipal-e, (ASM), à plein temps au service de sécurité municipale (projet No 24a/2005). Rapport de la commission de sécurité (M. Iswala, S)
 10. Délibération relative à la création d'un poste d'employé-e communal-e à la section des routes et voirie du service de l'environnement (projet No 36a/2005). Rapport de la commission de l'environnement (M. Bocard, R)
 11. Délibération relative à la création d'un poste de technicien-e, régisseur-e son, au service du Théâtre Forum Meyrin (projet No 41a/2005). Rapport de la commission de la culture (M. Brulhart, S)
- et
12. Délibération relative à la création d'un poste de collaborateur/trice au service de l'urbanisme et des travaux publics (projet No 40a/2005). Rapport de la commission d'urbanisme (M. Iswala, S)

M. Tschudi explique que le bureau propose de donner lecture en premier lieu des rapports de commission relatifs à ces cinq projets et de les traiter ensemble, puis de procéder à des votes séparés.

Il n'y a pas d'objection et il est donc procédé à la lecture du rapport des commissions d'information et communication et ad hoc Meyrin Qualité établi par **M. Iswala**:

"Mme Ecuyer, présidente, ouvre la séance. La parole est donnée à M. Solai pour la présentation de la clause du besoin. Selon M. Solai, deux axes importants justifient la création de ce nouveau poste, l'axe Meyrin Qualité qui demande une

disponibilité de tous les instants et un accompagnement fort du changement dans le respect de la culture d'entreprise. Le taux d'activité est de 80% du poste requis.

Le deuxième axe, l'information et communication à intégrer au secrétariat général parce que celui-ci a une vision d'ensemble de l'administration, et il lui appartient de centraliser et de coordonner les informations. Le taux d'activité est de 20% du poste requis.

M. Solai souligne que les deux missions de ce poste sont complémentaires. En pilotant le projet Meyrin Qualité, le nouveau collaborateur aura une très large vue générale du fonctionnement de la Commune, ce qui lui fournira toute la matière nécessaire à la formation et à la communication, notamment interne.

Le 15 juin 2005, l'avis des commissaires de la commission information et communication a été favorable et unanime au transfert de l'information et communication à un taux d'activité de 20% au secrétariat général par 8 oui et 1 abstention.

Le 2 novembre 2005, ce fut le tour de la commission ad hoc Meyrin Qualité de se prononcer sur la même délibération No 16/2005, axe Meyrin Qualité. Pour les motifs, je vous renvoie à l'exposé de la délibération.

Si l'engagement de nouveaux collaborateurs a été préféré à l'intervention ponctuelle d'un consultant, c'est en grande partie en raison du coût moins élevé, de la grande disponibilité à assurer auprès des collaborateurs et aussi parce que l'on souhaite que le collaborateur assimile la philosophie de la Commune. La procédure habituelle sera appliquée, à savoir que le poste sera mis au concours autant à l'interne qu'à l'externe.

Nous attendons du nouveau collaborateur qu'il soit le gardien de tout le système.

Les commissaires, après toutes ces informations complémentaires, sont unanimement favorables à la nécessité d'avoir un pilote à long terme. Le processus doit avancer au gré d'une réflexion soutenue et évolutive.

A l'unanimité, la commission ad hoc Meyrin Qualité accepte la délibération relative à ce nouveau poste, axe Meyrin Qualité, à un taux de 80%."

M. Iswala poursuit par la lecture du rapport de la commission de sécurité:

"Le président ouvre la séance à 18h35 en présence de M. Ducrot, conseiller administratif en charge du département, et de M. Donzé, chef de la sécurité.

M. Ducrot, dans son intervention, relève les éléments déterminants qui justifient la demande d'un nouveau poste d'ASM qui sont les suivants:

- L'absence de plus en plus de la police cantonale. Plus personne ne veut faire ce travail et la sécurité n'est pas assurée dans les communes. La police ou la gendarmerie n'ont pas le temps de faire le travail de proximité, même si les contribuables paient cette police cantonale. Ce report de charges n'est pas compensé par un retour financier pour le travail fait à la place de la police cantonale qui dépend simplement de la volonté politique.
- Réduction de la présence préventive dans les différents endroits de la Commune.

- L'émission de pièces d'identité augmente d'année en année.
- Augmentation du nombre de contrôles préventifs de radar.
- Un autre élément profitable pour Meyrin sont les CHF 100'000.- par année que verse la commune de Satigny. En effet, la présence des agents dans la commune de Satigny est de 16 heures en moyenne par semaine. Aussi la rémunération, dont le montant est fixé à CHF 144.-, est indexée au coût de la vie et Meyrin ne fait pas de cadeau.
- Actuellement les agents passent dehors entre 50 et 60% de leur temps. C'est peu parce que le but de Meyrin Qualité est d'arriver à 60% à cause de l'augmentation des charges administratives, élément de perturbation pour l'activité à l'extérieur.
- Actuellement, nous avons 11 personnes en uniforme + la secrétaire. Selon une étude menée, si les agents faisaient 3 x 8 heures, il faudrait 24 agents.

Quant à l'entrée en fonction de ce nouvel agent municipal, si le poste est accepté, la formation pourra se faire dès septembre 2006 et son entrée en fonction ne peut être effective qu'en 2007.

Le président propose de passer au vote. Comme il n'y a pas de doute concernant le besoin urgent actuel et rappelle que plus on ira de l'avant, plus on se sentira en sécurité et que celle-ci n'a pas de prix.

A l'unanimité, les membres de la commission de sécurité sont favorables à la création d'un poste d'agent de sécurité municipal à plein temps au service de sécurité municipale."

M. Boccard donne connaissance du rapport de la commission de l'environnement du 1^{er} novembre 2005, tenue sous la présidence de M. Le Chevalier de Préville et en présence de M. Ducrot, conseiller administratif, et M. Chatelain, chef de service:

"Ordre du jour: création d'un poste d'employé-e communal-e à la section des routes et voiries du service de l'environnement.

M. Ducrot explique aux commissaires qu'une analyse pointue a été menée avant de demander ce poste supplémentaire.

Depuis deux ans, le besoin se faisait sentir. Cette année a été lourde dans l'activité du CVH: neige, tempête, manifestations, les employés du service ont été très fortement sollicités.

M. Chatelain présente plus en détails les diverses activités du service. Pour ce qui est des manifestations (montage et démontage), 2,5 postes (moyenne sur l'année) sont affectés exclusivement à cette tâche.

Ce poste découle de plusieurs facteurs: hausse des exigences du public, augmentation des déchets encombrants sur la voie publique, réaménagement des quartiers nécessitant un suivi plus assidu au niveau de l'entretien, interdiction de l'utilisation des souffleuses du 1^{er} février au 30 septembre donc plus de travail effectué manuellement.

M. Chatelain présente une comparaison de ce service avec d'autres communes. Carouge occupe 8 personnes, ce qui représente 1 employé pour 2'500 habitants; Lancy occupe 13 personnes, soit 1 employé pour 2'000 habitants. Les surfaces à entretenir sont passées de 40 à 50 hectares. Meyrin, avec ses 5.5 postes actuels, représente 1 employé pour 3'600 habitants.

Cette situation de "super performance" du service est due en partie à une mécanisation de qualité et à la performance de l'engagement des collaborateurs du service.

Un commissaire demande ce qu'implique la dénomination "route voirie". Il lui est répondu que cette appellation comprend les nettoyages des routes et places, la mise en place et le repli du matériel de fête, la levée des déchets pendant les vacances.

M. Ducrot explique que, suite à deux départs en retraite, les deux postes ont été repourvus en axant le choix sur des personnes expérimentées issues du chômage.

Suite à cette information, un commissaire demande quelle est la position du Conseil administratif vis-à-vis du statut du personnel. Chaque année on nous présente des postes supplémentaires et nous avons le souci de maintenir un budget acceptable au niveau des charges de fonctionnement. Le réengagement de personnel de façon "automatique" est-il conditionné à une nouvelle approche ?

M. Ducrot répond que les deux employés ont une période d'essai de trois ans et qu'une évaluation des prestations sera effectuée et que la possibilité de licenciement existe.

Une commissaire estime que ce poste supplémentaire ne se justifie pas; la population n'a pas augmenté de façon sensible et l'image de propreté est la même que précédemment. Elle s'opposera donc à la création de ce poste.

M. Ducrot argumente que la population a augmenté et que les gens sont moins disciplinés. L'accent sera mis sur la sensibilisation et l'éducation de la population.

Le président met aux voix la demande de poste supplémentaire: il est accepté par 10 oui, 1 non et 0 abstention."

M. Brulhart donne lecture du rapport de la commission de culture:

"M. Laurent expose les motifs. Le besoin d'un-e technicien-ne-son est ressenti dans un but : l'amélioration des accueils de la saison et des locations. Jusqu'à présent, un collaborateur externe sur mandat privé a pallié à ce besoin. M. Laurent exprime les raisons de ce besoin : premièrement, la professionnalisation grandissante du son et celle de l'entretien du matériel qui est constante et spécifique. Deuxièmement chaque activité du théâtre a son responsable à l'exception d'un responsable au son. Et, enfin, l'activité du théâtre qui ne cesse de croître.

Le Président remercie M. Laurent et ouvre le débat.

Les arguments

- Selon un commissaire, dans un spectacle, deux éléments, après la prestation des artistes, sont importants : la lumière et le son. Ces personnes sont indispensables pour le développement du ForuMeyrin.
- Un commissaire fait remarquer qu'en 10 ans, il n'y a jamais eu un problème au niveau du son et il estime possible d'engager ponctuellement des spécialistes car les frais d'entretien ne seraient pas disproportionnés.
- Deux images illustrent, pour M. Menghini, la nécessité d'engager un technicien : lors de la journée de samedi de *Jours de fête*, en plein discours, M. Ducrot s'est retrouvé condamné au silence suite à un ennuyeux problème technique. La seconde image est celle de l'état harassé des techniciens en fin de saison. M. Menghini se sent responsable de leur santé. Il ne souhaite pas opposer la situation du théâtre à celle qui règne dans d'autres branches en dramatisant la dureté de la profession. Cependant, concernant les dimanches et le nombre de jours travaillés d'affilée, des normes sont en voie de se préciser même dans le domaine culturel. Ces normes devront bien, qu'on le veuille ou non, être respectées.

Un commissaire demande quelles seraient les solutions envisagées si cette personne tombait malade ou avait un accident. M. Laurent répond qu'elles sont au nombre de deux : la première est de faire appel à une personne extérieure et la seconde, qui est privilégiée, est la polyvalence interne.

Le président propose de passer au vote : le préavis sera communiqué à la commission des finances. La création d'un poste de technicien-ne, régisseur/seuse-son, au service du Théâtre ForuMeyrin est accepté par 7 oui, 0 non et 3 abstentions.

La séance est levée à 20h15."

En dernier lieu, **M. Iswala** donne lecture du rapport de la commission d'urbanisme:

"M. Girardet, président de la commission, ouvre la séance à 18h30 en présence de MM. Sansonnens, Monnet, Solai et Kobler.

M. Sansonnens rappelle que la création du nouveau poste permettra de résoudre le problème de surcharge que connaît le SUTP dans le cadre de l'ensemble de ses activités. Les raisons principales de cette surcharge sont les suivantes :

- Actuellement il y a trois personnes à plein temps dont MM. Maag, Kobler et Monnet, qui ne suffisent plus par rapport au volume de travail qui ne cesse d'augmenter pour répondre aux nouvelles exigences, toujours plus.
- Les dossiers en cours sont au nombre de 57.
- La capacité de travail actuelle est de 60 jours par personne par mois, soit 300% de poste alors que les besoins du service se situent à 80 jours par mois par personne, soit 400%. L'urgence motivée, justifiée, s'impose pour l'engagement d'une quatrième personne.

Selon M. Monnet le service, par surcroît de travail, joue les pompiers. L'attention est donnée à l'urgence. Certains dossiers sont mis de côté, d'autres sombrent dans les oubliettes et l'enveloppe pour ces nouveaux postes est estimée de CHF 120'000.- à 130'000.-. Donc il invite la commission à se prononcer pour l'engagement d'un nouveau collaborateur.

Les commissaires non favorables au nouveau poste l'argumentent du fait que la tendance actuelle du canton est à la démission des fonctionnaires. Aussi, il n'y a pas une réponse claire concernant la mutation de M. Cavaleri qui est affecté à un autre service sans que le Conseil municipal en soit informé.

Dans l'ensemble, plusieurs commissaires se sont exprimés en faveur de l'option d'un nouveau poste. Ils reconnaissent que Meyrin s'est énormément développé durant ces 40 dernières années. L'évolution du personnel est logique. Mettre des personnes là où la Commune en a besoin va dans le sens même de Meyrin Qualité.

Le président met au vote: qui est favorable à l'ouverture d'un poste au service de l'urbanisme et des travaux publics ? 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention."

M. Girardet, qui rappelle que les autres groupes avaient pris la parole avant qu'il puisse proposer les amendements de son parti l'an dernier, annonce d'ores et déjà que les démocrates-chrétiens ne proposeront pas d'amendement cette année bien qu'ils aient été fortement surpris que le Conseil administratif ait demandé 5 postes supplémentaires pour le budget 2006. En effet, il se souvient que, le 5 octobre 2004, celui-ci déclarait : "Il y a une année, nous avons annoncé que nous voulions agir sur la progression de la masse salariale en procédant à une évaluation des fonctions et en étudiant les mécanismes salariaux afin qu'à moyen terme, les charges de personnel soient stabilisées. Cet objectif demeure."
M. Girardet demande donc aux conseillers municipaux de juger si c'est le cas.

A cet effet, il mentionne les charges du personnel des précédentes années, à savoir:

réel 2003 : CHF 22.5 mio budget 2005 : CHF 24.7 mio

réel 2004 : CHF 23.25 mio budget 2006 : CHF 25.2 mio

Il constate donc une augmentation de 2,7 mio entre 2006 et 2003 et poursuit par la déclaration suivante:

"Le Conseil administratif affirmait donc solennellement son intention de maîtriser les coûts relatifs à la masse salariale mais, aujourd'hui, se montre totalement incapable d'en assumer la responsabilité. L'année dernière, nous avons tenté de participer à cet effort d'économie en proposant des pistes, notamment en renonçant à l'engagement d'un ASM qui était proposé pour aller faire respecter la loi à Satigny. Voilà que cet ASM revient avec exactement la même argumentation que l'année dernière. Nous n'avons pas été suivis quand nous proposons de limiter également l'engagement de neuf postes pour la petite enfance en les ramenant à cinq. Que n'avions-nous pas osé comme sacrilège ! Nous avons appris aujourd'hui qu'elles ne seront pas engagées avant 2007.

On nous dira que les cinq postes supplémentaires ont tous été préavisés favorablement par les commissions idoines qui devaient établir la clause du besoin. A la bonne heure ! Nous ne contesterons pas ces préavis mais gardons le sens de la mesure et du réel besoin. En engageant de la sorte des fonctionnaires communaux, nous augmentons pour des décennies le budget de manière incompressible. C'est l'héritage que nous transmettrons aux générations futures et c'est précisément une politique financière opposée à celle annoncée par notre Conseil administratif en début de législature.

D'autres pistes auraient dû être investiguées : donner par exemple des mandats extérieurs à l'administration, prendre des intermittents du spectacle en supplément, déplacer du personnel sous-occupé ou encore privilégier les compétences à l'interne, rationaliser le travail. Bref, on a un peu le sentiment que notre Conseil administratif n'a pas une volonté ferme de trouver d'autres synergies afin de limiter les coûts de fonctionnement.

C'est donc sans enthousiasme que notre groupe acceptera d'ajouter ces cinq postes au budget. Nous n'avons ni les compétences, ni le temps pour proposer des alternatives constructives aux propositions du Conseil administratif.

J'en profite pour remercier les chefs de service qui, eux, ont su défendre avec conviction l'urgence de ces nouveaux postes."

M. Bocard donne connaissance de la position des radicaux:

"Suite aux commissions spécialisées et à la présentation détaillée de chaque poste, le groupe radical acceptera les nouveaux postes proposés.

Cependant, nous attirons l'attention du Conseil administratif sur l'augmentation inexorable des charges de fonctionnement qui, d'année en année, augmentent et grèvent nos marges de manœuvre et nos capacités d'investissements.

Le message est clair, il est temps de revoir le statut du personnel pendant que la situation financière le permet. La Commune est au début d'une phase d'investissements importants impliquant l'engagement du personnel nécessaire au bon fonctionnement des bâtiments et des infrastructures projetés.

Aujourd'hui il serait simple de modifier, au gré des engagements, le statut des nouveaux employés communaux. Si le Conseil administratif attend trop longtemps avant de prendre les mesures adéquates, ce sont les acquis du personnel en place qui risquent d'être remis en cause."

Mme De Weck Haddad donne connaissance de la position de son parti:

"Le groupe des Verts confirme son préavis positif sur l'ensemble des cinq nouveaux postes proposés dans le cadre de ce budget. Notre accord a été motivé par une série de réflexions et aussi parfois d'attentes politiques par rapport à ces postes que nous souhaitons développer ce soir.

Parmi ces cinq postes, trois nous ont paru d'emblée prioritaires et indiscutables quant à la clause du besoin motivée par un manque d'effectifs, à savoir :

Poste de technicien son au Forum

Le Forum continue d'offrir une programmation de grande qualité reconnue dans toute la Suisse romande. L'aspect lumière et son est capital pour la qualité d'un spectacle. Dans ce cadre, on ne peut se permettre de continuer à bricoler au coup par coup avec des sous-traitants et des solutions aléatoires et bancales. On nous a d'ailleurs expliqué qu'il devient difficile de trouver des techniciens son compétents payés à la tâche. La situation actuelle amène aussi à une absence d'entretien du matériel qui se dégrade, faute de suivi.

Un théâtre a besoin au minimum d'un responsable, d'un régisseur plateau, d'un régisseur lumière et aussi d'un régisseur son. Cela se justifie d'autant plus que le Forum voit ses activités en augmentation constante.

L'absence d'un poste fixe de régisseur son conduit en plus les autres personnes de l'équipe du Forum à effectuer de nombreuses heures supplémentaires; un état d'épuisement de cette équipe a été évoqué. Cela n'est pas acceptable ni du point de vue humain, ni d'un point de vue de bonne gestion d'un théâtre ou d'un service.

Poste Meyrin Qualité et Information

Ce poste est tout simplement indispensable à la poursuite de la démarche engagée. La seule alternative est de tout laisser tomber, ce qui n'aurait aucun sens. La démarche menée ces derniers temps par le secrétaire général et son équipe nous a convaincus par son approche pragmatique, efficace, humaine et sa politique des petits pas. Nous sommes à bout touchant en ce qui concerne la comptabilité analytique. Reste encore tout l'autre volet de la démarche qualité; missions, cahiers des charges, pose d'objectifs quantitatifs ou qualitatifs, communication interne, etc. Cette partie nécessitera l'engagement d'un ou d'une responsable de projet doué-e d'un fort sens de l'écoute et de la communication pour mener à bien cette tâche, dans un esprit participatif avec les employés communaux.

C'est pourquoi il nous semble cohérent de confier à cette même personne le 20% dédié à l'information qui nécessite là aussi de bonnes qualités de communication. Nous avons dans ce domaine de l'information une attente importante : reprendre le chantier du site internet communal qui laisse aujourd'hui vraiment à désirer.

Poste SUTP

Les Verts n'ont aucune peine à imaginer la surcharge de travail dont souffre actuellement le service d'urbanisme et des travaux publics.

Meyrin a connu il y a quarante-cinq ans une mutation considérable passant en très peu de temps d'un village à une agglomération périurbaine d'une vingtaine de milliers d'habitants.

Aujourd'hui, Meyrin se doit de réussir une seconde métamorphose importante qui doit permettre à notre commune de se développer, d'améliorer la qualité de vie et le lien social tout en accueillant de nouveaux habitants. Cela exige d'ouvrir de nombreux chantiers importants que tout le monde connaît. Les rythmes et les priorités de réalisation de ces chantiers ne dépendent pas uniquement de notre volonté. Ainsi l'arrivée du tram doit permettre de réaliser enfin un désir cher à nos concitoyens qui habitent la cité ou Meyrin-Village, à savoir une modération du trafic, à l'instar de ce qui se fait aujourd'hui dans les quartiers résidentiels. Les habitants de la cité de Meyrin sont aussi des résidents qui méritent de bénéficier d'un même cadre de vie sans nuisances et avec plus de sécurité. Pour rendre Meyrin

attrayante, il est important de réaménager de manière intelligente, conviviale et esthétique le cœur de notre cité. Les projets existent. La progression du tram devrait également en accélérer la réalisation. Les places de crèches font cruellement défaut, la construction d'une nouvelle crèche est un projet qui ne saurait être retardé. Voilà, à notre sens, quelles devraient être les priorités du SUTP actuellement, sans parler de l'assainissement de la cité qui va pouvoir démarrer maintenant.

Mais, hormis ces grands chantiers prioritaires, le SUTP a également un devoir important pour préserver la cohésion et le bien-être social, c'est d'être à l'écoute des gens et de prendre également en considération les soi-disant "petits" soucis de nos concitoyennes et concitoyens. Ainsi, lorsque des parents se plaignent de la dégradation des places de jeu à Meyrin, il ne suffit pas de leur dire que c'est sur du terrain privé, lorsque des habitants de l'avenue Vaudagne ou de François-Besson désignent un carrefour dangereux, il ne suffit pas de leur dire que c'est un problème cantonal géré par l'OTC, mais il faut, en tant qu'administration communale, agir, frapper aux portes concernées et compétentes, faire pression, négocier. On vient d'avoir des informations y relatives ce soir, c'est donc possible. Une résolution a été adoptée par une large majorité de notre Conseil en mars 2005 qui invitait l'autorité exécutrice à étudier l'instauration de mesures incitatives en vue de réhabiliter les espaces et les terrains de jeux privés et d'entrer à cette fin en négociations avec les propriétaires privés. En commission, il nous a été dit que cette volonté de notre Conseil ne figurait même pas dans la liste de la cinquantaine de dossiers que le SUTP peinait actuellement à gérer. C'est grave parce que cette demande d'une partie de la population que notre Conseil n'a fait que relayer est ainsi ignorée, voire méprisée. Or, c'est aussi sur notre capacité à prendre les préoccupations quotidiennes de nos concitoyens en considération que nous serons jugés.

En appuyant la création d'un poste supplémentaire au SUTP, nous demandons que l'on tienne compte de nos observations. De notre côté, nous nous engageons à suivre attentivement l'évolution du service et sa capacité d'accomplir sa mission. Nous doutons en effet que, même renforcé d'un collaborateur, le SUTP puisse faire tout ce qui lui est demandé et nous craignons que les priorités fixées notamment par le Conseil municipal actuel ne soient pas en phase avec les vrais soucis de nos concitoyennes et concitoyens.

Les deux autres postes, à la sécurité municipale et à l'environnement, nous paraissent moins établis quant à un manque chronique d'effectifs. Ils nous ont paru par contre justifiés par rapport à une amélioration du service à la population.

Poste d'agent de sécurité municipale

Rappelons d'abord que, vu le partenariat avec Satigny, l'équivalent d'un poste est pris en charge par cette commune voisine. C'est déjà un argument.

Par ailleurs, nous avons apprécié la mise sur pied toute récente de la possibilité pour la population de joindre les ASM sur leur portable après les heures d'ouverture de la mairie, jusqu'à 22h. C'est une prestation supplémentaire qui entraînera probablement un surcroît de travail. Même si ce poste nous a été présenté comme nécessaire aussi à l'augmentation des tâches administratives liées aux passeports, nous avons été convaincus que l'engagement d'une personne au profil administratif seulement limitait la polyvalence. Dans les périodes creuses au niveau des pièces d'identité, un ASM peut être utile sur le terrain, ce que ne peut faire un assistant administratif.

Notre soutien à ce poste repose au sein de notre groupe sur des attentes de trois ordres, à savoir :

- une présence plus visible et accessible sur le terrain, ce qui suppose aussi des déplacements à pied ou à vélo;
- une plus grande accessibilité au public pour les pièces d'identité. En effet, le service n'est jamais ouvert à midi, ni après 16h, ni le samedi. Pour les personnes qui travaillent à plein temps dès 8h du matin, et elles sont nombreuses, cela rend le service inutile. Une ouverture hebdomadaire nocturne jusqu'à 19h ou 20h ou à l'heure du repas devrait être rendue possible par l'accroissement de l'effectif;
- une diminution, voire une suppression, du recours à des services de police privée.

Ces trois points pourraient être repris et discutés en commission de sécurité.

Poste d'employé communal à la section des routes et voirie du service de l'environnement

La section ne souffre pas d'une chronicité d'heures supplémentaires. Des chiffres comparatifs avec d'autres communes devaient nous démontrer en commission que Meyrin fait beaucoup mieux avec beaucoup moins. Ces chiffres comparatifs, on ne les a pas eus par exemple pour la sécurité municipale où je me suis laissé dire qu'ils seraient plutôt en notre défaveur. Mais peu importe, on peut toujours faire dire à des chiffres basés sur des critères partiels tout ce que l'on veut.

Si nous soutenons ce poste, c'est pour une autre raison.

Comme nos prédécesseurs l'ont fait, nous devons poursuivre nos efforts pour que la cité de Meyrin ne se dégrade pas, reste propre, bien entretenue et attrayante, ce qui est indispensable au maintien d'une mixité sociale. L'environnement y contribue ainsi que les actions dans les domaines sociaux, sportifs et culturels. Ce poste posera sa pierre dans l'édifice en constante construction d'une commune vivante et agréable.

Nous voterons donc les 5 postes proposés."

Mme Revillet donne connaissance de la position de son parti:

"Le groupe socialiste votera ces cinq nouveaux postes.

Nous désirons cependant indiquer que nous préférierions que les nouveaux postes soient demandés au moment de leur nécessité par des délibérations indépendantes de la présentation du budget. Ceci permettrait une discussion plus sereine de la clause du besoin puisque nous devons présenter un budget équilibré. Il est bien entendu qu'en cas de besoin urgent, tout nouveau poste peut être demandé à tout moment, y compris pendant la discussion du budget.

Mais il nous semble qu'une meilleure manière de procéder serait une planification des besoins en nouveaux postes, par service, sur une certaine période, deux ans par exemple. La discussion reste ouverte.

Je vous remercie."

M. Kirschmann annonce que les libéraux accepteront certains postes, certes sans enthousiasme mais faute d'avoir trouvé une autre solution. Il précise qu'ils accepteront donc le poste au secrétariat général tout en se demandant si une personne extérieure à l'administration n'aurait pas eu une plus grande liberté de manœuvre. Ils approuveront également la création d'un poste d'ASM supplémentaire en espérant qu'il consacrera la majorité de son temps à la police de proximité et non pas à des tâches administratives. Par contre, il indique que les libéraux refuseront le poste d'employé communal au CVH car ils estiment que ce service pourrait accueillir des jeunes en rupture, pour les intégrer dans le monde du travail, ou des chômeurs en fin de droits mais **M. Kirschmann** reconnaît toutefois que ce service fait déjà un certain effort dans ce sens. Quant au poste de régisseur son à Forum Meyrin, ils l'accepteront dans la mesure où cet engagement permettra une plus grande souplesse et évitera la recherche de personnel extérieur dont la formation prend du temps. Enfin, ils refuseront le poste de collaborateur au SUTP car ils estiment qu'aujourd'hui, rien ne permet d'espérer de grandes réalisations tant il y a de différences dans les priorités entre les élus de la Commune. De plus, ils souhaitent laisser au nouveau chef du SUTP le soin d'organiser son service.

M. Iswala n'est pas opposé à la création de ces cinq nouveaux postes. Toutefois, il n'est pas d'accord avec la procédure qui consiste à les intégrer au nouveau budget car il considère que c'est forcer quelque peu la main du Municipal. En outre, il s'étonne que le poste d'ASM soit déjà inscrit au budget 2006 alors que la personne engagée n'entrera en fonction qu'en 2007.

M. Ducrot explique que la recherche de candidats pour le poste d'ASM va commencer en janvier 2006 et qu'après sélection d'une personne, celle-ci devra passer des examens organisés en collaboration avec la police cantonale. Enfin, si ceux-ci sont réussis, le candidat devra passer quelques semaines dans le service de sécurité municipale avant de suivre une formation commune à tous les ASM du canton au centre de formation de la police cantonale en septembre. C'est donc au début 2007, après avoir prêté serment, que l'ASM sera pleinement opérationnel mais il percevra son salaire dès son engagement dans la Commune ainsi que durant la période de formation.

M. Devaud partage l'inquiétude de M. Girardet par rapport aux nouveaux postes constamment créés dans l'administration, de même qu'il appuie la remarque des socialistes quant au fait que des mutations de postes aient lieu à l'interne sans que le Municipal en soit informé. En effet, il fait remarquer qu'en déplaçant des employés, cela permet au Conseil administratif de demander la création de nouveaux postes dans certains services en mettant en exergue les besoins identifiés. A titre d'exemple, il cite le déplacement de M. Cavaleri du SUTP dans un autre service, effectué sans avoir donné d'explications au Municipal, et l'affectation de M. Maag à Meyrin Qualité. Aussi, **M. Devaud** ne juge pas correct de demander plus d'employés au SUTP pour leur transférer ensuite d'autres tâches.

Par ailleurs, il approuve la remarque de M. Kirschmann quant au poste demandé pour Meyrin Qualité, car il considère qu'un mandat ponctuel aurait été préférable à l'engagement d'un employé étant donné qu'une fois Meyrin Qualité mis en place, sa poursuite pourra être assurée par M. Solai.

M. Devaud termine en se demandant s'il n'aurait pas été préférable d'attendre le vote des grands projets que Meyrin a en vue avant d'engager du personnel supplémentaire au service de l'urbanisme et des travaux publics car ce poste ne sera pas nécessaire si les infrastructures que les démocrate-chrétiens souhaitent ne sont pas réalisées.

En premier lieu, **M. Sansonnens** rappelle que M. Monnet va prendre sa retraite et qu'il convient de le remplacer. Il précise en outre que son service subit une surcharge de travail qui n'est pas de courte durée car des engagements importants ont été pris pour ces 10 prochaines années. S'il reconnaît que le remplaçant de M. Monnet devra pouvoir gérer librement son service, il relève que celui-ci se rendra cependant rapidement compte qu'il lui manque du personnel pour accomplir l'ensemble des tâches qui lui sont dévolues. Il trouve d'ailleurs intéressante l'approche de Mme De Weck Haddad qui a constaté que certains dossiers avaient dû être mis de côté, faute de personnel pour pouvoir les mettre en chantier.

Quant à la remarque de M. Devaud concernant l'affectation momentanée de M. Maag à Meyrin Qualité, il explique qu'il a tout d'abord été fait appel à une personne extérieure à l'administration mais qu'il a été constaté qu'il était préférable d'avoir un employé communal pour gérer ce dossier. Quoi qu'il en soit, ajoute **M. Sansonnens**, la transition est en train de se faire car il n'était plus possible de continuer à confier ce dossier à M. Maag qui a fourni un effort considérable pour mettre en route Meyrin Qualité, en collaboration avec M. Solai, et il tient à les en remercier.

En conclusion, **M. Sansonnens** considère que ces engagements permettront de mieux appréhender l'ensemble des problèmes, tant ceux relatifs à Meyrin Qualité que les dossiers liés au service de l'urbanisme et des travaux publics.

Mme Boget a pris note des préoccupations exprimées par les intervenants quant à l'accroissement du personnel communal en précisant, comme certains l'ont relevé, que les chefs de service avaient sérieusement préparé leurs dossiers pour justifier les postes demandés. Elle tient également à rendre hommage au service des ressources humaines qui a collaboré avec les responsables pour clarifier les besoins, élaborer les cahiers des charges et donner les outils permettant d'accompagner les nouveaux employés.

Comme il a été rappelé que le Conseil administratif avait mis dans ses priorités en début de législature la révision du statut du personnel et le frein de la progression de la masse salariale, **Mme Boget** indique que les conseillers seront informés au début 2006 de la manière dont ces dossiers ont été préparés au sein de l'administration.

Elle constate que la préoccupation principale des municipaux, qu'elle trouve légitime, touche à l'augmentation régulière du nombre d'employés communaux et note que des pistes ont été évoquées permettant de limiter cette évolution, telle une analyse scrupuleuse des besoins de l'administration, tant à l'interne qu'en ce qui concerne les attentes de la population. En effet, **Mme Boget** fait remarquer que le personnel est en augmentation afin de pouvoir répondre aux attentes d'une collectivité de 20'000 personnes qui ne peuvent cependant être toutes satisfaites de manière immédiate. Il s'agit donc de déterminer les priorités, comme l'ont clairement exprimé les conseillers.

Elle termine avec l'espoir que l'administration saura prendre en considération les suggestions faites ce soir.

Plus personne ne demandant la parole, il est passé au vote des délibérations suivantes:

a) **Délibération No 16a/2005**

relative à la création d'un poste à plein temps rattaché au secrétariat général

Vu la délibération No 16/2003 concernant la 2^e phase d'introduction de Meyrin Qualité dans l'administration meyrinoise;

Vu le projet de délibération No 17/2005 concernant la suite donnée au projet Meyrin Qualité;

Vu le non-renouvellement à fin mai 2005 du contrat de l'actuel "chef du développement Meyrin Qualité" chargé de la mise en place et l'implantation du projet au sein de l'administration communale;

Vu la volonté politique d'assumer la gestion et le suivi interne du projet mis en place au sein de l'administration;

Vu le rapatriement au secrétariat général des prestations liées à l'information et la communication;

Vu les rapports de la commission d'information et communication et de la commission ad hoc Meyrin Qualité;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 22 novembre 2005,

DECIDE

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

de créer un poste de collaborateur/trice dépendant du secrétariat général et de l'intégrer au budget de fonctionnement dès 2006.

b) **Délibération No 24a/2005**

relative à la création d'un poste d'agent-e de sécurité municipal-e (ASM) à plein temps au service de sécurité municipale

Vu la Loi sur la police (F 1 05) qui prévoit l'engagement d'agents de sécurité municipaux (ASM) par les communes;

Vu la convention intercommunale signée par les autorités des communes de Meyrin et de Satigny;

Vu la volonté politique de développer un service de police de proximité sur le territoire communal;

Vu l'attribution de nouvelles compétences aux ASM en matière de circulation routière;

Vu l'augmentation des prestations administratives attribuées au service de sécurité municipale, notamment les pièces d'identité depuis le 1^{er} janvier 2003;

Vu que plus de 50% des personnes venant en Mairie sont des clients du service de sécurité municipale;

Vu le rapport de la commission de sécurité;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 22 novembre 2005,

DECIDE

PAR 28 OUI ET 1 ABSTENTION

de créer un poste d'agent-e de sécurité municipal-e au service de sécurité municipale.

c) **Délibération No 36a/2005**

relative à la création d'un poste d'employé-e communal-e à la section des routes et voirie du service de l'environnement

Vu l'augmentation des exigences de sécurité sur le domaine public;

Vu l'évolution des quantités de déchets à ramasser sur la commune;

Vu la nécessité d'améliorer l'entretien des quartiers réaménagés;

Vu les sollicitations lors des manifestations officielles et associatives;

Vu la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son Règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu le rapport de la commission de l'environnement,

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 22 novembre 2005,

D E C I D E

PAR 27 OUI ET 2 NON

de créer un poste d'employé-e communal-e à la section des routes et voirie du service de l'environnement

d) **Délibération No 41a/2005**

relative à la création d'un poste de technicien-e, régisseur-e son, au service du Théâtre Forum Meyrin

Vu l'augmentation constante du volume des activités qui se déroulent dans les murs du Théâtre Forum Meyrin depuis 10 ans;

Vu le danger, pour la pérennité du matériel du théâtre et de ses installations son, de ne pouvoir en assurer actuellement un entretien professionnel;

Vu la grande difficulté de trouver un technicien son compétent et professionnel disponible et rémunéré "à la tâche";

Vu l'impérative nécessité de consolider l'équipe de base du Théâtre afin de disposer d'une équipe conforme à ce type de structure et d'optimiser ainsi les accueils des multiples activités se déroulant en ses murs;

Vu le rapport de la commission de la culture;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 22 novembre 2005,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. de créer un poste de technicien-e, régisseur-e son, au service du Théâtre Forum Meyrin dès le 1^{er} janvier 2006;
2. d'inscrire ce nouveau poste au budget 2006.

e) **Délibération No 40a/2005**

relative à la création d'un poste de collaborateur/trice au service de l'urbanisme et des travaux publics

Vu le potentiel de développement du territoire communal et la réalisation des équipements qui en découleront ces toutes prochaines années;

Vu le nombre, l'importance et la planification des projets inscrits au plan communal d'investissements 2004 à 2012;

Vu l'impossibilité du service de l'urbanisme et des travaux publics de faire face à cette augmentation de tâches en l'état actuel de ses forces de travail;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 22 novembre 2005,

D E C I D E

PAR 27 OUI ET 2 NON

de créer un poste de collaborateur/trice au service de l'urbanisme et des travaux publics et de l'intégrer au budget de fonctionnement dès 2006;

* * *

13. **Délibération relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2006, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter (projet No 38a/2005). Rapport de la commission des finances (M. Hulliger, S)**

et

14. **Délibération relative aux indemnités allouées en 2006 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux (projet No 39a/2005). Rapport de la commission des finances (M. Hulliger, S)**

M. Hulliger donne lecture de son rapport:

"Tout commença un soir du mois d'octobre 2005, le mardi 4 plus exactement, aux alentours de 19h30, dans une ancienne ferme rénovée située dans le quartier de la Golette. Ce soir là, le Conseil administratif, par la voix de Mme Monique Boget, maire, dévoila à une assemblée suspendue à ses lèvres le projet de budget 2006. La présentation fut brève mais concise. Cet événement important fut le point de départ d'une série de séances de commissions diverses dont les pérégrinations devaient finalement atterrir dans les mains des membres de la commission des finances dont je vais vous narrer le contenu.

Premier acte : jeudi 6 octobre 2005 - commission élargie des finances supervisée par M. Boccard.

Sont présents : le Conseil administratif in corpore, 25 conseillers municipaux ainsi que tous les chefs de service de l'administration. La parole est donnée à Mme Boget qui reprend plus en détail la présentation faite lors de la dernière séance plénière du Conseil municipal. Nous commençons par les revenus et les charges qui laissent présumer un bénéfice de CHF 33'000.-, ce qui correspond approximativement à celui du budget 2005 qui laissait entrevoir un excédent de revenu de CHF 39'000.-. Avant de penser au dessert, nous passons aux fromages, graphiques qui démontrent que les parts les plus importantes du budget sont les charges du personnel (38%) et celles des biens et services (21%). Petit rappel : les postes destinés à la petite enfance ne sont pas inclus dans ce budget, la future réalisation d'une nouvelle crèche ne devant pas voir le jour avant 2007.

De nouveaux graphiques apparaissent. Ils concernent la répartition des revenus qui sont constitués pour 86% des impôts et de la taxe professionnelle, les 14% restant provenant de diverses prestations de service. Mme Boget rappelle que les prévisions de revenus annoncées par le Canton sont aléatoires et que le Conseil administratif a pris la sage décision de faire preuve de prudence en restant en deçà desdites prévisions. Comme dessert, nous avons droit à un tableau permettant de comparer l'évolution des investissements nets depuis 1997 par rapport aux investissements planifiés pour l'année 2006. Ce tableau nous rappelle qu'entre 1997 et 2004, tous les investissements prévus n'ont pu être réalisés, exception faite de l'année 2002 où tout fut dépensé. L'année 2006, elle, devrait être riche en investissements divers, le Conseil administratif les a estimés à CHF 25 mio. Fin de la présentation.

La parole est donnée aux commissaires. L'un d'eux ouvre les feux en constatant que le Conseil administratif, contrairement à ce qu'il avait promis, continue à alourdir les charges du personnel en proposant cinq nouveaux postes, sans compter ceux de la petite enfance qui viendront s'ajouter dans le budget 2007. Un autre parle de spirale infernale qu'il sera difficile d'arrêter. Au lieu d'engager du personnel, il faudrait plutôt penser à confier certains mandats à des personnes extérieures. Mme Boget précise que les postes demandés sont issus d'un recensement des besoins au sein de l'administration et que nous aurons bien entendu tout le loisir de valider ou non ces nouveaux postes.

Ces mêmes commissaires s'étonnent de la prudence extrême du Conseil administratif concernant les prévisions de revenus, les années précédentes ayant prouvé que nous étions très en-dessous de la réalité. Voici un curieux paradoxe

puisque, d'un côté, il faudrait limiter les charges du personnel alors que, de l'autre, on pourrait augmenter les revenus, ce qui ne manquerait pas de générer un confortable excédent de revenus, chose prohibée par le Canton.

La commission aborde ensuite la problématique des investissements qui divisent les commissaires. Certains pensent que nous pouvons nous permettre d'investir plus que ce qui est prévu alors que d'autres estiment qu'il faut au contraire faire preuve d'une certaine prudence. Mme Boget précise que le Conseil administratif a fait son travail en ce qui concerne la planification des investissements dont le montant a été arrêté à CHF 25 mio. Augmenter ce montant de CHF 4,5 mio afin de réaliser la totalité des installations sportives plus rapidement que ce qui a été planifié ne semble pas raisonnable. Le ton monte. Certains commissaires s'insurgent. Ils exigent de modifier le planning des investissements proposé par le Conseil administratif. Ils n'ont pas les mêmes priorités. M. Boccard, président, estime que ce n'est ni le lieu, ni le moment de s'occuper de la planification des investissements. Il propose de renvoyer ce travail à une commission conjointe d'urbanisme et des finances. Le débat s'anime et des objections fusent de tous les côtés. Mme Boget, afin de couper court à toutes ces doléances, propose de porter le montant des investissements à CHF 30 mio, tout en précisant qu'il ne s'agit que d'intentions et non de décisions. Au Conseil municipal de décider ensuite à quoi il veut consacrer cette somme. Cette proposition calme les esprits, ce qui permet au président de la soumettre au vote de la commission des finances qui la valide par 9 oui et 2 abstentions.

Deuxième acte : jeudi 3 novembre 2005 - double commission des finances.

Le but de cette double commission consiste à décortiquer le budget service par service.

Nous commençons par le service de l'urbanisme et des travaux publics et l'état civil dont les charges et les revenus sont acceptés à l'unanimité. En ce qui concerne le chapitre ressources humaines, la tâche va se montrer plus ardue. Bien qu'ayant reçu un document ad hoc, les commissaires se perdent en route, de nombreux postes ayant été transférés dans d'autres rubriques. L'administration parle plus volontiers de nouvelle répartition ou de ventilation. A voir le nombre de modifications, on aurait pu prendre froid avec tous ces courants d'air. On devrait pouvoir faire des économies de climatisation au service financier ! Ceci fait que les commissaires ont dû poser tout plein de questions qui ont eu le mérite de mettre le doigt sur quelques erreurs qui auraient pu passer inaperçues et que le service financier a promis de rectifier rapidement.

Après une courte pause, la commission va porter une attention particulière sur les propositions de nouveaux postes, qui sont au nombre de cinq, à savoir :

- un poste pour le secrétariat général destiné à la gestion et au suivi de Meyrin Qualité ainsi qu'à la gestion de l'information;
- un poste de technicien "son" pour le Forum en remplacement du technicien précédent qui, payé à la tâche par le Forum, a décidé de partir sous d'autres cieux;
- un poste d'employé communal destiné à renforcer le suivi des travaux d'entretien, tâche trop souvent délaissée ces derniers temps pour cause de manque d'effectifs;

- un poste d'agent de sécurité municipal permettant de répondre à la convention intercommunale signée entre Meyrin et Satigny, convention demandant aux ASM meyrinois d'assurer une surveillance sur le territoire satignote;
- un poste de collaborateur au SUTP, bouée de secours pour le personnel actuel, sujet à un grand nombre d'heures supplémentaires dues à un nombre élevé de dossiers en cours.

Un commissaire estime qu'il est gênant que ces nouveaux postes soient déjà inclus dans le projet de budget. Celui-ci étant équilibré, on pourrait penser que, puisqu'on en a les moyens, nous ne pouvons que les accepter. Il en aurait été différemment si nous avions eu une marge de manœuvre plus contraignante. Autrement dit, la clause du besoin, confirmée par les commissions spécifiques, aurait pu avoir une autre signification si nous nous étions retrouvés face à un projet de budget plus austère. Autre remarque, pourquoi ces postes arrivent-ils comme par hasard au moment de l'élaboration du budget ? Si clause du besoin il y a, elle ne doit pas dater d'aujourd'hui. Nous sommes en droit de nous montrer étonnés d'apprendre qu'il y a de nouveaux besoins en personnel lors de la présentation du budget. Une demande est faite pour que l'administration arrive à planifier plus en amont les nouveaux postes. Cela devrait être possible au minimum une année à l'avance. De plus, il serait souhaitable qu'à l'avenir, lorsque de nouveaux investissements sont votés, les postes nécessaires à ces investissements soient préavisés simultanément.

Un autre commissaire annonce d'emblée qu'il refusera les nouveaux postes proposés car il estime que nous aurions pu faire appel à des jeunes en recherche d'emploi. Un troisième commissaire se demande s'il n'y aurait pas la possibilité d'économiser des postes en effectuant des transferts au sein de l'administration. Il semble que chaque service prêche pour sa paroisse alors que des échanges ou transferts devraient être possibles. En réponse à la première demande, M. Ducrot pense effectivement qu'il pourrait être possible de prévoir à l'avance l'engagement de nouveaux fonctionnaires mais que ce n'est malheureusement pas toujours le cas. En ce qui concerne les jeunes en recherche d'emploi, cela paraît plus problématique. Ce type d'expérience a déjà été tenté mais n'a pas porté les fruits que l'on attendait. Quant à la troisième interrogation, il y a effectivement eu des mutations qui ont lésé certains services mais ces mutations restent exceptionnelles. Une dernière question concernant le poste de technicien demandé par le Forum est posée. Comment le technicien précédent était-il rétribué ? M. Ducrot répond que ce poste était pris en charge par le budget de fonctionnement du Forum. Nous devrions alors avoir une diminution de ce poste, ce qui compenserait la nouvelle dépense due à son engagement en tant qu'auxiliaire estime un commissaire. M. Ducrot répond qu'il sera difficile de faire ce type de calcul, le salaire de l'ancien technicien étant noyé dans la rubrique "spectacle" du Forum.

Les commissaires se réfèrent enfin aux rapports des commissions concernées par ces postes qui toutes ont confirmé la clause du besoin à la quasi unanimité. Les commissaires de la commission des finances en feront de même puisqu'ils préavisent favorablement la création de ces cinq nouveaux postes à une large majorité. En fin de séance, M. Bocard passe au vote des charges et revenus du poste "ressources humaines". Ceux-ci sont approuvés par 8 oui et 2 abstentions.

3ème et dernier acte : jeudi 10 novembre 2005 - commission des finances.

Cette dernière séance ne fera pas date dans les annales communales. En revanche, les courants d'air déjà cités réapparaissent, certaines lignes budgétaires devant à nouveau voyager en d'autres lieux du document que nous avons à disposition.

M. Hulliger s'interrompt pour faire un petit clin d'œil à l'intention du service financier qui aurait pu sans problème parodier un des fameux dialogues de Michel Audiard dans le film "Les Tontons flingueurs" en disant : "Aux quatre coins du budget qu'on va les r'trouver ces chiffres, éparpillés par petits bouts façon puzzle. Moi, quand on m'en fait trop, j'corrèctionne plus, j'dynamite, j'disperse et j'ventile". Fin de la citation.

Il reprend:

"La précédente commission n'ayant pas suffi à décortiquer tous les postes la concernant, nous finissons notre pensum tout d'abord avec le poste "Administration générale" qui passe la rampe sans coup férir à l'unanimité, puis avec le poste "Finances" qui lui aussi est accepté à l'unanimité. A la lecture des différents rapports des autres commissions, il est apparu différentes modifications entraînant une augmentation des charges de CHF 42'000.- ainsi qu'une diminution des revenus de CHF 30'000.-. Les commissaires ont entre les mains un document résumant ces modifications apportées par leurs collègues. Le service d'énergie et bâtiments subit une augmentation des charges d'un montant de CHF 35'000.-. La Petite enfance voit ses revenus diminués de CHF 100'000.-. La Sécurité prévoit CHF 70'000.- de rentrées supplémentaires alors que la PC devrait nous coûter CHF 7'000.- de plus que prévu. Avec tous ces plus et ces moins, le budget 2006 se retrouve déficitaire de CHF 39'159.- qu'il faut combler. La proposition de diminuer dans les charges la ligne "Perte sur impôts estimés" de CHF 50'000.- est acceptée par l'ensemble des commissaires.

Il ne reste plus à la commission qu'à se prononcer sur le vote du budget 2006. Les revenus, soit CHF 65'917'678.-, ainsi que les charges estimées à CHF 65'906'837.- sont adoptés par 10 oui et 1 abstention, l'excédent de revenu se montant finalement à CHF 10'841.-."

En premier lieu **Mme Revillet** donne connaissance de la position des socialistes:

"Nous désirons d'abord féliciter l'administration pour la qualité de son travail de préparation du budget 2006. Les présentations dans les différentes commissions ont été claires et nos questions ont reçu des explications circonstanciées. Il est vrai que la mise en place de Meyrin Qualité oblige à revoir progressivement chaque ligne du budget pour permettre à terme une meilleure ventilation des dépenses, ce qui ne peut se faire sans modification de la présentation du budget. Heureusement pour nous, les collaboratrices et les collaborateurs présents aux séances ont patiemment expliqué ces transferts de lignes. Qu'elles et qu'ils en soient toutes et tous remerciés.

Le budget de fonctionnement est remarquablement stable, à l'exception des nouveaux postes dont nous avons déjà parlé. La plus grosse augmentation des charges, plus CHF 1'667'000.- est due aux amortissements sur les travaux votés par le Conseil municipal, tels que l'assainissement par exemple. On voit par là l'importance des coûts des travaux sur les charges budgétisées et la nécessité de bien gérer le programme de la 5e étape du centre sportif.

En ce qui concerne l'aide aux personnes physiques, ce poste a littéralement explosé, il a presque doublé depuis 2002. C'est une conséquence directe de la paupérisation d'une partie des habitants de la Commune; le même phénomène se manifeste d'ailleurs à l'Hospice général. Nous espérons que la nouvelle assistante sociale pourra développer une approche plus globale de ce grave problème et initier un accompagnement plus efficace des personnes en difficulté. Une réflexion s'impose au sujet de l'approche du travail social pour toutes les personnes devant être soutenues à court ou long terme, avec une priorité pour les familles fragilisées par la détérioration des conditions de travail, le raccourcissement des périodes de chômage et la montée de la précarité en général.

Un examen approfondi s'impose également concernant notre politique envers la jeunesse. Un travail très positif se fait déjà, mais nous devons nous préoccuper de manière plus efficiente de tous les jeunes. En effet, même ceux qui n'ont pas de difficultés particulières peuvent avoir de la peine à trouver une formation qui leur plaise et, ensuite, à s'intégrer au marché de l'emploi: la fameuse recherche du premier emploi qui peut prendre des années. Par ailleurs, le nombre de jeunes plus ou moins désinsérés augmente régulièrement. Nous ne pourrions pas faire l'économie d'une réflexion sur notre politique communale. Une mise en commun de toutes les forces vives de notre commune est nécessaire: les travailleuses et travailleurs sociaux, les associations, les politiques et toutes les personnes de bonne volonté devront unir leurs forces pour améliorer cette situation.

En ce qui concerne les personnes âgées, nous pensons qu'un dépistage plus précoce des personnes en difficulté et un encouragement à la solidarité entre voisins permettrait d'améliorer la qualité de vie des plus fragiles parmi nos aîné-e-s.

Sur le plan international, les marchés de l'énergie, essence, mazout, gaz, électricité ont l'air de se calmer et nous ne pouvons qu'espérer une stabilisation des prix.

Les finances de la Commune sont saines; nous devrions danser de joie et rire de bonheur. Malheureusement, une épée de Damoclès plane sur nos têtes: le canton de Genève revient à la charge pour des transferts de charges sur les communes. Des négociations sont en cours et nous ne savons pas à quelle sauce nous allons être mangés...

Le groupe socialiste votera ce budget tel qu'il est proposé.

Merci de votre attention."

M. Le Chevalier de Prévile donne lecture de la position de son groupe:

"Les Verts approuvent le budget 2006 présenté par le Conseil administratif et remercient toutes celles et tous ceux qui ont participé à son élaboration. Nous saluons en particulier qu'il ne soit pas la traduction d'un optimisme aveugle. En effet, l'augmentation des recettes (+ 3,6% sur le budget 2005) est prudente et sage, compte tenu de la situation socio-économique de notre canton. Les charges, en revanche, sont en hausse de 4% sur le budget 2005. Nous ne pensons pas que le budget ait prévu de grosses marges de sécurité. L'évolution des prix, suite à la hausse des prix des hydrocarbures et de certaines charges sociales, pourrait nous réserver des surprises. Nous estimons donc que si nous arrivons en 2006 à couvrir nos dépenses réelles par nos recettes, nous pourrions nous estimer satisfaits.

Cela nous amène à formuler les observations suivantes. Nous nous apprêtons à engager notre commune dans des projets financés principalement par des emprunts sur 30 ans. Les faibles taux d'intérêt actuels nous incitent à souscrire de tels emprunts rapidement. Mais nous n'avons aucune idée de ce que pourront être nos recettes dans 5 ou 6 ans. Les investissements en infrastructures qui sont projetés vont donc entraîner des intérêts sur ces emprunts et des frais de fonctionnement que ces nouvelles infrastructures impliquent. Serons-nous capables de financer ces dépenses avec un taux de centimes additionnels à 45 centimes ? Les simulations faites par l'administration communale indiquent clairement que non et que nous devons passer à 50 voire 52 centimes additionnels. Or, les charges qui pèsent de plus en plus fortement sur les familles liées à l'augmentation des assurances, probablement des loyers, du coût de la vie en général, font qu'il sera difficile à l'avenir d'augmenter le centime additionnel. Il est donc bien et toujours de notre responsabilité de nous interroger sur ce qui est prioritaire, indispensable pour la majorité de nos concitoyens et ce qui relève de besoins d'ordre plutôt privé ou secondaire.

Nous avons actuellement plusieurs types d'investissement qui augmentent nos charges : l'évolution du personnel pour faire fonctionner nos infrastructures et les services à la population, bref pour assurer notre vie en société et la qualité de la vie de nos contribuables, l'entretien de notre patrimoine existant qui permet de ne pas dilapider le bien de la collectivité, ainsi que la création de nouvelles infrastructures pour rendre notre commune encore plus attrayante et y améliorer la qualité de vie. Toutefois, ces types d'investissement sont par nature très différents : si nous bénéficions d'une marge de manœuvre plus grande concernant le personnel de par les possibilités de ne pas repourvoir un poste ou de réorganiser un service et de favoriser la mobilité interne, il est en revanche totalement impossible de se soustraire au paiement des intérêts d'une dette contractée auprès d'une de nos grandes banques. Cette asymétrie nous conduit à être beaucoup plus vigilants sur les montants empruntés que sur la création de postes. Etre vigilants signifie en l'occurrence s'interroger sur ce que l'on va créer comme infrastructures, pour qui on va les créer et quelles en seront les conséquences à moyen et long termes. Notre rôle politique est de prévoir les conséquences de nos actes à long terme, de tenir compte de l'héritage que nous léguons aux générations futures. Cela est important en matière environnementale, mais aussi dans le domaine financier. Un endettement trop important empêcherait nos successeurs de faire face aux problèmes qu'ils auront à affronter.

Concernant le domaine environnemental, nous saluons les efforts qui vont être entrepris pour maintenir Meyrin parmi les Cités de l'énergie. En effet, si l'on observe le graphique montrant le pourcentage de mise en œuvre des mesures d'économie d'énergie dans les différentes Cités de l'énergie en Suisse, on constate que Meyrin est en queue de peloton. On reçoit le label Cité de l'énergie lorsque l'on atteint 50% des mesures possibles. La ville de Lausanne est à 80% des mesures possibles, Neuchâtel à 79%, la Chaux-de-Fonds a passé les 70%, Meyrin en revanche est en 117^{ème} position, légèrement au-dessus des 50%.

Nous nous réjouissons donc du retour de M. Collados, notre Monsieur Energie, d'une part et surtout parce que cela signifie qu'il se porte mieux et, d'autre part, parce que nous savons qu'il aura à cœur de développer toutes les économies d'énergie possibles. Et l'on voit, par comparaison avec d'autres communes suisses que, dans ce domaine, il y a encore énormément à faire à Meyrin. Nous nous

réjouissons donc que la commission énergie et bâtiments ait augmenté à CHF 50'000.- la ligne budgétaire concernant ces mesures. Voilà une dépense intelligente qui, à terme, devrait permettre des économies substantielles à notre commune, une décision bonne pour l'environnement, mais bonne également pour les budgets à venir.

Parmi les dépenses qui vont augmenter nos charges à l'avenir, il y a la nouvelle crèche. Il n'est sans doute pas nécessaire de répéter que l'argent investi dans les crèches rapporte à la société plus qu'il ne lui en coûte.

Revenons pour conclure sur la situation sociale à Meyrin. Même si le chômage stagne ou recule, les travailleurs sociaux observent un accroissement inquiétant du nombre d'adolescents déconnectés de tout projet de vie, en rupture de formation, désœuvrés et souvent désorientés. Faire face à cette situation, chercher des solutions avec les partenaires du canton et de la Confédération, est une tâche qui nous revient et qui devrait nous permettre de ne pas connaître les désastres qu'ont connus nos voisins français ces dernières semaines. Nos efforts pour que la cité de Meyrin ne se dégrade pas, reste attrayante et préserve une mixité sociale, y contribueront également. Nous montrer solidaires des familles meyrinoises qui, bien que travailleuses, n'arrivent plus à joindre les deux bouts en raison des augmentations du coût de la vie, permet enfin de préserver une vie harmonieuse dans notre ville. Se priver des moyens de répondre à ces besoins, à ces demandes à l'avenir serait une grave erreur qui pourrait coûter cher à nos successeurs. Nous ne souhaitons pas la commettre."

M. Kirschmann annonce que les libéraux refuseront ce budget en raison de la forte augmentation des postes et d'un centime additionnel trop élevé au vu des investissements votés par le Conseil municipal ces dernières années.

Mme Zwick-Merchan donne connaissance de la position de l'Alliance de gauche:

"La majorité des commissaires a approuvé le budget de fonctionnement 2006 dans les différentes commissions et dicastères, après diverses corrections d'erreurs, rajustements des postes et élimination des montants non nécessaires, aussi bien dans les revenus que dans les charges.

La commission des finances a approuvé à la majorité le budget 2006 de chaque service et la totalité du budget après les corrections précitées.

En ce qui concerne les cinq postes de travail proposés au budget 2006, les commissions concernées les avaient acceptés; ils ont été votés ce soir avec des commentaires, des avertissements et des oppositions propres à chaque groupe de parti.

Nous les avons acceptés mais nous sommes d'accord avec la proposition de M. Hulliger, faite en commission des finances, de ne pas attendre la présentation du budget pour entamer la discussion sur les places de travail à repourvoir. En dehors des chiffres, et même si ceux-ci sont importants naturellement, nous pourrions analyser les besoins en personnel que le Conseil administratif nous présente d'une façon plus approfondie et plus politique aussi, sans la contrainte de leur préalable inclusion dans le budget.

Nous avons apprécié la présentation du cahier des ressources humaines pour tous les services, ce qui a permis de repérer certaines lignes qui n'étaient pas à leur place et connaître le détail de tous les coûts de personnel.

En ce qui concerne les investissements, nous regrettons les priorités données à certains projets et les montants faramineux proposés. Nous avons l'impression d'être pris en otages avec des délibérations qui ne nous laissent guère la possibilité de revenir sur terre pour nous accommoder à des réalisations plus modestes, plus en accord avec la population de notre Commune, par exemple le terrain sportif et son aménagement. Il ne faut pas nous accuser de ne pas vouloir un terrain sportif digne de ce nom mais nous ne voulons pas qu'il soit une "Praille 2", soit un gouffre à millions que la population, si on lui demandait son avis, aurait probablement de la peine à accepter.

Par contre, nous espérons que des projets comme la crèche à Champs-Fréchets puissent avancer rapidement car cette crèche constitue un réel besoin pour Meyrin étant donné le nombre important de demandes des familles en attente.

Nous voulons réellement construire, exécuter des projets utiles et nécessaires mais en ouvrant les yeux et en pensant aux dettes que nous laisserons derrière nous. Nous voulons être courageux mais pas téméraires ou irresponsables.

Comme d'habitude, un grand merci à tous les chefs des services et leurs équipes ainsi qu'à M. Cela et toute l'équipe des Finances pour leur disponibilité et leurs compétences. Nous pouvons dire que toutes nos questions ont obtenu des réponses complètes et satisfaisantes.

L'AdG acceptera le budget tel qu'il a été modifié et présenté aujourd'hui.

Merci de votre attention."

En premier lieu **M. Girardet** tient à remercier M. Hulliger pour son excellent rapport car ce n'est pas une tâche aisée. Il poursuit en donnant connaissance de la position des démocrates-chrétiens :

"Prétextant le peu de fiabilité des prévisions de l'Etat, les recettes fiscales de ce budget 2006 ont été sous-évaluées. Ce n'est pas la première fois que cet argument est avancé. Depuis plus de cinq ans, il nous est régulièrement servi, tantôt pour compresser les dépenses, tantôt pour augmenter les centimes additionnels. Cette année n'échappe pas à la règle mais l'exercice a des limites ! On n'augmentera pas les centimes additionnels et on ne compressera pas les dépenses. On vient de le voir avec les cinq postes venant plomber notre coût de fonctionnement communal. Les charges ont augmenté. La menace de nouvelles charges transférées par l'Etat pourraient nous conduire à réfléchir sur la réaction à avoir en cas d'exécution.

- Faudra-t-il augmenter les impôts ? Nous n'y pensons pas.
- Faudra-t-il réduire les charges du personnel en touchant aux bonifications comme cela a été accepté dernièrement à Onex par le Conseil municipal ? A notre avis, ce n'est pas une priorité.
- Faudra-t-il réduire les réserves accumulées, prendre sur les pertes sur impôts estimées (CHF 1,5 mio dans ce budget) ? C'est une piste à envisager.

M. Hulliger tout à l'heure, posait la question : Qu'est-ce qu'on fait si les charges sont surévaluées ? Est-ce qu'on présente un budget excédentaire ? La solution serait peut-être de baisser les centimes additionnels. C'est une proposition que M. Kirschmann regrette de ne pas avoir fait. Mais ne paniquons pas ! Les comptes 2005 présenteront encore des excédents. C'est une évidence. Nous avons réduit la dette. Elle a passé en quelques années de CHF 80 mio à CHF 4.5 mio. Il faut

donc investir et là, enfin, le Conseil municipal est unanime. Nous avons même des idées relativement consensuelles sur les priorités dans l'ordre de ces investissements. C'est pour cette raison que le montant inscrit ce soir sur la délibération a été augmenté en commission des finances de CHF 3 mio, passant de CHF 27 mio dans la première proposition à environ CHF 30 mio, afin d'y inscrire les deux tranches de dépenses à valoir sur les crédits d'engagement de la patinoire couverte et du boulodrome qui devront être votés au début 2006. Ces deux objets doivent être inscrits au plan d'investissements 2006 comme l'a souverainement préavisé la commission des finances. Le Conseil administratif, dans son projet initial, avait soustrait ces deux lignes qui paraissaient être désirées en priorité par notre Conseil.

Je voudrais encore relever l'excellente présentation de la taxe professionnelle communale. Là aussi une réflexion peut être engagée pour savoir comment on peut éventuellement utiliser cette masse budgétaire, qui est aussi élevée que les impôts des personnes morales, afin de voir comment elle pourrait être rétrocédée en cas d'excédent de recettes. Il s'agit-là d'une réflexion que nous devons à tout prix amorcer.

Un point encore à signaler : le préavis favorable voté par la commission écoles et jeunesse concernant les deux lignes budgétaires de l'Undertown ne peut pas être interprété. Pour notre groupe, tout au moins, il s'agit bien de poursuivre la collaboration avec l'association du même nom afin de maintenir cette activité dans ses murs actuels comme l'a souhaité le comité au travers du projet institutionnel et également réaffirmé par le courrier lu au point 2 de l'ordre du jour. Nous aurons du reste, comme l'a dit le président, l'occasion de reprendre cette question le 1^{er} décembre en commission écoles et jeunesse.

En conclusion, nous tenons à remercier le secrétaire général, M. Cela, tous les chefs de service ainsi que l'administration pour la présentation de ce budget 2006. Nous voulons également remercier le Conseil administratif qui nous a concocté un budget 2006 sans surprise. Nous l'accepterons en l'état, également sans surprise, parce qu'il privilégie le soutien aux associations sportives, culturelles et sociales, et qu'il a été établi dans l'esprit du développement durable."

M. Mouraret fait la déclaration suivante, au nom de son parti:

"Le groupe radical tient tout d'abord à remercier le Conseil administratif et l'ensemble des services concernés pour la qualité apportée à l'élaboration du budget, budget sur lequel nous sommes appelés ce soir à nous prononcer. Nous avons en effet apprécié l'effort apporté pour que les diverses commissions en général, et celle des finances en particulier, puissent avoir une bonne compréhension des chiffres, tant par la présentation de tableaux explicites que dans la clarté des réponses aux questions formulées par les différents conseillers. Nous sommes donc reconnaissants de cet effort, même si notre tâche a pu être momentanément rendue plus difficile par une modification du système de répartition de certaines charges ayant pour corollaire une ventilation quelquefois peu vérifiable en l'état. Partant du principe que ces modifications sont faites dans un but positif, nous avons fait contre mauvaise fortune bon cœur, en espérant toutefois que nous arrivons au bout de ces ajustements et que les prochains budgets seront à l'avenir parfaitement comparables d'une année à l'autre.

Le budget 2006 n'a pas été le fait d'une polémique particulière et ne présente donc pas a priori de pierre d'achoppement. Tout au plus, pouvons-nous relever qu'en matière d'investissements, le calendrier adopté par le Conseil administratif est différent du plan général initial qui, lui, avait été adopté par le Conseil municipal.

Nous comprenons bien sûr que le Conseil administratif ait aussi ses propres envies, dissimulées adroitement derrière un tas de justifications s'appuyant sur les lois en cours, lois que, semble-t-il, l'on découvre curieusement en dernière minute, ou derrière des exigences imposées par des organismes d'Etat comme le DAEL, département qui nous semble avancer le visage masqué, et abattre ses cartes avec la maestria d'un joueur de poker professionnel. Il n'en reste pas moins que nous restons très attentifs quant au maintien des objets prévus ainsi que sur le calendrier envisagé pour leur réalisation, et que nous ne nous satisferons pas de propos dilatoires destinés à nous rouler dans la farine.

Nous pouvons également relever deux situations qui deviennent récurrentes, malgré les observations ou mises en gardes répétées.

- Les recettes, tout d'abord, qui, comme les années précédentes et n'en déplaie à certains, ont été à nos yeux calculées de manière minimaliste.

Nous tenons à rappeler qu'un budget ne doit pas être fait dans le but de se sécuriser ou de se faire plaisir, mais doit être le reflet aussi fidèle que possible de la réalité.

Or, dans ce domaine, force nous est de constater qu'à l'instar de ses prédécesseurs, celui proposé pour 2006 peut être à nouveau taxé de frileux. Nous comprenons bien sûr qu'il soit toujours plus motivant de justifier d'une bonne gestion en présentant d'importants bonis en fin d'exercice, mais nous savons tous ici, et d'ores et déjà, qu'il conviendra de temporiser l'enthousiasme le moment venu, compte tenu des paramètres pris en compte.

- L'augmentation de la masse salariale de la Commune continue d'être un important sujet d'inquiétude.

Cette augmentation est principalement le fait d'une grille salariale obsolète que le Conseil administratif, au début de son mandat, s'est engagé publiquement à régler dans le cadre d'une réforme interne.

Or, à ce jour, et pour parapher le conte pour enfants de Barbe Bleue : "...nous ne voyons toujours rien venir, mises à part l'herbe qui verdoie et la route qui pou droie...".

Le poste Ressources humaines est en train de prendre un rythme de croisière avec une augmentation moyenne d'environ CHF 1'000'000.- par année, CHF 21'800'000.- en 2003 pour atteindre 24'600'000.- en 2006, soit CHF 3'000'000 en trois ans comme décrit plus haut. Nous vous laissons imaginer les sommets que nous atteindrons en 2016 si nous ne sommes pas capables d'influer sur cet ascenseur !

Le groupe radical n'est pourtant pas contre la création de postes quand elle lui semble justifiée. La meilleure preuve en est l'acceptation par ses élus des cinq demandes qui ont été proposées en votation lors de la présente session du Conseil municipal.

Cette attitude n'est pas incompatible avec notre position par rapport à la grille salariale que nous décrivons plus haut, qui risque, elle, si rien n'est entrepris d'urgence, de provoquer à court terme une telle pénalité financière qu'il ne sera plus possible dans un proche avenir de pouvoir engager qui que ce soit, même si le nouveau poste s'impose comme une évidence.

Mises à part ces quelques réserves ou réflexions, le groupe radical pense que globalement le budget 2006 est un bon budget, fruit d'un travail de préparation sérieux de la part des initiateurs à qui nous réitérons nos remerciements, et qu'il convient donc de le soutenir.

En conséquence, le groupe radical votera le budget 2006 tel que présenté.

Je vous remercie de votre écoute."

M. Boccard tient à présenter un amendement à une ligne précise du budget et fait la déclaration suivante:

"Suite à la lecture du procès-verbal de la séance de la commission écoles et jeunesse du 13 octobre concernant l'étude du budget, il m'est apparu, en ma qualité de rapporteur, que je n'avais pas bien saisi ou mal interprété les propos tenus. Alors, avant de voter le budget dans son intégralité, je tiens à dissiper mes doutes et préciser un point sur lequel il semble qu'il y ait une nette divergence d'interprétation quant à l'affectation d'une ligne budgétaire. En effet, concernant la ligne 35.125.365.52, sous la rubrique Undertown, il est stipulé dans les commentaires "Subvention de fonctionnement".

A la lecture du procès-verbal de séance, Mme Boget a déclaré que cette somme était liée à l'Undertown comme lieu. Si tel était le cas, je pense que cette somme figurerait sous d'autres rubriques dans "Energie et bâtiments". Sauf erreur, on ne peut pas prendre une somme dans une ligne pour l'appliquer à une autre affectation.

Pour ma part, cette ligne de CHF 80'000.- est clairement une subvention dévolue à l'association Undertown constituée le 21 juin 1999 selon les statuts adoptés par la première assemblée générale.

Dès lors, au vu de cette divergence d'interprétation, je dépose une demande d'amendement qui stipule que le montant de CHF 80'000.- de la ligne 35.125.365.52, subvention de fonctionnement, sera affecté à l'association Undertown constituée le 21 juin 1999."

Mme Boget tient à répondre à l'interpellation de M. Boccard qui concerne son dicastère et une ligne budgétaire dont elle a la responsabilité. Elle relève donc qu'il est mentionné dans le procès-verbal de la commission écoles et jeunesse du 13 octobre que le comité a rendu son projet institutionnel le 10 octobre mais qu'il ne répondait ni aux attentes de la FAS'e, ni à celles de la Commune et n'offrait aucune proposition satisfaisante ou innovante pour les 16-18 ans. En conséquence, elle rappelle avoir annoncé ce même jour que la Commune avait décidé de mettre fin à sa collaboration avec l'association concernée, en précisant que la subvention avait été maintenue dans la ligne budgétaire intitulée "Subvention Undertown" pour le budget 2006, étant entendu qu'elle se référait au lieu, afin d'affirmer la volonté du Conseil administratif de maintenir un centre d'accueil pour les jeunes dans ces locaux.

Elle fait ensuite un bref historique des événements en signalant que, le 10 octobre 2005, elle a eu dans l'après-midi un entretien avec le président de l'association Undertown et les deux travailleurs responsables de l'activité dans ce lieu, en présence du secrétaire général de la FAS'e et de la présidente de la FCLR. Le 12 octobre, la *Tribune de Genève* relatait l'assemblée générale de l'association Undertown du 10 octobre au cours de laquelle **Mme Boget** a informé l'assemblée de la décision de la Commune de mettre fin à la collaboration avec l'association. Une commission écoles et jeunesse s'est réunie en novembre, qui a pris connaissance de la pétition remise par les défenseurs de l'Undertown, pétition qu'elle a décidé de renvoyer au Conseil administratif. Enfin, le 10 novembre, une commission conjointe écoles et jeunesse et culture débattait de cette problématique et décidait d'auditionner les différentes parties concernées le 1^{er} décembre 2005, ce qui a été communiqué au Conseil municipal.

Mme Boget poursuit en indiquant qu'un avis de droit a été demandé afin de déterminer la responsabilité du Conseil administratif dans la gestion de la politique relative à la jeunesse, dont elle cite un extrait :

"En tant qu'autorité exécutive de la commune de Meyrin, il appartient au Conseil administratif de veiller à la bonne conduite de la politique sociale communale. Dans l'exercice de cette mission, il était légitime que le Conseil administratif fasse évaluer le travail de la structure Undertown puis demande une réorientation de l'activité de cette structure en fonction du résultat de l'évaluation et des besoins de la Commune en matière d'actions socio-éducatives. Le Conseil administratif était en droit de demander à la structure Undertown un projet institutionnel pour déterminer si une collaboration était toujours possible compte tenu des objectifs socio-éducatifs de la Commune. Le projet reçu ne correspondant ni aux attentes de la Commune, ni à celles de la FAS'e, le Conseil administratif était en droit de mettre un terme à la collaboration avec la structure Undertown. La conséquence de cette décision était que le Conseil administratif n'allait pas soumettre au Conseil municipal de proposition de subvention pour cette structure dans le projet de budget 2006. En conséquence, à mon avis, le Conseil administratif a agi dans le cadre de ses compétences en mettant un terme aux relations avec l'association Undertown".

Mme Boget considère que ce travail doit être poursuivi et que la réflexion doit être menée dans les commissions spécialisées. Elle ajoute que le libellé de la ligne budgétaire, qui parle d'un lieu destiné à des activités pour l'accueil des jeunes, est tout à fait conforme à ses obligations vis-à-vis du Municipal et qu'il n'y a eu aucune déformation des éléments communiqués aux conseillers. Enfin, elle rappelle que la lettre des membres de l'association Undertown a été lue en plénière et que ceux-ci seront auditionnés le 1^{er} décembre prochain en commission.

M. Girardet fait remarquer que les conseillers ont reçu le procès-verbal de la commission du 13 octobre en même temps que la convocation à la présente séance seulement. Il a constaté en outre que ce document mentionnait des informations très précises au sujet de l'Undertown dont il ne se souvient pas qu'elles aient été communiquées en commission. D'autre part, il tient à signaler qu'il n'avait alors pas encore d'opinion précise au sujet de ce dossier puisqu'il n'était pas au courant de ce problème, n'ayant pas participé à l'assemblée générale de l'Undertown et n'ayant pas encore eu le temps d'en prendre connaissance dans la presse. De plus, il pense que M. Hulliger, membre de la commission écoles et jeunesse et du comité de l'Undertown, aurait probablement réagi au moment de préavisier la suppression de l'attribution à l'Undertown de cette ligne budgétaire.

Par conséquent, étant donné que les deux commissions qui ont traité cet objet ont décidé de mettre en suspens la décision prise par le Conseil administratif sans en référer au Conseil municipal, il annonce que le groupe démocrate-chrétien appuiera l'amendement de M. Boccard afin que les deux lignes budgétaires, l'une relative au personnel et l'autre au subventionnement, soient attribuées à l'Undertown en l'état. Il sera ensuite possible d'aviser si les commissaires constatent qu'il n'y a aucune ouverture ni dialogue possible, après avoir auditionné les représentants de l'Undertown le 1^{er} décembre prochain.

M. Mouraret relève que l'octroi de cette subvention a été consenti par le Municipal à la suite d'un projet présenté par l'Association Undertown et considère qu'il n'y a rien de choquant à vouloir le préciser. Il estime que cette subvention devrait être supprimée si l'association venait à disparaître, et qu'une nouvelle subvention devra être demandée et justifiée pour la prochaine activité qui se déroulera dans ce lieu. En résumé, il estime qu'agir autrement consisterait à détourner une subvention et à attribuer un chèque en blanc à une nouvelle association.

M. Boccard annonce qu'il maintient son amendement.

Pour **Mme De Weck Haddad**, ce n'est pas le lieu adéquat pour un tel débat. En outre, elle fait remarquer que si l'on remplace le libellé actuel de la ligne budgétaire attribuée à l'Undertown par "Subvention Undertown, association constituée le 21 juin 1999", cela implique soit de conserver cette association, soit de renoncer à créer un lieu d'accueil en 2006 pour les jeunes meyrinois. Par contre, si on laisse le libellé tel quel, les deux possibilités restent ouvertes, la somme disponible pouvant être octroyée à l'Association Undertown existante ou à un lieu d'accueil ainsi dénommé qui concrétise le projet que tous les conseillers souhaitent pour les jeunes à Meyrin. Elle relève en effet que tous semblent d'accord pour maintenir un tel lieu d'accueil afin de répondre aux besoins des jeunes en rupture. En conclusion, elle considère que l'on ne peut régler cette question en quelques minutes ce soir et propose donc de refuser cet amendement.

M. Ballaman pense également que ce n'est pas le moment de débattre de cette problématique étant donné que les négociations avec l'Undertown ne sont pas encore terminées. Il souscrit au principe évoqué par M. Mouraret, à savoir que ce n'est pas parce que le Municipal vote une subvention qu'elle doit être accordée sans contrepartie. Or, l'activité à mener dans ces locaux n'étant pas encore déterminée, **M. Ballaman** considère qu'il faut continuer de négocier avec l'association précitée, comme le Municipal l'a demandé au Conseil administratif. Il est également d'accord avec Mme De Weck Haddad de ne pas mettre trop de précisions dans le libellé afin de laisser les différentes options possibles.

M. Girardet fait remarquer à M. Ballaman que, lorsque le Conseil administratif alloue une subvention à un club ou une association, celle-ci est prélevée dans une enveloppe budgétaire globale qu'il peut gérer. La situation est différente pour l'Undertown qui fait l'objet d'une ligne budgétaire précise et il juge donc tout à fait opportun d'en discuter dans le cadre du budget.

Ce point est certes un détail dans le budget mais, pour l'association Undertown, c'est une question de survie et si le Conseil municipal veut montrer ce soir sa volonté de la soutenir, par le biais d'un amendement, il doit l'exprimer par un vote.

Mme Boget note que s'il était de la compétence du Conseil administratif de rompre le lien avec l'Association Undertown, la gestion du personnel était de la responsabilité du canton. Il est évident que cette association a développé des compétences dans l'organisation de manifestations, de concerts et qu'elle a créé un lieu de rassemblement autour de la musique. Elle rappelle cependant que la FAS'e et la Commune lui reprochent de n'avoir pas développé au travers de ce qui précède une activité d'intégration et d'expression pour la jeunesse.

Toutefois, si l'association Undertown remplit les conditions et que le Conseil municipal a envie de reconnaître son activité culturelle sur la scène du lieu Undertown, elle pense que l'amendement devra plutôt consister à déplacer la ligne budgétaire dans une autre rubrique, car une association sans les deux animateurs actuels ne pourra rien faire et elle aura besoin de s'appuyer sur une structure culturelle. **Mme Boget** propose donc de déplacer la ligne budgétaire sous "Culture" de manière que les concerts et manifestations culturelles souhaités par une partie de l'assemblée puissent avoir lieu avec d'autres moyens, l'activité de prévention et d'intégration des jeunes étant assumée par ses services.

Mme Ecuyer se demande ce qu'il advient de la ligne budgétaire consacrée au personnel.

Mme Boget répond qu'elle n'est pas du ressort de la Commune qui finance uniquement le moniteur et le technicien alors que les deux animateurs sont payés par le canton.

M. Kirschmann se demande ce que l'on va dire à cette association le 1^{er} décembre prochain alors que Mme Boget a décidé de la dissoudre.

M. Tschudi fait remarquer que ce débat a déjà été tenu en commission.

M. Girardet estime qu'il faut mettre au vote la proposition d'amendement de M. Bocard, qui demande de manière claire le statu quo, ceci afin de montrer que les conseillers municipaux souhaitent poursuivre le dialogue interrompu par le Conseil administratif. Il relève en effet que la décision de l'exécutif ne représente pas l'avis unanime de la Commune dont ils sont les représentants.

Mme Revillet, en son nom personnel, fait remarquer que le statu quo n'est plus possible car la FAS'e ne finance le personnel de l'Undertown que s'il effectue un travail social pour les jeunes. Les employés actuels pourraient continuer à travailler dans la Commune pour autant qu'ils y effectuent un travail social. Elle en déduit que si l'Undertown veut poursuivre uniquement des activités d'ordre culturel, il faudra créer des postes supplémentaires pour lui en donner les moyens.

M. Tschudi propose de suspendre la séance, au vu de l'heure, et de reprendre le débat après la pause.

Toutefois, il annonce qu'une brève cérémonie doit encore avoir lieu avant d'interrompre la séance. Il fait donc la déclaration suivante:

"Vous vous souvenez sans doute que l'an dernier deux jeunes collégiens, Mme Han Marquis et M. Yan Mallet, du collège de Saussure, ont suivi avec assiduité nos travaux du Conseil municipal. Ils avaient décidé de faire leur travail de Maturité sur un aspect plus particulier de la politique suisse, le Conseil municipal. Pour ce faire, ils avaient étudié trois conseils municipaux du canton de Genève, Bernex, Dardagny et Meyrin. Nous avons par la suite appris par notre collègue Laurent Tremblet que ce travail avait été très bien accueilli par les professeurs. Certains d'entre nous l'ont d'ailleurs reçu et lu avec intérêt. Il était en effet intéressant de prendre connaissance du regard que deux jeunes portent sur nos institutions et notre travail.

J'aimerais d'ailleurs vous lire deux brefs extraits de la conclusion personnelle de chacun des auteurs.

Han Marquis écrit:

Ce travail m'a permis de constater que j'avais un intérêt certain pour la politique. Je trouve qu'il est très important pour les jeunes de suivre quelque peu les affaires communales. C'est en assistant au Conseil municipal que je me suis rendu compte qu'énormément de décisions sont prises par les conseillers municipaux. Ma vision sur la politique communale a changé. Au début, je pensais que le Conseil municipal était quelque chose de très politique, plein de discussions ennuyeuses. Mais, finalement, les sujets traités sont très proches de la population et les débats sont parfois très intéressants.

Je souhaite que, dans le futur, les jeunes s'intéressent plus à la politique régionale, voire même qu'ils s'investissent un peu. Sans connaître comment fonctionne la politique communale, on n'a pas forcément envie de s'investir. Mais lorsqu'on connaît le système et qu'on suit les débats, on désire y participer activement !

Yan Mallet écrit:

Personnellement ce travail m'a donné encore plus envie de faire de la politique. J'ai particulièrement apprécié les contacts que nous avons eus avec les secrétaires et les élus de tous partis confondus bien sûr, mais aussi les débats et les discussions lors du Conseil et après. Même si parfois il y a, je trouve, trop peu de débats.

Ce travail a également retenu toute l'attention de la Fondation pour la démocratie fondée à Berne en 1991 qui attribue chaque année des prix pour des travaux de Maturité particulièrement intéressants portant sur l'histoire, la politique et les droits civiques en Suisse.

Cette année, la Fondation a sélectionné 50 travaux provenant de 12 cantons. La distribution des prix a eu lieu à Berne le 25 juin dernier. Et Han Marquis et Yan Mallet étaient de la partie puisqu'ils se sont vus attribuer le 4^e prix. Relevons au passage que les travaux qui ont obtenu les quatre premiers prix seront archivés à l'Université de Berne. J'avais d'ailleurs invité nos lauréats à en remettre également un exemplaire à notre bibliothèque municipale."

M. Tschudi salue la présence de Mme Marquis et M. Mallet et poursuit:

"A notre tour ce soir d'abord de vous remercier de votre intérêt pour les affaires de la Cité et de votre engagement citoyen et nous vous félicitons du prix qui vous a été attribué. Nous avons également souhaité vous honorer ce soir en vous remettant un livre sur la commune de Meyrin que vous commencez à connaître à travers toutes les soirées passées parmi nous ainsi que des entrées pour un spectacle à Forum Meyrin."

(Applaudissements)

M. Tschudi donne la parole à M. Mallet qui tient à remercier l'assemblée et ajoute que lui-même et Mme Marquis ont passé une agréable année dans la Commune où l'ambiance était sympathique mais les séances parfois un peu longues. A ce sujet, il précise que lorsqu'il a regretté la brièveté de certains débats, il ne se référerait pas à Meyrin ou les débats sont plutôt vifs et nourris !

Il conclut en remerciant les conseillers et l'administration pour leur aide et collaboration, d'autant plus que Meyrin est la seule commune à les avoir ainsi récompensés.

(Applaudissements)

La séance est suspendue de 21h15 à 22h00.

M. Iswala n'est pas opposé à l'amendement mais tient à avoir quelques explications au préalable. Il note que deux possibilités se présentent, soit l'association poursuit ses activités puisque la décision du Conseil administratif pourra être annulée en fonction de l'audition de l'Undertown en commission le 1^{er} décembre prochain, pour autant que cela soit possible, soit le lieu sera consacré à d'autres activités qui répondent aux attentes de la jeunesse meyrinoise. Pour lui, la somme CHF 80'000.- n'appartient pas à l'association, contrairement à ce qu'a mentionné M. Girardet.

En conséquence, **M. Iswala** considère que le Conseil municipal doit tout d'abord se demander si cette association répond aux critères déjà définis et, si ce n'est pas le cas, si le montant précité peut être attribué à un autre groupe. D'autre part, au cas où l'association Undertown ne répondait pas aux critères de la FAS'e mais souhaitait poursuivre ses activités, il aimerait savoir si les frais occasionnés seront entièrement à la charge de la Commune.

M. Tschudi propose de raccourcir les interventions sachant que le débat sur l'Undertown sera repris en commission le 1^{er} décembre et que l'ordre du jour est très chargé.

M. Jimenay trouve aberrant d'octroyer un crédit à un lieu alors qu'une somme ne peut être allouée qu'à des êtres humains qui gèrent une association. Ceux-ci sont certes susceptibles de commettre des erreurs et d'avoir des ambitions trop élevées par rapport aux souhaits de la Commune, mais c'est précisément le rôle du Conseil administratif de remettre le train sur les rails. On ne peut toutefois demander au Municipal d'accorder CHF 80'000.- pour un lieu alors que tous savent qu'il ne peut pas fonctionner tout seul mais a besoin d'un comité d'organisation et éventuellement d'animateurs. Enfin, il estime que, pour les membres d'associations, il n'est pas possible de refuser un amendement qui demande d'attribuer un crédit à une association qui s'investit dans la gestion d'un lieu.

M. Mouraret répond à M. Iswala que cet amendement n'a pas pour but de défendre l'Undertown mais qu'il s'agit de régler un problème technique. Pour les radicaux, cette subvention n'est pas destinée à une salle mais à une association qui souhaitait avoir une activité et a demandé de l'argent pour ce faire. Le projet proposé ayant séduit, elle a été accordée. Il se pourrait que cette subvention soit supprimée, quitte à l'attribuer à un autre groupement qui s'installerait dans ce même lieu.

Il est toutefois choqué à l'idée de l'attribuer à une autre association sans que le Municipal ait pu dire son avis à ce sujet. En résumé, voter cet amendement ne signifie pas que l'on va maintenir cette association mais M. Mouraret veut simplement que ce dossier suive la procédure adéquate.

M. Kirschmann annonce que le groupe libéral propose la création de deux postes permettant le fonctionnement de l'Undertown !

M. Iswala trouve certes la remarque de M. Mouraret pertinente mais considère que l'amendement devrait plutôt proposer de transférer le montant en question sur une ligne budgétaire consacrée à la culture.

M. Ballaman salue l'enthousiasme de M. Iswala qui veut sauver les meubles mais note que l'on ne peut effectuer un tel transfert. Il estime que le service écoles et jeunesse doit au préalable déterminer ce qu'il veut faire de ce lieu et quelles sont les diverses possibilités. Des collaborations entre les différentes instances étant possibles, il faut les laisser s'organiser et c'est pourquoi il soutiendra l'amendement qui laisse une porte ouverte. En résumé, **M. Ballaman** pense que l'on doit attendre les conclusions de la rencontre avec l'association Undertown afin que les autorités puissent leur expliquer ce qu'il est possible de faire dans ce lieu.

Etant donné que le débat se poursuivra le 1er décembre en commission, **M. Tschudi** met au vote l'**amendement** de M. Bocard qui consiste à modifier la désignation de la ligne 35.125.365.152 actuellement dénommée "Subvention Undertown" par "Subvention Association Undertown".

Cet amendement est **ACCEPTE PAR 20 OUI, 5 NON ET 3 ABSTENTIONS.**

(Mme Di Santolo est absente au moment du vote)

La parole n'étant pas demandée, il met ensuite au vote les délibérations suivantes:

a) **Délibération N° 38a/2005**

relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2006, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu les articles 30, al. 1 lettres a, b et g, 70, al. 1 lettres a et b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

Vu le budget administratif pour l'année 2006 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan des investissements;

Vu la délibération N° 50a/1999 décidant de fixer 100 centimes additionnels en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens dû en 2000 pour les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, votée par le Conseil municipal le 5 octobre 1999;

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 65'906'837.- aux charges et de CHF 65'917'678.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 10'841.-;

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 9'836'257.-, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 9'825'416.- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 10'841.-;

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2006 s'élève à 45 centimes;

Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2006 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la Commune s'élève à 100 centimes;

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 30'000'000.- aux dépenses et de CHF 850'000.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élèvent à CHF 29'150'000.-;

Attendu que les investissements nets de CHF 29'150'000.- sont autofinancés pour un montant de CHF 9'836'257.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 19'313'743.-;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 22 novembre 2005,

D E C I D E

PAR 27 OUI ET 2 NON

1. d'approuver le budget de fonctionnement 2006 pour un montant de CHF 65'906'837.- aux charges et de CHF 65'917'678.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 10'841.-;
2. de fixer le taux de centimes additionnels pour 2006 à 45 centimes;
3. de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens dès 2006 à 100 centimes;
4. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2006 jusqu'à concurrence de CHF 19'500'000.- pour couvrir les investissements du patrimoine administratif;
5. d'autoriser le Conseil administratif en 2006 à renouveler tout emprunt arrivant à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

b) **Délibération N° 39a/2005**

relative aux indemnités allouées en 2006 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux

Vu l'articles 30, al. 1 lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le projet de budget pour l'année 2006;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 22 novembre 2005,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. de fixer les indemnités allouées aux maire et conseillers administratifs à CHF 294'000.-;
2. de fixer les indemnités allouées aux conseillers municipaux à CHF 250'000.-;
3. de porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2006 suivantes:

02.300 Indemnités aux maire et conseillers administratifs;
01.300 Indemnités aux conseillers municipaux.

Mme Boget tient à remercier les conseillers du travail effectué en commission, ceux-ci ayant relevé le souhait de l'administration de rendre l'étude du budget plus aisée et efficace en donnant plus de lisibilité aux documents remis. Elle note que les commissaires ont également montré de la patience vis-à-vis des transferts de montants d'une ligne budgétaire à une autre, dus en partie à des modifications d'organisation structurelle au sein de l'administration mais, pour la plupart, à l'engagement d'un nouveau chef au service financier qui s'est posé de nombreuses questions sur la pertinence de chaque ligne budgétaire.

Aussi, elle remercie les conseillers d'avoir pris ces changements avec bonne humeur, et le personnel du service financier qui a mis toute son énergie pour que la lecture du budget soit accessible au plus grand nombre.

Elle ne veut pas s'exprimer sur les réserves exprimées par rapport à ce budget, qui portaient essentiellement sur les priorités en matières d'investissements, en rappelant néanmoins que le vote de ce soir, qui porte sur la somme totale d'investissements, engage la capacité à emprunter de la Commune mais nullement les choix définitifs qui devront être faits en plénière.

Quant à l'état des recettes fiscales, seul l'avenir nous donnera plus d'informations à ce sujet, conclut **Mme Boget**.

* * *

15. **Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 698'000.- destiné à financer le remplacement ou l'acquisition de quinze véhicules et engins pour les besoins des services des actions sociale et jeunesse, de la sécurité municipale, de la gérance, des sports et de l'environnement (projet No 29a/2005). Rapport de la commission de l'environnement (Mme Ecuyer, R)**

Mme Ecuyer donne lecture du rapport de la commission de l'environnement du 1^{er} novembre 2005 tenue sous la présidence de M. Le Chevalier de Préville:

"En présence de M. Ducrot, conseiller administratif, de MM. Chatelain, Donzé et Genequand, chefs de service, le président ouvre la séance.

M. Ducrot rappelle que la gestion du parc des véhicules communaux est sous la responsabilité du service de l'environnement. Cependant, les chefs de service participent à la réflexion menée avant le remplacement de tout véhicule, sur la possibilité d'une compatibilité avec des carburants alternatifs, particulièrement ceux d'origine végétale. Tous les véhicules proposés aujourd'hui tiennent compte de ces réflexions, mais il s'avère que toutes les marques ne présentent pas encore des véhicules à biocarburant.

M. Chatelain nous donne des informations concernant ces carburants alternatifs :

- *le gaz naturel*, qui, utilisé comme carburant, est beaucoup moins nocif et moins cher que l'essence;
- *le biodiesel*, fabriqué à partir d'huile végétale, sans émanations de CO₂, peut s'utiliser à un taux de 10% avec le diesel traditionnel sans adaptation des moteurs;
- *le bioéthanol*, fabriqué à partir de plantes cultivées, émanations de CO₂ minimales, peut s'utiliser à un taux de 5% avec l'essence sans plomb sans adaptation des moteurs.

Le président passe ensuite à l'examen par service des demandes d'acquisition ou de remplacement des véhicules.

Services des actions sociale et jeunesse

Nous sommes informés par le président que Mme Rebetez, cheffe de ce service, ne peut être présente à cette séance et lui a fait parvenir directement une demande qui ne figure pas dans la délibération, soit de garder l'ancien véhicule dont la valeur de reprise est de CHF 2'000.- pour remplacer celui de la Caf'itinérante qui ne pourra pas passer la visite en l'état.

Cette demande n'étant pas à l'ordre du jour et méritant des explications complémentaires, il est décidé de surseoir à la décision.

Il est par contre indispensable de remplacer le véhicule de transport des repas scolaires. Modèle proposé : WW combi, diesel compatible biocarburant à 10% pour un montant CHF 47'000.-.

Vote : **accepté à l'unanimité, soit par 11 oui.**

Sécurité municipale

Remplacement d'un véhicule de patrouille. Modèle proposé : WW utilitaire diesel, compatible biocarburant à 10%. Montant CHF 34'000.-.

M. Donzé précise que cette fourgonnette a été sélectionnée parmi plusieurs modèles pour son volume intérieur et son moteur particulièrement performant au niveau environnemental.

Vote : **accepté par 10 oui et 1 abstention.**

Service de gérance

Remplacement d'une moto, acquisition d'un scooter 100cc et de 2 vélos électriques. Modèles proposés : 2 scooters 100cc, essence compatible bioéthanol 5%. Montant : CHF 3'000.- pièce. 2 vélos électriques. Montant : CHF 5'000.- pièce. Montant total : CHF 16'000.-.

M. Genequand explique qu'il y a quatre concierges itinérants qui doivent se déplacer rapidement entre les divers bâtiments. Le service ne dispose actuellement que d'une moto prêtée par la sécurité municipale et de l'antique Honda de 18 ans.

Deux concierges utilisent leur véhicule privé. Le vélo électrique, c'est pour l'environnement, le scooter pour la rapidité. Certains commissaires souhaiteraient 4 scooters même moins puissants, d'autres 4 vélos malgré leur coût.

Votes : achat de 4 scooters **refusé par 5 non, 3 oui, 3 abstentions**
modèles proposés (2 scooters
et 2 vélos électriques) **accepté par 5 oui et 6 abstentions**

Service des sports

Remplacement du tracteur du centre sportif après 20 ans de bons et loyaux services. Modèle proposé : tracteur Kuboka diesel 24 cv. Montant : CHF 42'500.-.

La lame à neige de l'ancien tracteur est récupérée pour le nouveau.

Vote : **accepté à l'unanimité, soit par 11 oui.**

Service de l'environnement

Remplacement d'une balayeuse (7500 heures depuis 1999). Modèle proposé : balayeuse de même type, Bucher, diesel. Montant : CHF 164'000.-. Cela correspond à CHF 22.- par heure, ce qui n'est pas énorme pour un matériel de ce type.

Remplacement d'un aspirateur de rue, qui a été détruit par un incendie. Modèle proposé : balayeuse aspiratrice S2. Montant : CHF 185'000.-.

Le remboursement de l'assurance (CHF 24'000.-) n'apparaît pas dans la délibération car il a été versé sur un compte de bilan. Le montant net à remettre est donc de CHF 161'000.-. Ces deux véhicules sont complémentaires et il est proposé de les voter ensemble, soit pour un montant total de CHF 349'000.-.

Vote : achat de 2 balayeuses : **accepté à l'unanimité soit par 11 oui.**

Remplacement d'une voiture de service. Modèle proposé : Suzuki Jimmy 4x4, moteur à essence compatible 5% bioéthanol. Montant : CHF 23'000.-.

Vote : **oui à l'unanimité.**

Remplacement d'une tondeuse frontale de 1999, machine très sollicitée. Modèle proposé : tondeuse frontale John Deere 1565 4x4. Montant : CHF 38'000.-.

Vote : **oui à l'unanimité.**

Remplacement d'une remorque de transport hydraulique. L'ancienne benne n'a pas passé la visite au printemps et il a fallu en louer une depuis le mois d'avril (coût de location CHF 16'000.- jusqu'en octobre). Modèle proposé : benne Fahre, container type C7000. Montant : CHF 50'000.-.

Vote : **oui à l'unanimité.**

Acquisition d'une pelle rétrocaveuse compacte sur chenilles pour les besoins des cimetières en complément de la petite pelle mécanique utilisée depuis 18 ans. Modèle proposé : pelle compacte sur chenilles Kubota. Montant : CHF 52'500.-.

Vote : **oui à l'unanimité**.

Acquisition d'un véhicule utilitaire supplémentaire pour les besoins du nettoyage afin de renforcer les interventions des petites équipes sur le terrain. Modèle proposé : Fiat Doblo 1600 cm³ gaz ou essence. Montant : CHF 24'000.-.

Cette demande ne fait pas l'unanimité sur sa nécessité malgré un plaidoyer très convaincant de M. Chatelain.

Vote : **6 oui, 2 non et 3 abstentions**.

Acquisition d'une benne de fauche et de ramassage des déchets herbacés. Comme son nom l'indique, elle est destinée à la fauche et au ramassage de l'herbe ainsi qu'au nettoyage de parcelles après des manifestations, et elle est dotée d'un système de levage hydraulique des déchets. Modèle proposé : benne Amazone LG. Montant : CHF 22'000.-.

Vote : **10 oui et 1 abstention**.

Tous les montants mentionnés tiennent compte des frais annexes ainsi que des reprises pour les véhicules de remplacement.

Le président passe alors au vote de la délibération No 29/2005 non amendée, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 698'000.- destiné à financer l'achat des 15 véhicules et engins susmentionnés.

Vote : **la délibération est préavisée favorablement par 7 oui et 4 abstentions.**"

Mme Revillet rappelle qu'il avait été discuté d'un éventuel amendement en commission concernant la reprise du fourgon de marque Mazda utilisé par le service des actions sociale et jeunesse. Il s'agirait de renoncer aux CHF 2'000.- versés pour la reprise de ce véhicule et de le donner à la Caf'itinérante. En effet, leur camping-car actuel est hors d'usage et devrait passer la visite, ce qui nécessiterait environ CHF 6'000.- de frais.

Elle propose donc un amendement y relatif, qui implique que le véhicule à acquérir coûterait CHF 49'000.- et que le montant de la délibération passerait à CHF 700'000.-.

Mme De Weck Haddad donne lecture de la position de son parti:

"Les Verts approuveront cette délibération. Le Conseil municipal avait demandé que la gestion du parc des véhicules soit regroupée sous le service de l'environnement, ce qui a été fait. Nous espérons qu'à l'avenir les remplacements et acquisitions seront plus espacés dans le temps afin d'éviter des crédits trop élevés, absorbables sans recours à l'emprunt.

Nous avons noté qu'un grand nombre de véhicules sont à moteur diesel. Nous comprenons que, pour des raisons de garantie, au cours de la première année de service la teneur en huile végétale du carburant soit limitée aux recommandations des fabricants, soit 5% à 10%. En 2006, nous demanderons que ces véhicules subissent en 2007 une petite modification technique qui leur permettra de fonctionner à 100% avec des huiles végétales. Selon nos informations, cette modification est de l'ordre de quelques centaines de francs par véhicule.

Quant au don de la Mazda à Transit nous ne pouvons imaginer un recyclage plus intéressant et plus intelligent pour ce véhicule, en rappelant que l'entretien dudit véhicule devrait incomber à l'association et que ces frais ne seront pas importants vu que ce véhicule ne se déplace que très peu. Nous soutiendrons donc ce don.

En ce qui concerne les vélos électriques qui ont fait l'objet de l'opposition majeure sur cette délibération de CHF 698'000.- par rapport à ce poste mineur de l'acquisition de deux vélos électriques pour CHF 10'000.-. L'argument financier a vite été écarté étant donné qu'il n'y a pas de frais d'entretien ni de frais d'essence pour des vélos, et la différence de prix par rapport aux scooters est donc très vite amortie."

Mme De Weck Haddad note que l'opposition à cette acquisition semble moins forte ce soir et rappelle que M. Ducrot a expliqué que les concierges auraient le choix du mode de déplacement, en vélo ou en scooter. En conséquence, les Verts soutiendront le maintien du poste "vélos" pour encourager et rendre visible sur la Commune un mode de déplacement respectueux de l'environnement.

Mme Boget précise que le bus utilisé par la Caf'itinérante a été mis en service en 1986 et a été acquis en mai 2001 pour un coût de CHF 10'000.-, la somme ayant été prélevée sur une ligne budgétaire dénommée "Prévention jeunesse", il n'a donc jamais fait l'objet d'une délibération.

Elle explique que les animateurs socioculturels se sont dotés de ce véhicule afin d'avoir une présence en divers lieux de la Commune. Aujourd'hui, ce bus est en très mauvais état et ne pourrait passer la visite. En cas de remplacement par le véhicule Mazda, il serait offert à l'association La Coulou qui l'utiliserait pour son aménagement intérieur et non comme moyen de déplacement. Quant au fourgon Mazda, il ne devrait effectuer que de courts déplacements dans la Commune, et les jeunes de Transit ont décidé de l'aménager eux-mêmes pour le rendre utilisable pour la fonction de Caf'itinérante.

M. Tremblet annonce que les démocrates-chrétiens soutiendront cette délibération, mais précise qu'en commission, ils étaient opposés au transfert du véhicule Mazda à Transit. Il ne sait s'ils ont changé d'avis depuis mais signale que lui-même refusera cet amendement. Il poursuit par la déclaration suivante:

"Je tiens à revenir sur deux points traités en commission et pour lesquels nous aimerions signifier notre désaccord.

Premièrement, nous regrettons que la cheffe du service des actions sociale et jeunesse n'ait pas cru bon de venir elle-même défendre le véhicule la concernant, ceci d'autant plus que, primo, elle souhaitait modifier les montants présentés en retirant la reprise de l'ancien véhicule et, secundo, que M. Ducrot, lors de la présentation de cette délibération, s'était personnellement engagé pour que tous les chefs de service concernés soient présents lors de la commission pour répondre à nos questions. Je rappelle que c'était la condition pour qu'on accepte encore d'avoir à travailler sur des délibérations qui représentent plusieurs services.

Deuxièmement, il est dommage que personne n'ait cru bon de soutenir l'amendement que j'avais formulé en commission pour remplacer les deux vélos électriques par deux scooters supplémentaires. En effet l'administration nous dit vouloir, par souci d'égalité, avoir non plus une moto et un scooter mais aussi donner aux deux concierges qui, aujourd'hui, se déplacent avec leur véhicule privé, un moyen de locomotion. Sage décision que nous approuvons complètement mais la solution qui nous est proposée ce soir consiste donc en deux scooters et deux vélos électriques à CHF 5'000.- pièce. Je ne veux pas m'obstiner pour que l'on refasse le changement mais je pose quand même l'interrogation : Pourquoi cette différence de traitement ? Nous laisserons donc à l'administration le soin d'attribuer ces quatre véhicules en appliquant les critères d'évaluation qui lui permettront de respecter ce qu'elle appelle son souci d'égalité."

M. Kirschmann s'étonne qu'il faille remplacer autant de véhicules en même temps mais ajoute que les libéraux voteront néanmoins cette délibération.

D'autre part, s'il approuve la remise du véhicule Mazda à Transit, il a toutefois été surpris par la procédure utilisée pour faire parvenir cette demande à la commission.

Mme Ecuyer donne connaissance de la position de son parti:

"Le groupe radical a apprécié les critères utilisés pour le choix du matériel présenté, particulièrement les besoins définis par les services concernés, le rapport qualité/prix et la recherche de diversification des sources d'énergie.

Nous contestons cependant le choix de deux types de véhicules pour les concierges itinérants. Sur quelle base seront attribués les scooters ou les vélos électriques ? D'autre part les vélos électriques sont encore une nouveauté récente sur le marché, donc fort coûteux, et le modèle choisi n'a qu'un seul fabricant, d'où risque de rupture de fabrication.

Nous regrettons donc qu'aucune autre solution n'ait été proposée mais nous voterons l'ensemble de la délibération."

M. Wyss fait la déclaration suivante:

"Le parti socialiste de Meyrin-Cointrin donne un avis à cette délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 698'000.- destiné à financer l'acquisition de quinze véhicules et engins pour les besoins des services des actions sociale et jeunesse, de la sécurité municipale, de la gérance, des sports et de l'environnement.

Notre groupe soutiendra l'effort fait pour la possibilité de mettre en valeur la diversification des énergies. Les socialistes de Meyrin-Cointrin voteront oui à cette délibération."

Mme Boget tient à prendre la défense de la cheffe du service des actions sociale et jeunesse, qui était absente lors de la commission, en rappelant que celle-ci n'était concernée que par la récupération d'un bus alors que les autres chefs avaient à justifier l'acquisition d'un véhicule. En outre, le responsable du service de l'environnement lui ayant dit qu'elle n'avait pas besoin d'assister à la commission, elle a pris d'autres engagements qu'elle n'a pu annuler lorsqu'il lui a été demandé d'être présente 24 heures avant la séance. **Mme Boget** ne peut donc accepter que l'on remette en cause publiquement le travail d'une personne alors qu'il s'agit d'un problème de fonctionnement interne.

M. Ducrot explique que cette délibération est en préparation depuis plusieurs années alors qu'il n'était pas encore question de crise pétrolière. Il relève que ce projet répond partiellement à la motion déposée par M. Girardet demandant l'utilisation progressive de bio-carburants. A ce sujet, il indique que la Commune est en train de finaliser une convention avec la commune de Vernier afin de pouvoir s'alimenter en bio-carburant aux citernes de Vernier, ce qui lui permettra de faire d'importantes économies.

En ce qui concerne le souhait de Mme De Weck Haddad d'avoir recours uniquement aux huiles végétales dès 2007, il ne peut s'engager déjà à y donner suite car il faut tenir compte de l'évolution du parc automobile, tant de la commune de Vernier que de Meyrin. Il reconnaît cependant que l'avenir est à la diversification des énergies et à l'utilisation de bio-carburants. A cet effet, il précise avoir donné depuis longtemps comme mission à ses chefs de service de rechercher des véhicules de remplacement pouvant fonctionner avec du bio-carburant, mais **M. Ducrot** tient à faire remarquer qu'il faut rester attentif à la question de longévité qui est très importante car les véhicules sont utilisés pendant plus de 10 ans.

Quant aux vélos, il mentionne que les concierges souhaitaient avoir deux scooters supplémentaires mais s'est opposé à cette demande et, afin de respecter la notion de développement durable, a préféré opter pour des vélos électriques. Il ajoute que leur prix ne cesse d'évoluer à la baisse et qu'ils ne coûteront vraisemblablement pas CHF 5'000.- alors que les frais d'électricité pour les faire fonctionner se monteront à environ CHF 7.50 par an.

Enfin, **M. Ducrot** admet que la somme demandée est importante mais tient d'ores et déjà à signaler que d'autres véhicules devront encore être acquis. Il conclut en indiquant que ce projet a pris un peu de retard en raison des recherches menées afin de permettre le recours à des carburants d'origine végétale.

M. Charpier tient à répondre à Mme Ecuyer, au sujet de ses craintes quant à la fiabilité des vélos électriques, qu'il a appris que d'autres "cités de l'énergie" utilisaient depuis longtemps des vélos électriques sans problèmes.

Mme De Weck Haddad est satisfaite de voir que le parti libéral accepte le don du véhicule Mazda à Transit mais ne comprend pas que les démocrates-chrétiens, qui s'appêtent à voter 11 mio de francs pour des tribunes de football, refusent le don de ce bus qui représente un manque à gagner de CHF 2'000.-. Elle trouve cette attitude indécente.

Mme Girardet tient à revenir sur l'absence de la cheffe du service des actions sociale et jeunesse en commission. Elle rappelle en effet que M. Ducrot avait spécifié que les chefs de service devaient être présents et relève qu'en l'occurrence, il ne s'agissait pas seulement du don d'un fourgon Mazda mais également de l'acquisition d'un nouveau véhicule d'un coût de CHF 47'000.- pour les restaurants scolaires, donc pour le service de la personne absente.

Mme Ecuyer se demande s'il est vraiment intéressant pour Transit de recevoir un tel véhicule, qui a plus de 18 ans et ne va peut-être pas passer la visite. Aussi, elle propose plutôt d'en rediscuter en commission afin de voir s'il ne serait pas plus opportun d'acquérir un véhicule en meilleur état plutôt que de prendre le risque d'avoir de gros frais de réparation.

M. Ducrot répond que le fourgon Mazda est certes vieux mais que son kilométrage n'est pas élevé étant donné qu'il est utilisé uniquement au sein de la Commune. De plus, il ne permet plus de faire face à l'augmentation du travail effectué par les cuisines scolaires. S'il est difficile de prédire aujourd'hui combien de temps il va durer, **M. Ducrot** pense cependant que le risque pris en le conservant est faible.

Plus personne ne demandant la parole, **M. Tschudi** met au vote l'**amendement** proposé par Mme Revillet qui consiste à porter le montant de la délibération à CHF 7000'000.-.

Cet amendement est **APPROUVE PAR 28 OUI ET 1 ABSTENTION.**

Il est ensuite procédé au vote de la **délibération No 29a/2005**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 700'000.- destiné à financer le remplacement ou l'acquisition de quinze véhicules et engins pour les besoins des services des actions sociale et jeunesse, de la sécurité municipale, de la gérance, des sports et de l'environnement

Vu le plan de renouvellement des véhicules et engins établi par les services des actions sociale et jeunesse, de la sécurité municipale, de la gérance, des sports et de l'environnement;

Vu la nécessité de procéder au remplacement progressif des véhicules et engins les plus anciens en raison de leur état de vétusté;

Vu les besoins d'adapter les véhicules aux exigences actuelles;

Vu les possibilités de diversification des sources d'énergie;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission de l'environnement;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 22 novembre 2005,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 700'000.-** destiné à financer le remplacement ou l'acquisition de quinze véhicules et engins pour les besoins des services des actions sociale et jeunesse, de la sécurité municipale, de la gérance, des sports et de l'environnement,

2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
3. d'amortir la dépense respectivement en 5 annuités, de 2007 à 2011, pour un montant de CHF 555'000.-, et en 10 annuités, de 2007 à 2016, pour un montant de CHF 145'000.-, qui figureront au budget de fonctionnement selon la répartition suivante:

"Amortissement des crédits d'investissements"

Rubrique	Montant	Durée d'amortissement
No 11.331	CHF 34'000.-	5 ans
No 21.331	CHF 65'000.-	5 ans
No 33.331	CHF 60'000.-	5 ans
No 62.331	CHF 373'000.-	5 ans
No 72.331	CHF 23'000.-	5 ans
Sous-total	CHF 555'000.-	
No 34.331	CHF 42'500.-	10 ans
No 72.331	CHF 50'000.-	10 ans
No 74.331	CHF 52'500.-	10 ans
Sous-total	CHF 145'000.-	
TOTAL	CHF 700'000.-	

4. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

* * *

16. Délibération relative à une demande de crédit de CHF 11'091'000.- destinée à la réalisation d'une tribune ainsi que des aménagements extérieurs du stade de compétition (projet No 30a/2005). Rapports des commissions de l'urbanisme et des finances conjointe (Mme Ecuyer, R), des sports (Mme Girardet, DC), des finances (M. Le Chevalier de Prévile, Ve) et des travaux publics (M. Iswala, S)

Mme Ecuyer donne lecture du rapport de la commission de l'urbanisme et des finances conjointe du 22 septembre 2005, tenue sous la présidence de MM. Girardet et Boccard:

"C'est en présence du Conseil administratif in corpore, de M. Solai, secrétaire général, et de MM. Cela, Monnet et Kobler, de l'administration, que M. Boccard ouvre la séance aux côtés de M. Girardet.

Lors du Conseil municipal du 13 septembre, il a été décidé de renvoyer les trois délibérations (Nos 30a/2005, 31/2005 et 32/2005) d'abord à la commission de l'urbanisme et des finances conjointe, ensuite à celle des sports et finalement aux travaux publics, les coûts présentés dépassant de 7 millions le plan des investissements prévus, qui était de CHF 10'500'000.-, soit CHF 17'444'000.-, ce qui n'est pas acceptable.

Le Conseil administratif nous présente ce soir ses objectifs pour diminuer les coûts et, si possible, ne pas dépasser le plan des investissements. Il s'agit de réaliser une économie moyenne de 20% pour les tribunes et le boulodrome, (délibérations Nos 30/2005 et 31/2005), le troisième élément, soit le crédit de CHF 532'000.- prévu pour l'agrandissement de l'espace piscine (délibération No 32/05) restant le même, ce qui ramènerait le crédit total à CHF 14'061'600.-.

Cependant, les économies réalisables en diminuant la surface du boulodrome, sur le prix de la toiture de la tribune et sur les matériaux, ne sont pas suffisantes.

Une analyse approfondie démontre que 40% du coût des tribunes et 20% de celui du boulodrome sont des éléments hors programme de base. Il paraît cependant évident qu'il serait peu logique de faire des économies drastiques et de devoir réinvestir pour répondre à des besoins dans quelques années. Il faudrait considérer les rentrées fiscales probables avec l'augmentation de la population à venir pour évaluer les investissements possibles.

Ce qui choque la plupart des commissaires, c'est l'énormité des montants et leur augmentation vertigineuse en quelques mois, sans qu'il y ait eu de changements dans le programme. Pourquoi le Conseil administratif n'a-t-il pas donné de montant plafond ? Il est suggéré par un commissaire de fixer un budget maximum pour les tribunes et le boulodrome. La prolongation des délais de réalisation suscite également du mécontentement.

Nous devons choisir entre trois options, pour autant que la commission veuille poursuivre la discussion sur ces trois délibérations :

1. voter les délibérations telles quelles;
2. proposer des amendements;
3. revoir le programme à la baisse pour diminuer les coûts.

Les deux commissions sont appelées à voter séparément.

Urbanisme

Qui accepte de poursuivre les démarches pour les trois délibérations ? Oui à l'unanimité.

Finances

Qui accepte les délibérations avec les montants présentés ?

- délibération No 30/2005 (tribune): 1 oui et 8 non
- délibération No 31/2005 (boules): non à l'unanimité
- délibération No 32/2005 (espace piscine): oui à l'unanimité

Qui accepte de renvoyer la délibération No 30/2005 en commission des sports avec un montant maximum de CHF 10'550'000.- ? 6 oui et 3 non.

Qui accepte de renvoyer la délibération No 31/2005 en commission des sports avec un montant maximum de CHF 2'970'000.- ? 7 oui et 2 non.

Ce sera maintenant à la commission des sports d'examiner les possibilités d'économies."

Mme Girardet donne ensuite connaissance du rapport de la commission des sports:

"La commission des sports s'est réunie en séance le 5 octobre 2005 pour examiner l'éventualité d'une réduction de programme pour le stade (tribune) et boulodrome.

M. Devaud, président, ouvre la séance à 18h30. Il salue les présences de MM. Ducrot et Sansonnens, conseillers administratifs, M. Solai, secrétaire général, M. Genequand, chef du service des sports, et Mme Donzé, verbaliste.

Après avoir pris contact avec le président du FC Meyrin, force est de constater que peu de choses seraient susceptibles de faire baisser les coûts, il reste toutefois ouvert à toute solution. Le président demande au Conseil administratif de nous présenter les variantes proposées.

Celui-ci relève l'excellent travail de réflexion des chefs de services qui présentent des variantes d'économies qui tiennent compte des exigences de la challenge league en permettant de préserver l'avenir du FC Meyrin, de la notion de développement durable, des contraintes dans la construction et des normes imposées par l'Etat. Celui-ci peut en effet refuser les autorisations de construire si l'on n'en tient pas compte. La décision finale de réduire le programme appartiendra cependant à la commission des sports.

M. Devaud signale que l'on ne trouve plus, dans les constructions récentes, de stades principaux avec seulement deux vestiaires. En outre, la salle de musculation a été demandée par l'ensemble des clubs sportifs.

Un commissaire rappelle que la commission des finances s'est déjà réunie et a fixé un plafonnement des deux délibérations. Il suggère de revenir sur de nouvelles mises en soumission et de mandater un expert neutre pour voir si, en fonction du programme, on pourrait entrer dans une enveloppe plus raisonnable en rapport aux plans d'investissements ?

Une trentaine de soumissions a été envoyée pour ce projet. Actuellement, le marché de la construction est favorable. La présentation de ce soir montrera différentes variantes (avec pourcentages mais sans chiffres) ayant des implications sur le confort, la qualité, la surface, la volumétrie et la technologie.

Suit la présentation des trois projets par M. Genequand:

Projet N° 1 = adaptation du projet – maintien du programme

- L'Influence sur le coût serait de 12%, le planning de 2-3 mois et une capacité de 646 places, donc une diminution de 56 places pour les tribunes.

En réponse à une question concernant les dépenses de 1,3 million autour de la tribune. Il s'agit des aménagements extérieurs de qualité voulus par le Conseil administratif, comprenant la place publique et la zone entre deux stades et entre le stade et le terrain de rugby. Ce projet s'inscrit dans l'urbanisation future.

Projet N° 2a = adaptation du projet – adaptation du programme

- Ce projet présente des incohérences architecturales. L'influence sur le coût serait de 17%, le planning de 8 mois avec toujours une capacité de 646 places donc une diminution de 56 places pour les tribunes.

Projet N° 2b = adaptation du projet – adaptation du programme

La variante 2b est plus facile à retravailler. Une demande d'autorisation de construire complémentaire doit cependant être déposée et le projet doit être refait pour le 1^{er} étage.

- L'Influence sur le coût serait de 17%, le planning de 6 mois avec une capacité de 486 places donc une diminution de 216 places pour les tribunes.

Qu'en est-il de la structure du toit des tribunes, peut-elle être modifiée ?

D'après une analyse, on pourrait soustraire environ CHF 150'000.- en simplifiant et en retravaillant la toiture, mais l'entretien dans le temps est important. Quant à l'éventualité d'y mettre des colonnes, cela serait possible mais contraire à toute technique actuelle. Toutes les toitures sont en porte-à-faux, indépendantes de la structure visuelle.

Le président ajoute que si l'on modifie le projet, il y aura dépassement de temps et il faudra revoter des crédits d'étude. Aujourd'hui, on peut réaliser des installations à des coûts intéressants, les entreprises cherchent du travail et la compétition est dure.

Projet N°3 avec modification importante du programme

- Influence sur le coût : 25%
- Influence sur le planning : 9 mois
- Une demande d'autorisation de construire complémentaire doit être faite et le projet refait.

L'avantage économique dans la suppression de 56 places serait de l'ordre de 2% et sans autorisation de construire. Dans la version 1, il peut y avoir adaptation du projet existant. On peut reprendre la soumission, modifier les quantités, on obtient une diminution de l'ordre de 10 à 12%. Si le projet 3 est voté, il faut une nouvelle délibération et une centaine de milliers de francs supplémentaires.

Une série de questions/réponses s'enchaîne:

- Le complément de crédit d'étude a-t-il été calculé et intégré dans les variantes ?
Non, le calcul est basé sur une somme de soumissions.
- Les paramètres de nuisances sonores ont-ils une influence sur le choix du toit ?
C'est un stade ouvert, sans paroi empêchant le rayonnement. Le toit peut être légèrement absorbant mais n'empêche pas la diffusion du bruit.
- Combien y a-t-il de spectateurs sur les tribunes et autour du terrain. Quelle est la capacité totale du stade ?
Cela dépend des matches. Environ la moitié des spectateurs est dans les tribunes. Le stade peut accueillir au total entre 3'500 et 4'000 personnes.
- Quelle est la proposition du Conseil administratif suite à la demande de la commission des finances de réduction des coûts de 2 à 3 millions ?
Pour le Conseil administratif, la version 2b est la meilleure, les économies sont importantes et l'incidence sur le planning de 6 mois. Les vestiaires et la salle VIP sont maintenus. Avec un tel projet, qui rejoint globalement le respect du programme, il y a possibilité d'aller de l'avant... ou de balayer le tout et recommencer les études. L'idéal est évidemment le programme initial; le 2b est un peu moins bien mais c'est encore un bon programme et le plus rapide.

Un commissaire constate, après réflexion sur les trois variantes, que c'est à la commission des travaux d'avaliser les modifications pour trouver des économies éventuelles sur la construction. Concernant l'influence sur le planning, les architectes connaissent le dossier, on parle de centaines de milliers de francs et de 8 mois de délai supplémentaire pour la variante 2b sur le planning.

Selon le Conseil administratif, un compromis, même s'il n'est pas parfait, permet d'avancer. A part la salle de musculation, le projet 2b respecte le programme dans les grandes lignes et permettra au FC Meyrin d'avancer.

Les commissaires n'ayant plus de questions, le président passe au vote:

Proposition variante 1 : acceptée par 6 oui, 2 non et 2 abstentions

Proposition variante 2b : refusée par 2 oui, 6 non et 2 abstentions

Proposition variante 3 : refusée par 0 oui, 7 non et 3 abstentions.

Puis, subitement, revirement de situation sur intervention du Conseil administratif, le président soumet au vote la proposition suivante :

Qui ne veut rien modifier et garder le projet initial ? Proposition acceptée par 7 oui, 2 non et 1 abstention

⇒ C'est donc la solution consistant à ne rien changer au programme ni au projet initial qui est adoptée par la commission des sports.

En résumé, la commission des finances devra se prononcer sur le premier choix qui est celui du projet initialement présenté. En 2^e alternative, c'est le projet N° 1 avec économie de 12% qui a été voté.

Etant donné la longueur des débats de ce soir, il sera trouvé une autre date pour le boulodrome.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h20."

M. Le Chevalier de Prévile donne lecture du rapport de la commission des finances du 27 octobre 2005:

"L'ordre du jour de cette séance était de délibérer sur l'ouverture d'un crédit de CHF 12'921'000.- destiné à la réalisation d'une tribune ainsi que des aménagements extérieurs du stade de compétition.

Aussitôt après que le président de la commission, M. Pierre Boccard, eût salué la présence des trois conseillers administratifs et des représentants de l'administration et ouvert la séance, M. Cela a présenté un court historique du dossier et indiqué que quatre variantes ont été présentées à la séance du 5 octobre de la commission des sports (les résumés de trois de ces variantes sont joints à un document que M. Cela a distribué à chaque commissaire).

L'un des commissaires s'étonne que cette séance ait lieu avant celle des travaux publics, ainsi qu'il avait été annoncé lors de la commission conjointe urbanisme-finances du 22 septembre 2005. Il demande que l'on surseoie à la présente séance qui ne peut, selon lui, délibérer en toute connaissance de cause et avec tous les éléments, en particulier de faisabilité technique que la commission des travaux publics pourrait nous apporter.

Il s'ensuit une discussion animée au cours de laquelle d'autres commissaires s'étonnèrent, non du formalisme invoqué précédemment, mais bien de l'objet de la délibération: en effet, le 22 septembre, des montants maximaux de coûts de réalisation que les variantes devaient atteindre, avaient été fixés – CHF 10'550'000.- pour la tribune et les aménagements extérieurs. Or trois des variantes présentées n'atteignaient pas ce montant, et la quatrième modifiait le programme de façon trop profonde. La commission devait-elle relaxer cette contrainte ? Si non, pouvait-elle se prononcer ? De plus, s'étonna un autre commissaire, qu'a décidé la commission des sports en termes de réduction du programme pour atteindre les économies recherchées ? A priori rien puisque son vote final maintient le projet initial d'un montant de CHF 12'921'000.-. Un autre commissaire trouve cette situation surréaliste.

Un conseiller administratif fit remarquer aux commissaires qu'il fallait appliquer une politique de convergence dans laquelle toutes les parties devaient céder quelque chose pour arriver à une solution rapidement. Selon lui, il était parfaitement inutile d'aller en commission des travaux publics si les commissions des sports et des finances n'étaient pas alignées.

Selon le Conseil administratif, deux des variantes présentées, les variantes 1 et 2b, ne remettent pas en cause le programme établi. Elles représentent respectivement 12% et 17% d'économies brutes sur le montant de CHF 13'198'000.- que coûterait la réalisation de la tribune et des aménagements extérieurs. Cependant, la variante 2b, impliquant des frais d'études supplémentaires d'approximativement CHF 200'000.-, représente une réduction de 15.5% nette.

Après une longue série de déclarations enflammées, le commissaire qui demandait que la commission des travaux publics ait lieu avant celle des finances ne démordant pas de sa position et les autres commissaires ne sachant pas ce qu'il fallait voter, le président décide, avec l'aval de la majorité des commissaires, de mettre au vote les variantes 1 et 2b.

La variante 2b est rejetée par 6 non, 1 oui et 3 abstentions.

Les commissaires approuvent la variante 1 (environ CHF 11'610'000.-) par 9 oui et une abstention. Cette variante présente les avantages suivants:

- réduction estimée des coûts de CHF 1'584'000.-;
- aucune étude supplémentaire nécessaire;
- aucune modification importante du programme initial.

Fin de séance."

En dernier lieu, **M. Iswala** donne lecture du rapport de la commission des travaux publics du 9 novembre 2005:

"M. Hulliger, président, ouvre la séance à 20h35 et donne un bref historique pour nous rafraîchir la mémoire et mieux comprendre la suite. Il rappelle qu'initialement, les estimations se chiffraient à 8 millions et qu'elles ont pris l'ascension pour atteindre aujourd'hui 12 millions après le retour des soumissions. La commission des sports, lors de sa séance du 5 octobre, a pris la décision de ne rien modifier et de garder le projet initial d'un montant de 12 millions avec comme variante d'étudier la possibilité de réduire les coûts de 12%. Cette même variante a été aussi préavisée favorablement par la commission des finances le 27 octobre 2005. Réaliser 12% d'économies signifie une réduction des coûts de 1.4 million.

M. Kobler, dans sa prise de parole, apporte des précisions sur les détails des économies réalisables. Elles portent sur le confort, une simplification et rationalisation des installations, la suppression des comptoirs, des derniers rangs des gradins, de deux accès en terrasse par la toiture et d'une infirmerie pour n'en garder qu'une seule. Une économie potentielle est encore possible avec le déplacement des locaux qui seraient de part et d'autre du bâtiment.

Total des économies réalisables: - 13% soit une économie de CHF 1'807'000.-.

Sous-total initial: CHF 13'197'000.-, soit CHF 11'390'000.-.

Total final: CHF 12'914'000.- moins 13.7%, soit CHF 11'091'000.-.

Les commissaires favorables au projet initial manifestent leur satisfaction, remercient le Conseil administratif et l'administration pour tout le travail fourni. Ils espèrent que les économies réalisables ne remettent pas en cause le concept de développement durable afin d'éviter par la suite des travaux d'adaptation souvent coûteux. Un des sept commissaires favorables au projet pense qu'il est temps d'agir au plus vite pour échapper aux hausses incessantes.

Toutefois, quelques interrogations subsistent. Quelles sont les économies encore réalisables avec le déplacement des locaux techniques ? Ils aimeraient avoir également des informations au sujet de la valeur de la toiture qui leur semble peut-être excessive au point de vue du coût.

Le déplacement des locaux techniques ne représente pas vraiment à ses yeux, explique M. Kobler, une économie parce que des modifications sont déjà prévues au préalable. Il y aura peut-être une petite marge. Au sujet de la toiture, poursuit-il, le système retenu est une coque qui assure une durabilité et une absence d'entretien parce qu'elle est autonettoyante. Le coût réel est de CHF 962'000.- dont CHF 283'700.- rien que pour la structure. Justifiant le coût des aménagements extérieurs jugés aussi exorbitants, M. Kobler précise qu'hormis l'aménagement des surfaces de verdure, le budget inclut les canalisations du bâtiment, et c'est la volonté d'avoir un aménagement de qualité, ajoute M. Ducrot. Enfin, si économies il y a, celles-ci, précise M. Sansonnens, ont été réalisées uniquement sur le confort et non sur le concept de base qui est soumis aux directives cantonales.

Pour les commissaires non favorables au maintien du projet initial, leurs arguments sont les suivants: même s'ils sont satisfaits de l'effort et du travail faits, ils restent cependant convaincus que le projet est surdimensionné et reste onéreux. Ils estiment qu'il y aurait eu possibilité de réaliser facilement 20% d'économies sans affecter la qualité. Il a manqué de la part du Conseil administratif une volonté réelle pour imposer à l'architecte une directive précise pour parvenir à un coût raisonnable justifiable aux yeux des contribuables que nous sommes tous. En conclusion, il aurait fallu poser les conditions dès le départ auprès de l'architecte. Il semble qu'il y a eu un manque de clarté et de limite au niveau des coûts. Leurs interrogations sont restées sans réponses pour pouvoir les convaincre de changer leur avis. Seule réponse: si l'on voulait atteindre 20% d'économies, il aurait fallu modifier le programme, ce qui a été refusé, rappelle timidement M. Sansonnens, et M. Ducrot d'ajouter que refaire un programme entraînerait à nouveau des frais d'études qui retarderaient par conséquent les travaux.

Enfin, un des commissaires favorables au projet informe que la commission des sports a demandé aux clubs utilisateurs quels étaient leur besoins afin d'éviter une situation de saturation déjà à terme.

M. Hulliger procède au vote: Qui accepte le projet pour un montant total de CHF 11'091'000.- au lieu de CHF 12'914'000.- ? 7 oui, 1 non et 3 abstentions."

M. Tschudi ouvre ensuite le débat et donne la parole à **M. Charpier** qui fait la déclaration suivante, au nom de l'Alliance de gauche:

"Mon intervention, que je fais bien sûr au nom de mon groupe, ne sera pas très longue. Il n'est pas nécessaire, en effet, de s'étendre encore longuement sur ce sujet, tant la position de chacun de nos groupes respectifs est connue et a eu l'occasion de s'exprimer tout au long des très nombreuses séances de commissions, élargies ou non, relatives à la 5^e étape du centre sportif ou au plan général des investissements 2005-2012.

Au cours de ces différents débats, des analogies ont été faites, comme par exemples: la construction d'une villa ou l'achat d'une voiture. Dans ces deux exemples, deux éléments prépondérants interviennent:

- le programme lié aux besoins;
- le prix.

Dans le cas de la voiture, je me demande tout d'abord: "Ai-je vraiment besoin d'une voiture et pourquoi faire ? Pour le travail ? Pour mener les enfants à l'école et pour faire mes courses ? Pour mes loisirs et me rendre à mon chalet ?, etc." C'est la clause du besoin. Il faut alors définir ce que l'on veut faire, en fonction du besoin: une voiture à 2 places, à 4 places, à 8 places, avec petit ou grand coffre, une voiture 4X4 ou normale, etc. Et, enfin, se pose le problème du prix. Si je suis raisonnable, j'achèterai en fonction de mon budget et de mes réserves financières. Peut-être devrai-je y renoncer, ou alors me contenter du strict minimum dicté par mes besoins. Mais je peux aussi acheter la voiture "haut de gamme", voire de luxe avec tous les gadgets... peut-être pour frimer ou pour épater mes voisins, quitte à faire des dettes considérables ou inconsidérées et devoir ensuite rogner sur d'autres dépenses, nourriture etc., comme cela se fait parfois. C'est lorsque j'aurai fait ce choix et répondu à toutes ces interrogations que j'irai acheter ma voiture.

Pour revenir à la délibération qui nous est proposée, la position de l'AdG est la suivante, position qui prend en compte, comme il se doit, ces deux éléments prépondérants que sont le besoin et son programme, d'une part, et le prix, d'autre part.

1. Nous estimons, et l'avons toujours dit, qu'une ville comme Meyrin se doit de mettre à la disposition de sa population des équipements dignes de ce nom, qu'ils soient sociaux, culturels ou sportifs. La tribune d'un stade de foot, et a fortiori s'il s'agit d'un stade de compétition tel que l'a voulu notre Conseil, doit faire partie de ces équipements indispensables. Les amateurs de ce sport, et Dieu sait s'ils sont nombreux, le demandent. La commission des sports, dans toute sa sagesse, en a pris connaissance et, au cours de nombreuses séances, a défini le programme en conséquence.

L'AdG confirme son approbation à ce sujet, donc au sujet du programme.

2. Comme je le disais plus haut, le 2^e élément prépondérant à considérer impérativement est le prix qui ne dépend pas uniquement du programme mais également de la conception même du projet et de sa réalisation. Notre groupe a l'intime conviction que l'on aurait pu présenter un projet tout aussi valable et attractif pour un prix sensiblement plus faible. Cela devait également être le cas pour le Conseil administratif qui, dans le plan des investissements d'avril 2005 (4^e version), prévoyait un coût de 8 millions de francs, ce chiffre passant à 13 mio, soit 62% de plus, dans celui de septembre 2005. Cela a été la douche froide pour tout le monde !

Cette somme a pu être quelque peu réduite (à env. 11 mio) grâce à quelques modifications du projet mais le nouveau montant proposé nous paraît encore beaucoup trop élevé. On aurait dû avoir le courage de modifier la conception du projet et imposer un montant de travaux maximum au concepteur.

Notre groupe s'abstiendra pour bien marquer qu'il est pour la construction d'une tribune mais contre le projet présenté qui engendre un coût à notre avis excessif.

Je n'aimerais pas manquer de dire, ainsi que nous l'avons déjà fait à plusieurs reprises, combien nous déplorons et dénonçons vigoureusement la manière de travailler du Conseil administratif qui n'a hélas pas encore compris, malgré les coups de semonce de la place du Village, qu'il devrait modifier sa manière d'agir vis-à-vis de notre Conseil. Cette manière de procéder, lors de l'élaboration des projets, en tenant obstinément le Conseil municipal à l'écart de l'évolution desdits projets, conduit à des impasses. On en aura sans doute la preuve, hélas, pour d'autres projets, tels que le boulodrome ou la patinoire."

M. Boccard, en tant que président de la commission des finances, tient à ajouter une information ne figurant pas dans le rapport de M. Le Chevalier de Prévaille. Il précise donc que, lors de leur première séance, les commissaires ont fixé un plafond des dépenses à CHF 10'500'000.- mais que, suite à l'obtention d'un vague consensus dans les commissions qui ont suivi pour le montant présenté ce soir, il a demandé lors de la deuxième commission des finances si elle acceptait de réduire les économies demandées, ce que les commissaires ont accepté.

(Départ de Mme Di Santolo)

M. Le Chevalier de Prévaille donne connaissance de la position des Verts:

"Comme il est plaisant de dépenser l'argent d'autrui ! Comme il est facile de laisser à ses successeurs le soin de régler les dépenses que l'on a occasionnées !

La 5^e étape du centre sportif, en l'état actuel des projets (tribune, boulodrome, patinoire couverte) qui nous ont été soumis suite au programme établi par la commission des sports, représente un investissement réel de près de 40 millions de francs (38,5 millions selon le plan d'investissements 2005-2013 modifié et incluant les 4,2 millions pour le terrain de foot et de rugby en voie de réalisation), soit environ 24% de notre plan d'investissements sur 8 ans ! Et cela pour des objets certes intéressants mais seulement pour une fraction de nos contribuables. C'est énorme ! C'est trop ! Et dans ces chiffres, la patinoire (ou faut-il encore dire les patinoires ?) est budgétisée à 15 millions. Or, nous avons appris que le projet retenu coûterait entre 16 et 21 millions de francs, avec une moyenne à 18 millions, soit 20% au-dessus de la somme budgétée.

Plusieurs contrevérités circulent pour mieux faire avaler ces sommes exorbitantes. La première consiste à dire que nous ne réalisons rien, que ces dernières législatures n'ont rien fait pour le sport. Or, ces cinq dernières années, nous avons fait énormément d'efforts pour réhabiliter, améliorer ou augmenter nos installations sportives, à tel point que les sportifs des autres communes nous envient énormément et sont attirés par Meyrin et ses installations exemplaires. En novembre 2001, nous avons voté CHF 1'900'000.- pour la salle de gymnastique de

Cointrin, en avril 2002, près de 2 millions pour la piscine de Livron, en juin 2002 CHF 980'000.- pour un nouveau dojo à Bellavista, en avril 2004 CHF 2'500'000.- pour les travaux de rénovation du complexe sportif de Maisonnex, en mai 2004 CHF 1'245'000.- pour la rénovation du stade des Champs-Fréchets et en décembre 2004 CHF 4'205'000.- pour la réalisation de terrains de foot et de rugby, soit un total de près de 13 millions de francs, sans compter les crédits d'étude et d'autres installations sportives tels le terrain de street-basket ou le skate-parc dont les coûts étaient insignifiants, mais l'utilité d'autant plus grande.

Une autre contrevérité consiste à présenter les Verts comme un groupe hostile à toutes les dépenses concernant le sport. Or, il se trouve que tous ces investissements que je viens de citer ont été soutenus par les Verts, parce qu'ils permettaient de préserver ou d'améliorer des installations largement accessibles à l'ensemble de la population, parce que, dans certains cas, ils permettaient des économies d'énergie et finalement parce que leurs coûts étaient raisonnables. Nous ne regrettons nullement ces investissements lorsque l'on voit par exemple le succès rencontré par le stade des Champs-Fréchets, y compris dimanche dernier malgré un froid glacial.

Or, ce soir, nous nous prononçons sur des tribunes, des buvettes, des vestiaires, des salles pour les clubs et non pas sur des installations sportives à proprement parler. Evidemment, il faut des vestiaires mais des vestiaires simples, compatibles avec les activités sportives. Nos investissements doivent être ciblés sur la pratique du sport et non sur le confort des spectateurs et des clubs. Oui, les collectivités publiques ont un devoir de soutenir les investissements dans le sport. Chaque année, le manque d'activité physique provoque en Suisse:

- 1.4 millions de cas de maladies;
- 2'000 décès;
- et coûte 1.6 milliards de francs de frais de traitements directs.

C'est pourquoi, nous nous opposons à ces luxueuses tribunes, estimant que le programme des tribunes ne respecte pas les priorités qui devraient être celles d'une collectivité publique en matière de sport.

Que l'on se plie à propos de ces tribunes aux exigences de la challenge league était déjà discutable, mais nous avons fini par nous y résigner. Nous avons bien vu que nous ne pouvions pas les modifier depuis Meyrin et nous ne souhaitons pas prêter le FC Meyrin dans son élan parmi les grands. Et puis, on nous avait promis qu'on resterait modeste, que l'on saurait raison garder, qu'à Meyrin, ce qui nous tenait à cœur est de pouvoir accueillir les jeunes qui désirent pratiquer un sport. Nous avons soutenu ce discours plaidant même en faveur de la réalisation d'un terrain de football supplémentaire.

Or, ce que l'on souhaite nous faire voter ce soir n'a rien à voir avec ces préoccupations. Il aurait fallu dès le départ donner deux contraintes :

- d'abord une contrainte financière : il est exclu, par exemple, de dépasser 7 millions pour une tribune;
- et ensuite les contraintes imposées par la Swiss football league pour que Meyrin puisse continuer d'évoluer en challenge league. C'était tout à fait possible. C'était indispensable.

Or, après nous avoir présenté un crédit de 13 millions, et après avoir exprimé la nécessité de réduire ce crédit d'au moins 20%, on en arrive à nous présenter comme un louable compromis un crédit de 11 millions qui permet de réaliser la tribune sans toucher au programme. Pourquoi ne pas nous avoir présenté ce crédit d'entrée s'il permettait de réaliser le programme souhaité par la commission des sports ? Sans doute, pour pouvoir nous faire accroire ensuite que ce nouveau montant était une bonne affaire, un compromis.

Nombreux sont les conseillers municipaux qui reconnaissent que les coûts envisagés sont trop élevés comme conséquence d'un processus qui ne fixait pas de limites financières aux projets architecturaux. Malheureusement, désireux de voir se réaliser ces projets chers à leur cœur, ils sont prêts à voter des crédits massifs pour ces projets mal taillés. Est-ce de la fatigue ? du clientélisme ? un désir de marquer son passage au Conseil municipal ? Peu importe ! Nous devons nous ressaisir et mettre un arrêt à cette folie !

Les Verts ont accepté des compromis lors des commissions sur la tribune, de façon à inciter leurs collègues du Conseil municipal à assouplir leurs positions sur les programmes qui soutendent les projets onéreux que nous avons à examiner. Ils se sont ralliés à un projet de tribune qui semblait faire l'unanimité du Conseil administratif et qui ne retardait que de six mois les travaux. Nous avons malheureusement observé que nos concessions étaient considérées comme des capitulations et que nos collègues se retranchaient sur leurs chers programmes sans céder un pouce ni faire la moindre concession de leur côté. Ceci nous fait craindre que nous ne soyons entraînés dans des dépenses au-dessus de nos moyens. Certaines dépenses sont certes revues à la baisse, mais comme il n'y a pas de modifications substantielles sur le programme, il est à craindre qu'elles ne servent qu'à nous faire avaler maintenant la pilule, quitte à prendre le risque de dépassements de crédits ultérieurs.

Certains conseillers municipaux refusent tout compromis, invoquant que nous sommes une commune riche, que les bonis des années écoulées nous incitent à investir rapidement dans la 5^e étape du centre sportif, que nous pouvons nous permettre actuellement ces investissements. C'est sans doute vrai, mais c'est une vue à très court terme et c'est une vision disproportionnée. A court terme, parce que d'autres investissements, ô combien plus importants, sont prévus pour ces prochaines années; disproportionnée compte tenu des difficultés financières de l'Etat de Genève. Si Meyrin a de l'argent à jeter par la fenêtre, l'Etat aurait tort de ne pas reporter une partie de ses charges sur la Commune. C'est également mal venu compte tenu de l'exclusion qui frappe de plus en plus de personnes ici en Suisse comme ailleurs dans le monde. Or le sport devrait être au service du partage et de l'entraide internationale. C'est du moins le souhait de notre ancien conseiller fédéral Adolf Ogi, souhait que nous partageons. Permettez-moi de citer un extrait de ses propos tenus le 10 mai dernier au Musée olympique de Lausanne : *"Le sport, de par sa capacité à influencer le développement humain dans tous les secteurs, peut ajouter une grande valeur au travail de coopération internationale et de développement. A une époque où les mots de "mondialisation" et de "profit" éclipsent tant de vies, le sport doit être perçu comme un moyen de se rapprocher de ceux qui ont le plus grand besoin de développement et d'y inclure ceux qui en sont totalement exclus."* De tels propos devraient nous inciter à redéfinir nos priorités et nos programmes en matière de sport. Il est

curieux que cela soit un ancien conseiller fédéral UDC qui doive nous rappeler ce devoir de solidarité. Sans doute le fait de parcourir le monde lui a-t-il ouvert les yeux sur des réalités que nous aurions tendance à oublier, obnubilés par nos préoccupations locales.

Nous refusons donc cette délibération et vous invitons à la refuser également :

- pour garantir une gestion équitable des deniers publics et éviter de laisser de lourdes dettes à nos enfants;
- pour éviter de voir augmenter la pression fiscale sur nos concitoyens;
- et pour pouvoir continuer à soutenir les diverses pratiques sportives de notre commune, qui permettent à tous nos concitoyens de s'épanouir et de préserver leur santé.

Nous pensons qu'avant de voter par petites tranches des sommes exorbitantes pour les différents modules de la cinquième étape, il faut d'abord se mettre d'accord sur une somme plafond qu'il est raisonnable ou acceptable d'investir dans l'intérêt général.

Nous voulons faire avancer ces projets rapidement. Aussi nous proposons au Conseil municipal d'abandonner dès aujourd'hui les trois projets (tribune, boulodrome, patinoire couverte) dans leur état actuel et de reprendre toute la 5^e étape en plafonnant les investissements à 25 millions de francs. Grâce aux travaux déjà faits, le Conseil administratif pourra lancer de nouvelles études pour ces trois projets avec des objectifs de coûts clairs, ce qui nous fera gagner beaucoup de temps dans les futures commissions. Nous estimons que cela induira un retard maximum de 12 mois mais des économies de 15 millions de francs environ. Le jeu en vaut bien la chandelle !"

M. Schweizer, qui déclare en premier lieu que les radicaux soutiennent le sport, et par conséquent le foot qui a besoin d'infrastructures, n'est pas rassuré par les déclarations que viennent de faire les membres de l'Alternative. De plus, il estime que ce n'est pas le moment de rediscuter des dimensions du projet puisque c'est le travail des commissions. Il rappelle que les conseillers ont travaillé tous ensemble sur ce dossier et considère que les propos précités sont un coup de couteau dans le dos de leurs collègues du Conseil municipal. Il indique que les membres de son parti sauront se rappeler de cette attitude peu collégiale le moment venu.

D'autre part, il relève que le programme dont il est question ce soir est ambitieux et que la conception des terrains de football et des tribunes tient compte des besoins spécifiques du club et de l'évolution de ses infrastructures. S'il note que ce projet peut paraître, suivant les bords politiques, titanesque, famélique ou modeste, lui-même considère que cette tribune sera de premier ordre pour les compétitions aux niveaux de la challenge league ou de la super league.

En outre, **M. Schweizer** fait remarquer que ce projet est en discussion depuis plus de cinq ans et en déduit qu'il est temps de le voter. En conséquence, il annonce que les radicaux approuveront cette délibération telle quelle, mais **M. Schweizer** rappelle toutefois qu'il ne s'agit que de l'une des étapes de l'aménagement du centre sportif municipal puisqu'il manque encore le boulodrome et la patinoire. Enfin, il signale que l'augmentation du coût de la construction a été estimée à 4.1% pour 2005 et en déduit que plus le Conseil tergiverse, plus les coûts vont augmenter.

M. Devaud, en tant que dépositaire de cette délibération qui date de neuf ans et au vu des travaux menés par le Conseil municipal relatifs à cette 5^e étape du centre sportif, se dit satisfait de voir qu'un projet, bien que cher, soit présenté ce soir permettant de réaliser une partie de cette 5^e étape. Il rappelle que les besoins ont été identifiés en commission tout au long de ces neuf ans et considère que leur concrétisation est nécessaire pour que les sociétés sportives puissent évoluer dans un cadre normal et en respectant les normes exigées par les organismes faïtiers. Il se dit donc surpris par les propos de M. Le Chevalier de Préville qui est membre du Conseil municipal depuis très peu de temps.

D'autre part, il ne sait pas comment le Conseil administratif a opéré pour mettre en œuvre le programme des travaux mais trouve également que les coûts sont importants. **M. Devaud** pense toutefois que ces coûts ont été occasionnés par le fait que le programme a été soumis aux architectes sans fixer de budget maximum.

Quoi qu'il en soit, il considère que la remise en question de la totalité du projet, qui implique de devoir refaire les études, va repousser le début des travaux d'une dizaine d'années, ce qu'il juge irréalisable, d'une part en raison des délais fixés par la Swiss football league et, d'autre part, parce que le Conseil administratif s'est engagé à réaliser les travaux demandés dans un proche avenir.

Pour **M. Devaud**, il faut mettre en balance les économies demandées avec le coût de nouvelles études ainsi que les conséquences d'une remise en question de ces travaux pour les clubs utilisateurs par rapport aux promesses qui leur ont été faites.

Il tient encore à revenir sur le fait que M. Tschudi s'étonne que la commission ait auditionné les membres du club de football en vue d'élaborer le programme des installations. A ce sujet, il lui fait remarquer que de nombreux aménagements sportifs ont été réalisés sans consulter leurs utilisateurs ni prendre acte des requêtes des organisations faïtières, et c'est pourquoi le Conseil doit constamment voter des délibérations ayant pour but d'essayer de répondre aux besoins spécifiques de ces sociétés. Bien qu'il approuve la remarque de M. Le Chevalier de Préville quant à la procédure suivie, il se demande donc s'il vaut vraiment la peine de tout remettre en question.

Pour **M. Devaud**, si cette délibération est refusée ce soir, la faute en reviendra à 100% au Conseil administratif. Il rappelle en effet que les démocrates-chrétiens ont souvent dit en commission qu'ils voulaient des aménagements à un prix raisonnable, en mentionnant, comme vient de le dire M. Charpier, que quand on construit une maison, on détermine auparavant si elle doit être luxueuse ou pas. Il estime que le Conseil administratif a donc commis une erreur très grave, dont il ignore si elle est due à la stupidité ou si elle est délibérée bien qu'il penche pour la deuxième hypothèse. Il relève que les conseillers municipaux ne sont certes pas tous favorables au sport mais tient à dire que la manière de travailler de l'Administratif le déçoit beaucoup et qu'il le juge responsable de la rupture de confiance avec le Municipal.

En conclusion, les membres de son parti ne souhaitaient pas arriver à des coûts aussi importants mais **M. Devaud** pense qu'il sera possible de corriger le tir pour le boulodrome et la patinoire. Il ajoute que les besoins en aménagements dont il

est question ce soir ont été identifiés et qu'une partie de la population est en attente de leur réalisation. Il rappelle encore les bienfaits apportés par le monde associatif et les installations sportives et revient sur les problèmes que rencontre actuellement la France dans certaines banlieues où manquent de tels équipements, ce qui fait que les jeunes s'ennuient. Il fait remarquer que les coûts engendrés par les émeutes sont bien supérieurs à ceux des infrastructures, tout en admettant encore une fois que le montant demandé ce soir représente une somme importante.

Enfin il pense que tous les conseillers sont proches de la population et ont envie de donner aux citoyens ce qu'ils attendent, soit en matière de culture, soit en matière de sport, car le monde associatif est le ciment de la société, et il termine en indiquant que remettre en question tout ce dossier serait une aberration.

M. Kirschmann tient à remercier M. Le Chevalier de Préville pour son intervention qui a conforté son parti dans sa décision de son parti de refuser le poste de collaborateur au service de l'urbanisme et des travaux publics. En effet, il constate que chaque fois que le Conseil municipal devrait voter un projet, il le renvoie aux calendes grecques. Dans ces conditions, il ne voit pas l'utilité d'engager du personnel supplémentaire.

Quoi qu'il en soit, il annonce que les libéraux voteront cette tribune, en ajoutant que la responsabilité de son coût est, à son avis, collégiale.

Enfin, **M. Kirschmann** ne comprend pas que la Commune accepte de dépenser des dizaines de millions pour faire couler de l'eau claire dans des tuyaux et qu'elle ne soit pas capable de réaliser un centre sportif, des crèches et des EMS pour le bien de la population.

M. Hulliger considère que certains sont en train de faire des procès d'intention alors qu'il estime qu'en matière de responsabilité, ils feraient bien de regarder également du côté du Conseil municipal.

Il poursuit par la déclaration suivante:

"Nous nous retrouvons ce soir devant un dossier qui a passablement voyagé, les diverses commissions concernées s'étant passées la patate chaude les unes après les autres. Il est vrai que cet objet a subi un parcours du combattant plutôt mouvementé. A l'origine, les fameuses tribunes dont il est question ce soir avaient été estimées à CHF 8 mio, prix que l'on pouvait qualifier de raisonnable à l'époque. Quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre que ce montant avait été largement sous-évalué lorsque nous reçûmes une nouvelle estimation après le retour des soumissions : CHF 13 mio. Lorsqu'il apprit la nouvelle, le Conseil municipal fut sérieusement ébranlé, resta sans voix quelques instants avant de s'offusquer face à une telle différence de coût. Il devait y avoir une erreur quelque part. Les explications fournies par les mandataires lors d'une commission des sports élargie ne suffirent pas à calmer l'ire de l'assemblée. CHF 13 mio. Pour des tribunes de foot. On nous refait le coup du stade de Genève ? Pour ce prix-là, on a droit à un programme complet validé par la commission des sports, comprenant d'une part les exigences de la challenge league et d'autre part les vœux pieux du FC Meyrin demandant quelques aménagements supplémentaires.

Dans cette affaire, nous avons manqué de clairvoyance. Nous avons établi un programme complet sans avoir la moindre idée de ce que tout cela allait nous

coûter. La douche fut froide. La première réaction fut de ruer dans les brancards et de crier au scandale en menaçant le SUTP de le pendre haut et court pour nous avoir bernés. Mais en accusant le SUTP de tous les maux, est-ce qu'on ne se trompe pas de cible. S'il faut trouver un responsable dans cette affaire, c'est du côté du Conseil municipal qu'il faut chercher. Nous avons pêché par omission. Les mandataires n'ont fait que répondre à nos attentes. Pour tenter de rectifier le tir, diverses commissions se sont penchées sur le berceau. Un mauvais compromis, mais un compromis tout de même, a pu être trouvé grâce à quelques économies consenties modifiant légèrement le programme initial. Gain de l'opération : CHF 2 mio.

Nous nous retrouvons donc ce soir avec une délibération d'un montant de CHF 11'091'000.-. Les socialistes sont conscients que nous nous sommes mis un colossal autogoal. Nous avons tendu le bâton pour nous battre. Notre erreur est d'avoir fait le travail à l'envers, à savoir établir un programme sans avoir une estimation potentielle des coûts. Il aurait été bien évidemment plus judicieux de fixer un montant et de voir ce que l'on pouvait avoir pour ce prix. Lorsque vous commandez quelque chose par correspondance, vous ne le faites pas sans savoir ce que ça va vous coûter. A la seule différence que lorsque vous achetez par correspondance, vous pouvez retourner la marchandise qui ne vous convient pas. Certains diront que nous n'avons qu'à faire la même chose. Renvoyons à l'expéditeur ce projet qui dépasse ce que nous avons prévu de dépenser. Mais au fait, qu'est-ce que nous avons prévu de dépenser ? CHF 8 mio ? Certainement pas en voyant le programme établi. Nous avons validé ce programme sans avoir la moindre idée de ce que ça allait nous coûter. Commander une Mercedes en espérant la payer le prix d'une Fiat 500 ne viendrait à l'esprit de personne. C'est pourtant ce que nous avons fait. Alors arrêtons de reporter la faute sur les autres. Prenons nos responsabilités. Soit nous acceptons le compromis précité, soit nous refusons ce projet de délibération, ce qui impliquerait un report de la réalisation plus ou moins long et coûteux, solution lourde de conséquences pour le FC Meyrin.

Personnellement je pense qu'il est trop tard pour faire machine arrière. Ce dossier a trop traîné par notre faute. Nous, conseillers municipaux, avons fait une grave erreur de jugement. A nous d'en tirer les conséquences. Le compromis proposé est certes un mauvais compromis mais je pense que nous ne pouvons que l'accepter ou, tout au moins, ne pas le refuser. A nous, conseillers municipaux de retenir la leçon et de nous montrer plus responsables à l'avenir. D'autres grands projets sont en marche. Faisons preuve d'humilité afin de ne plus nous laisser entraîner dans des projets dépassant nos capacités financières. Pour cela, nous, socialistes, exigeons qu'à l'avenir, un montant pré-défini soit fixé avant de lancer quelque étude que ce soit. Aux mandataires de nous dire ce que nous pourrions avoir pour ce prix-là. Le dossier des tribunes n'est pas le seul à avoir subi les affres du Conseil municipal. Combien de fois avons-nous lancé des études concernant divers projets pour nous exclamer, lors du retour des soumissions, que c'était trop cher payer ! Si nous voulons enrayer ce mécanisme, nous devons absolument mettre en place un nouveau mode de travail permettant de mieux suivre les dossiers. Un premier pas dans ce sens devrait être franchi dès demain en commission des travaux.

Pour en revenir à la problématique du Centre sportif, nous sommes d'avis que nous pouvons fixer un montant global concernant les installations futures, montant qui pourrait fluctuer à la hausse comme à la baisse suivant la capacité d'auto-financement du moment.

En ce qui concerne le projet de délibération demandant d'ouvrir un crédit de CHF 11'091'000.- pour les tribunes, les socialistes ne s'y opposeront pas. Il en sera de même en ce qui concerne la demande de crédit de CHF 532'000.- destiné à l'agrandissement de l'espace piscine que nous approuverons sans réserve."

M. Le Chevalier de Prévile considère qu'une économie de 15 mio de francs sur l'ensemble des travaux, telle qu'il l'a proposée, permet de financer des études supplémentaires, ce d'autant plus que la plupart des études déjà menées pourront être réutilisées pour la refonte du programme.

D'autre part, s'il conçoit que ce dossier est en discussion depuis longtemps et que beaucoup d'efforts et d'argent y ont déjà été investis, il estime cependant qu'il vaut mieux renoncer à un projet que de le poursuivre à tout prix. Il considère également que le processus ayant permis d'aboutir à cette délibération était erroné et que le problème a été pris à l'envers, mais ne souhaite toutefois en faire porter la faute à personne.

En résumé, **M. Le Chevalier de Prévile** aimerait simplement amener les membres de cette assemblée à prendre une décision politique courageuse en acceptant de prendre un peu de retard afin d'économiser une somme substantielle, malgré une augmentation de 1 à 2% du coût des travaux. A ce sujet, il rappelle que le coût total prévu pour la 5^e étape du centre sportif municipal représente une augmentation de quasiment 70% par rapport à l'objectif financier évoqué. En effet, il était alors question de 8 mio de francs pour les tribunes et de 10 à 15 mio pour la patinoire alors que ces infrastructures sont actuellement estimées à 40 mio de francs.

En conclusion, **M. Le Chevalier de Prévile**, qui relève que M. Devaud a appelé les conseillers à prendre des positions politiques fortes, invite l'assemblée à mettre en pratique cette idée et par conséquent à réfléchir à sa proposition. Il tient encore à rappeler qu'il n'est pas opposé à la construction de cette tribune, du boulodrome et de la patinoire, mais souhaite simplement que ce dossier soit réétudié dans les 12 prochains mois.

Pour **M. Schweizer**, il faut arrêter de penser car on ne va pas refaire ce soir les commissions; il s'agit maintenant de voter ou de refuser ce projet. Quoi qu'il en soit, il ne trouve pas normal que l'on se retrouve dans une complète confusion ce soir parce que, soudain, certains estiment le projet trop onéreux et craignent la réaction de la population. Il considère que le club de football est pris en otage et fait remarquer que ce dernier devra rendre des comptes à sa fédération. Or, les conseillers savent que si la Commune ne construit pas les tribunes et le stade, le club se trouvera relégué sur le tapis vert. **M. Schweizer** reconnaît qu'il pourrait être relégué en raison de ses résultats sur le terrain mais lui-même croit en cette équipe et trouve important que l'assemblée lui montre son soutien.

Par ailleurs, il relève que cette infrastructure représente une augmentation du patrimoine de la Commune.

En conclusion, s'il admet que le montant de cette délibération est élevé, il estime cependant qu'il fallait tirer la sonnette d'alarme bien plus tôt. Par conséquent, ce soir, les conseillers doivent avoir le courage politique d'aller de l'avant.

Mme De Weck Haddad souhaite répondre à M. Schweizer, au nom de M. Tschudi qui, en tant que président, ne peut prendre la parole. A cet effet, elle rappelle que ce dernier, ancien Meyrinois et membre de la commission des sports depuis longtemps, a dès le début attiré l'attention des commissaires sur le fait que le programme était trop ambitieux et que si l'on se basait uniquement sur les besoins exprimés par les clubs, on aurait à faire face à des demandes excessives qui relèveraient plutôt du confort que de l'utilitaire.

M. Brulhart n'approuve pas l'analyse de M. Le Chevalier de Prévaille car s'il reconnaît que des erreurs ont été commises, il fait remarquer que plus on remet l'étude de ce projet sur le tapis, plus il sera onéreux. En effet, chaque année les coûts de construction augmentent et on va également vers une augmentation des taux d'intérêt. Il ne pense donc pas que l'on pourra faire des économies en repoussant le vote de ce dossier et c'est pourquoi il approuvera cette délibération.

M. Devaud précise, à l'intention de M. Hulliger, que lorsqu'un programme élaboré en fonction des travaux menés en commission est remis aux mandataires, ceux-ci doivent pouvoir dire qu'il est trop important par rapport à une somme donnée et c'est pourquoi il juge indispensable de définir un coût global pour tout projet. Or, il a le sentiment que le programme des aménagements a été proposé aux mandataires en leur disant de faire ce qu'ils avaient envie, et que ceux-ci se sont alors d'autant plus empressés de proposer quelque chose de pharamineux que Meyrin n'avait plus de dettes. Il reconnaît qu'il ignore de quelle manière les choses se sont passées mais il considère toutefois que la responsabilité du coût de ce projet n'incombe pas au Conseil municipal qui a pour fonction de déterminer les besoins par rapport aux souhaits. Un coût de réalisation doit ensuite être fixé, les mandataires pouvant dire ensuite ce qu'il est possible de faire avec la somme à disposition. **M. Devaud** estime que si l'on avait travaillé de cette manière, une partie des aménagements serait déjà probablement réalisée.

En conclusion, il n'accepte pas de prendre la responsabilité du problème auquel est confronté le Municipal ce soir, et il estime que la commission des sport a travaillé de manière correcte.

M. Charpier est convaincu qu'il aurait été possible de réaliser la totalité du programme déterminé à un coût de 8 à 9 mio de francs, tout en construisant une belle infrastructure, car c'est une question de conception.

M. Ballaman, en tant que membre de la commission des sports depuis plusieurs années, signale que celle-ci a souvent dû travailler dans l'urgence.

D'autre part, il note que le Conseil doit faire face ce soir à des engagements pris vis-à-vis de la Swiss football league, en rappelant que le budget pour le terrain de football a déjà été voté et que les travaux sont en voie de finalisation. Il s'agit donc de poursuivre dans cette voie.

M. Ballaman relève qu'il a surtout été question de la manière de traiter ce genre de dossier et rappelle que plusieurs professionnels ont dit que la Commune était juste dans la cible. Il ajoute que le Municipal a eu confiance en ceux qui ont estimé ces travaux à 8 mio de francs et pensé que cette somme suffirait pour la construction des tribunes. Comme l'a dit M. Devaud, si les aménagements prévus étaient irréalisables avec le budget octroyé, les mandataires le diraient.

Il termine en indiquant que certains des conseillers qui refuseront ou s'abstiendront de voter ce crédit le feront parce qu'ils veulent garder la possibilité de réaliser des investissements futurs pour le sport, avec le souhait de répondre aux exigences des clubs, des fédérations ainsi que de la population.

M. Ducrot note que l'on discute de la construction d'une tribune pour le football depuis 9 ans et précise qu'une structure provisoire a été aménagée entre-temps. Pour lui, il est donc erroné de dire que cette construction fait suite à une requête de la challenge league mais il reconnaît cependant que l'ascension du FC Meyrin en ligue supérieure a accéléré le processus.

En outre, s'il trouve logique que cette construction doive respecter des normes, comme pour toute infrastructure sportive, il fait toutefois remarquer que celles-ci ont un coût. Néanmoins il juge important d'en tenir compte si l'on veut réaliser un aménagement cohérent qui tienne plusieurs années.

D'autre part, il estime que les conseillers doivent être conséquents avec leurs décisions en rappelant que ceux-ci ont voté des modifications de zones au centre de la cité concernant notamment le terrain de football A, qui comprend également des vestiaires. Or, il a toujours été dit en commission des sports que, pour respecter le programme, il fallait concentrer à un endroit précis l'ensemble des installations nécessaires pour le football.

Pour **M. Ducrot**, il ne s'agit pas de dire que ce n'est pas un sport pour tous, d'autant moins que c'est le sport le plus pratiqué dans la Commune puisque le FC Meyrin comprend 600 membres dont plus des deux tiers ont moins de 18 ans. Il pense que cette tribune est un investissement, certes onéreux, et il reconnaît que le Conseil administratif ayant été surpris de son coût, il a décidé de rechercher des économies. Toutefois, les normes fixées par l'Etat ont occasionné une augmentation des coûts, de même que la mise en pratique de la notion de développement durable avec l'installation de panneaux photovoltaïques. En résumé, il fait remarquer que ce n'est pas le nombre de places assises qui a été déterminant pour le coût mais le fait qu'il a été souhaité regrouper tous les équipements pour le football en bas de la zone sportive.

En conclusion, il ne comprend pas que M. Le Chevalier de Préville, qui prétend vouloir défendre le sport, parle d'exclusion alors que l'on souhaite construire un stade pour 600 personnes. Comme il l'a toujours dit, à terme il faudra que la planification de toutes les installations sportives soit la responsabilité de l'administration, et plus particulièrement du service des sports, et non pas des clubs ou des associations. Cependant, il ne voit pas où est la folie quand il s'agit de faire en sorte que 600 jeunes puissent pratiquer leur activité favorite.

Enfin, il se souvient avoir entendu les mêmes débats pour le Forum Meyrin alors qu'il était conseiller municipal il y a plusieurs années, alors que tous se félicitent aujourd'hui de cet équipement.

M. Le Chevalier de Préville rappelle que les Verts veulent également la réalisation de ces équipements et rappelle que le terme "exclusion" provenait uniquement d'une citation de l'ancien conseiller fédéral Adolf Ogi. Il précise que le seul problème est le coût de ces infrastructures et il note que tous semblent d'ailleurs du même avis quant au fait que le problème est dû à la manière dont on est arrivé à ce montant. C'est pourquoi il propose, sans tout recommencer, de modifier la procédure en demandant aux mandataires ce qu'ils peuvent proposer

pour un montant déterminé car, selon des chiffres articulés par des professionnels, il a la certitude que l'on peut réaliser les tribunes, le boulodrome et la patinoire couverte pour 25 mio de francs. Il aimerait donc avoir la confirmation de cette assertion.

M. Sansonnens tient à revenir sur le fait que M. Devaud ait dit que le Conseil administratif était responsable à 100% de la situation dans laquelle on se retrouve ce soir et qu'il avait commis une erreur très grave. Il admet qu'il est de bonne guerre, quand on n'a plus d'arguments lors d'un débat politique, de tirer les dernières cartouches contre l'Administratif. Toutefois, il trouve les propos de M. Devaud d'autant plus intolérables que, derrière le conseiller administratif délégué aux constructions, il y a des collaborateurs auxquels il ne pourra pas reprocher de venir déposer leur démission le lendemain. Ces propos sont donc inacceptables vis-à-vis des employés de la Commune mais également des mandataires. **M. Sansonnens** précise en effet que l'équipe pluridisciplinaire qui a travaillé sur ce dossier l'a fait au plus près de sa conscience, sur la base du programme défini et dans le respect de tous les règlements et exigences. C'est donc un manque de respect pour les entreprises dont fait partie M. Devaud, qui ont rempli les soumissions ayant permis l'élaboration de ce dossier.

M. Sansonnens rappelle encore que chaque fois que l'on réalise quelque chose de ce type, il s'agit d'un prototype. Il ajoute que, pour d'autres projets, les coûts ont été communiqués aux membres du Conseil, les économistes de la construction ayant été impliqués pour déterminer les prix au stade des avant-projets et des études parallèles. Il admet que l'on pourrait aller dans le sens inverse en fixant un montant et en demandant aux architectes et groupes d'études de définir un projet pour le coût donné mais ceux-ci demanderaient alors quel est le programme. En ce qui concerne les tribunes, **M. Sansonnens** indique que le groupe d'étude a travaillé sur la base du programme qui lui a été soumis et rappelle qu'il lui a souvent été reproché de ne pas faire ce qui lui avait été demandé.

Enfin, il se dit sceptique quant à la possibilité de réduire le coût de ce projet à 8 mio de francs et considère que, pour ce faire, il faut modifier le programme et revoir l'organisation des bâtiments.

En conclusion, il accepte de porter l'entière responsabilité de ce dossier mais en aucun cas ne veut la reporter sur ses collaborateurs et les mandataires qui ont travaillé sur ce dossier, qui ont présenté un projet établi sur la base d'un programme discuté depuis 8 ans.

Plus personne ne demandant la parole, il est passé au vote de la **délibération No 30a/2005**

relative à une demande de crédit de CHF 11'091'000.- destinée à la réalisation d'une tribune, ainsi que des aménagements extérieurs du stade de compétition

Vu la délibération prise par le Conseil municipal, en date du 27 janvier 2004, ouvrant un crédit de CHF 920'000.- destiné à l'étude de la 5^{ème} étape de réalisation du centre sportif municipal;

Vu l'étude réalisée par le groupe pluridisciplinaire mandaté, ainsi que les résultats de la mise en soumission des travaux;

Vu la résolution adoptée par le Conseil municipal en séance du 16 novembre 2004, validant la révision de l'image directrice du centre sportif;

Vu les exigences et délais imposés par la Swiss football league;

Vu la délibération prise par le Conseil municipal, en date du 7 décembre 2004, ouvrant un crédit de CHF 4'205'000.- destiné à la construction d'un terrain de football et d'un terrain destiné à la pratique du rugby, ainsi qu'à la rénovation d'un terrain de football dans le cadre de la 5^{ème} étape de réalisation du centre sportif;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 juin 1984 instituant un Fonds d'art contemporain;

Vu les rapports des commissions de l'urbanisme et des finances conjointe, des sports, des finances et des travaux publics,

Le Conseil municipal, dans sa séance du 22 novembre 2005,

DECIDE

PAR 18 OUI, 4 NON ET 6 ABSTENTIONS

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 11'091'000.-** destiné à la réalisation d'une tribune ainsi que des aménagements extérieurs du stade de compétition,
 2. qu'une somme de CHF 114'000.- sera prélevée sur le montant précité et attribuée au Fonds d'art contemporain,
 3. de comptabiliser la dépense nette prévue s'élevant à CHF 11'091'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
 4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 11'091'000.-
;
 5. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 11'091'000.- de la manière suivante:
 - CHF 9'898'100.- Construction en 30 annuités
 - CHF 1'192'900.- Mobilier, installations techniques
et en 10 annuités,
Fonds d'art contemporain
- qui figureront au budget de fonctionnement dans la rubrique 34.331 dès 2007.

17. Délibération relative à une demande de crédit de CHF 532'000.- destiné à l'agrandissement de l'espace dédié à la piscine (projet No 32a/2005). Rapports des commissions de l'urbanisme et des finances conjointe (Mme Ecuyer, R) et des travaux publics (M. Iswala, S)

Mme Ecuyer donne lecture du rapport de la commission de l'urbanisme et des finances conjointe du 22 septembre 2005, tenue sous la présidence de MM. Girardet et Boccard:

"Comme déjà mentionné dans mon précédent rapport sur cette même commission, les objectifs du Conseil administratif pour diminuer les coûts d'une partie de la cinquième étape du centre sportif prévoient de ne pas toucher au crédit de CHF 532'000.- dédié à l'agrandissement de l'espace piscine. Ce point n'a suscité aucune opposition et la commission des finances s'est prononcée à l'unanimité en faveur de cette délibération, après que la commission de l'urbanisme a accepté de poursuivre les démarches concernant les trois délibérations.

Vote de la commission des finances : qui accepte la délibération No 32/2005 pour un montant de CHF 532'000.- ? Oui à l'unanimité, soit 9 oui."

M. Iswala donne lecture du rapport de la commission des travaux publics du 9 novembre 2005, tenue sous la présidence de M. Hulliger:

"Selon M. Kobler, il s'agit de réaliser un nouveau cheminement le long de la piscine d'où des aménagements extérieurs pour un montant de CHF 441'000.-. Les déblais des travaux annexes sont utilisés pour modeler le terrain et adoucir les courbes inesthétiques sur le plan.

M. Sansonnens précise que les aménagements auront lieu parallèlement aux aménagements extérieurs de l'enceinte du terrain de football.

M. Hulliger procède au vote: Qui accepte la délibération No 32/2005 ? Elle est acceptée à l'unanimité."

Personne ne souhaite s'exprimer et **M. Tschudi** met au vote la **délibération No 32a/2005**

relative à une demande de crédit de CHF 532'000.- destiné à l'agrandissement de l'espace dédié à la piscine

Vu la délibération prise par le Conseil municipal, en date du 27 janvier 2004, ouvrant un crédit de CHF 920'000.- destiné à l'étude de la 5^{ème} étape de la réalisation du centre sportif municipal;

Vu l'étude réalisée par le groupe pluridisciplinaire mandaté, ainsi que les résultats de la mise en soumission des travaux;

Vu la résolution adoptée par le Conseil municipal en séance du 16 novembre 2004, validant la révision de l'image directrice du centre sportif;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 juin 1984, instituant un Fonds d'art contemporain;

Vu les rapports des commissions de l'urbanisme et des finances conjointe et des travaux publics,

Le Conseil municipal, dans sa séance du 22 novembre 2005,

DECIDE

PAR 28 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 532'000.-** destiné à l'agrandissement de l'espace dédié à la piscine,
2. qu'une somme de CHF 5'000.- sera prélevée sur le montant précité et attribuée au Fonds d'art contemporain,
3. de comptabiliser la dépense nette prévue s'élevant à CHF 532'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 532'000.-;
5. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 532'000.- de la manière suivante :
 - CHF 5'000.- Fonds d'art contemporain en 10 annuités,
 - CHF 527'000.- Aménagements extérieurs en 30 annuitésqui figureront au budget de fonctionnement dans la rubrique 34.331 dès 2007.

* * *

18. **Rapport du délégué au comité du centre de loisirs (Maison Vaudagne)**
(M. Iswala, S)

Septembre 2004 - juin 2005

Introduction

Pour rappel l'Association Maison Vaudagne, créée le 8 décembre 1964, a fêté en 2004 ses 40 ans d'existence. La Maison Vaudagne accueille aujourd'hui des enfants, des adolescents, mais aussi des associations ou habitants de Meyrin à diverses occasions. Des professionnels y proposent des cours, stages et ateliers. Cette demeure géographiquement fait le lien entre le "Vieux-Meyrin" entouré d'un nouveau quartier composé de villas et de petits bâtiments, et la cité d'immeubles implantés autour du centre commercial et le quartier de Champs-Frêchets. Le comité de gestion est composé de bénévoles.

Vie et rôle de la Maison Vaudagne

Cette année a été particulièrement marquée par le départ en août 2005 de Johanna Stauffer, animatrice qui représentait un pilier de la Maison Vaudagne ayant œuvré dans cette maison depuis 30 ans, puis celui de Martine Perrochet, animatrice. L'équipe d'animation est composée de 6 animateurs, 1 stagiaire-animatrice et 9 moniteurs permanents.

En remplacement de Mmes J. Stauffer et M. Perrochet, Enrique Delgado, animateur, sera engagé au 1^{er} septembre 2005.

Ce lieu est tout d'abord :

- un partenaire éducatif pour les familles, les jeunes et les enfants,
- un partenaire associatif dans le réseau socioculturel et éducatif de Meyrin
- un lieu d'écoute, de rencontre et de convivialité
- un cadre où les différents acteurs, individuels, groupes ou associations peuvent mettre en œuvre des projets.

L'année a été marquée par la reprise de la parution du journal associatif "Vaudagne Infos".

Conventions Commune Maison Vaudagne

Les restrictions budgétaires ont pour conséquence la création de nouvelles conventions entre l'Etat, les communes, la Fondation pour l'animation socio-culturelle (la FAS'e) et les centres de loisirs genevois.

Le texte de la convention Commune-Vaudagne a été remis le 19 novembre 2004 à la mairie de Meyrin.

Projets institutionnels

Tous les centres ont été sollicités par la FAS'e pour redéfinir un projet institutionnel qui devra voir le jour avant fin 2005.

Activités de l'été

Secteur enfants : le nombre important d'inscriptions pour le centre aéré de l'été n'a pas permis de répondre à toutes les demandes. Le nombre de places est passé de 56 à 64.

Secteur préados : les inscriptions pour les semaines découvertes étaient au complet, une demande pour plus de semaines et plus de places est demandée pour les années à venir.

Secteur ados : un nombre croissant de jeunes est désireux de participer aux activités de l'été. Des projets à ce sujet sont en cours pour 2006.

Activités du mercredi

Mercredi de ski pour les 4-10 ans

Afin de mieux encadrer les enfants, un professeur de ski a été engagé à raison de 2 heures de cours.

Mercredi accueil pour les 4-10 ans

Activités sportives, culturelles, culinaires, d'expression, etc. leur ont été proposées.

Centres aérés pendant les vacances scolaires

Février

Journées de ski ou accueil à la Maison Vaudagne.

Pâques et octobre

Accueil à la Maison Vaudagne

Il est à souligner la grande liste d'attente, tant pour les mercredis que pour les semaines de centre aéré.

Activités préados 10-13 ANS (nouvel accueil qui a débuté le 6 avril 2005)

Cet accueil a eu lieu dans les locaux en sous-sol de l'école de Meyrin-village jusqu'à l'été 2005. La majorité des enfants est passée du secteur enfants au secteur 10-13 ans. Ce nouveau secteur vise à favoriser l'autonomie. Nous signalerons que 13 à 16 enfants ont bénéficié de cet accueil encadrés par un animateur et un moniteur. Les activités ciblées étaient beaucoup plus sportives et culturelles.

Animation été pour les ados – Entre 2

Durant l'année scolaire

L'Entre 2 est un lieu de rencontre, de détente et de partage permettant de se réunir et de participer à des projets socioculturels. Il permet également d'assurer des activités et des accueils pour les jeunes afin de créer le lien et faire une prévention auprès des adolescents. Les activités suivantes s'y passent : atelier Rap, atelier boxe, foot en salle. Les vendredis soirs : discos mois (environ 70 à 120 jeunes sont présents), soirées d'anniversaires, soirées repas pour tous ou des sorties.

Durant les petites vacances scolaires

Accueil avec horaire élargi.

K-Fête

Dissolution de la K-Fête

Dès le mois de mars 2005, **la K-Fête a été intégrée à la Maison Vaudagne.**

En raison de la non-conformité de l'aménagement vétuste de la cuisine de la K-Fête, un projet d'aménagement est en cours à la mairie.

La K-Fête, restaurant et espace d'accueil libre pour ados et tout public, est ouvert les jours de cours de 11h30 à 14h30. Les repas sont organisés par les cuisines scolaires de Meyrin.

Diverses activités au sein de la Maison Vaudagne

- Veillée contes le 29.01.2005
- Ateliers familles poterie le 26.02.2005
- Sortie parents-enfants : luge au Jura le 27.02.2005
- Assemblée générale le 14 mars 2005
- Sortie animaux le 19 mars 2005
- Fête des amis de la Maison Vaudagne le 6 novembre 2004 (clowns, apéro, repas musiques et danses populaires)
- Organisation Chili Danza le 19 novembre 2004
- Organisation Association Urunana le 27 novembre 2004
- Organisation Association Tonga Soa le 4 décembre 2004
- Soirée du 40^e anniversaire de la Maison Vaudagne le 8 décembre 2004

L'objectif est de réaliser les différentes actions qui visent le renforcement des liens associatifs et la reconnaissance des actions menées par les associations sur le terrain.

Divers

Au vu de la dangerosité des jeux extérieurs de la Maison Vaudagne, ceux-ci ont été enlevés rapidement. Pour l'instant aucun aménagement n'a encore été fait sur cet emplacement.

* * *

19. Rapport de la déléguée à la Commission consultative intercommunale transfrontalière (CCIT) (Mme Ecuyer, R)

Rapport annuel 2004-2005

Pendant cette deuxième année durant laquelle j'ai assuré la co-présidence (à la suite de Mme Girardet) pour la commune de Meyrin avec Mme Le Sourd pour celle de Prévessin, la CCIT s'est réunie quatre fois en séance plénière: soit le 22 septembre 2004 à Ornex, le 2 février 2005 à Dardagny, le 11 mai 2005 à Ferney et le 9 novembre 2005 à Meyrin où les conseillers municipaux ont été invités afin de faire plus ample connaissance avec cette commission et ses membres.

Je rappelle que chaque plénière se tient alternativement en France et en Suisse. Elle comporte un volet administratif et un autre où l'on fait appel à des intervenants qui abordent des sujets d'intérêt général et transfrontalier.

A Ornex, en septembre 2004, M. Claude Haegi, ancien conseiller d'Etat genevois nous a présenté la FEDRE (Fondation européenne pour le développement durable des régions) dont il est le président. Cette fondation a pour objectif de promouvoir le développement durable dans le domaine de l'économie, de l'environnement et du social pour l'ensemble des régions d'Europe, de renforcer la dimension régionale des activités politiques et économiques et de favoriser le développement endogène au niveau local et régional. Les programmes en cours s'articulent autour de l'organisation de forums économiques et régionaux dont découlent des activités concrètes et proches des citoyens.

A Dardagny, en février 2005, nous avons été informés d'un projet culturel intitulé "Par dessus le mur de l'écriture" qui en est en 2005 à sa quatrième édition.

D'autre part, nous avons pris connaissance d'un projet territorial transfrontalier présenté par MM. Reymond Schaffert, urbaniste, et Daniel Marco, architecte, membres du groupe "Genève, cinq cents mètres de ville en plus". Il s'agit de la réflexion d'un groupe pluridisciplinaire d'urbanistes, d'ingénieurs et d'architectes sur une évolution possible de la Genève actuelle vers une nouvelle Genève, en tenant compte du fait qu'en raison de nombreux facteurs économiques, sociaux et politiques, l'urbanisation du territoire transfrontalier ne fait plus de doute. Cette vision d'avenir a suscité de nombreuses questions et a beaucoup intéressé l'auditoire.

En mai, nous nous retrouvions à Ferney-Voltaire où nous avons eu, d'une part, le plaisir d'accueillir comme membre de la CCIT la commune de Collex-Bossy et, d'autre part, d'apprendre le retrait de la commune de Dardagny pour fin 2005.

Les intervenants de la soirée, M. Vartan Sirmakès, co-fondateur de la marque Frank Muller, son fils Sassoun et M. Krikorian, respectivement directeur et gérant de la société d'horlogerie Technosert France sise à Prévessin, nous ont présenté les problèmes posés à une industrie suisse qui souhaite s'implanter en France, que ce soit aux niveaux administratif, fiscal ou de l'emploi.

A Meyrin, le 9 novembre, il a été procédé au renouvellement des co-présidents pour deux ans. La commune de Satigny a présenté M. Claude Guinans et M. Philippe Poget qui assureront leur mandat une année chacun, et la commune de Saint-Genis, M. Pietro Martucci. Tous trois ont été élus par acclamations.

Après l'examen du budget 2006 rapidement voté, (ce qui nous change de l'étude du budget communal!), M. Mathieu Menghini, le nouveau directeur du Forum Meyrin nous a passionnés par son approche philosophique de la culture. Une verrée amicale a permis aux conseillers municipaux présents de prendre contact avec les délégués des communes de la CCIT.

Activités des groupes de travail:

Jeunesse: poursuite de l'étude des divers organismes qui s'occupent des adolescents en France comme en Suisse et mise en contact des responsables pour des échanges de vue, voire des expériences communes. Dans cette optique, nous avons reçu une délégation du parlement des jeunes de Meyrin avec les responsables des conseils municipaux d'enfants de Thoiry et de Prévessin. Les nombreuses différences entre ces deux "parlements" ont donné lieu à des contacts intéressants.

L'association Transit est venue parler de son travail avec les jeunes en rupture avec leurs homologues français et des échanges d'expériences fructueux ont eu lieu.

Le point fort de cette année a été sans aucun doute l'organisation d'une journée de rencontre entre deux classes de CM1 de Thoiry et deux 4P de Bellavista dans le cadre d'une action citoyenne transfrontalière. Cette journée du 3 mai placée sous le signe de l'amitié transfrontalière symbolisée par "l'Allondon", rivière qui, à la fois, nous sépare et nous relie, comprenait une sensibilisation à la protection de la nature, des ateliers de découverte du milieu naturel, un ramassage des détritiques le long de la rive et s'est terminée par un monstre pique-nique en commun aux Granges de Malval.

La vidéo réalisée par Thierry Ruffieux, présentée le 9 novembre à la plénière, retrace joliment cette sortie.

Communication: le budget pour l'amélioration du site ayant été accepté, le choix de la commission, après examen de plusieurs offres, s'est porté sur la société Kwao (France) pour la gestion du site internet de la CCIT, www.ccit-info.org.

Son contenu a été entièrement repensé et relooké afin de le rendre plus attractif et nous vous conseillons de vous y référer. Deux membres français et deux membres suisses ont reçu une formation de "webmasters" afin d'assurer la mise à jour permanente du site.

La communication "papier" par le biais des journaux communaux a quelque peine à s'imposer malgré l'ouverture donnée par leur rédaction, particulièrement à Meyrin où un espace est réservé chaque mois dans *Meyrin Ensemble* pour annoncer un événement intéressant dans une des communes de la CCIT.

Trans 2005: Ferney-Voltaire a accueilli le samedi 10 septembre l'édition 2005 de la Trans, sixième du nom. Pour redynamiser l'élan transfrontalier auprès de la population et des élus, le comité d'organisation a opté pour une manifestation sur un seul jour en un seul lieu.

Les éléments les plus populaires ont été gardés, soit:

- La randonnée cycliste qui a parcouru les routes des communes de la CCIT sur une trentaine de kilomètres, a rassemblé plus de 75 participants dont Mme la Maire de Meyrin.
- La dictée concoctée par Robert F. Rudin dit Trinquedoux, écrivain meyrinois, a eu lieu l'après-midi, à la suite du repas exotique préparé par les anciens Marmousets de Ferney. Elle a réuni 55 fanatiques de l'orthographe âgés de 7 à 77 ans.

Des animations diverses pour grands et petits ont été organisées et ont remporté un beau succès. Si les participants ont passé une excellente journée, on peut toutefois regretter le peu d'élus communaux qui étaient présents malgré l'invitation qui leur a été adressée.

Le but de la CCIT est d'intensifier les relations transfrontalières et le politique est aussi concerné. C'est pourquoi je souhaite que la séance plénière à laquelle vous avez pu assister le 9 novembre dans la salle du Conseil municipal vous aura persuadés que la CCIT, bien qu'elle n'ait qu'un rôle consultatif, est un organe de communication à ne pas négliger.

* * *

20. Projets de résolutions

Néant.

* * *

21. Projets de motions

Néant.

* * *

22. Propositions individuelles

M. Wyss fait la proposition suivante relative aux hydrantes rouges:

"Je demande au Conseil administratif de faire installer des plaquettes portant les indications suivantes: "Service du feu, le numéro de l'hydrante, le numéro de la conduite avant branchement de l'appareil et le type de réseau ainsi que les coordonnées en mètres et en décimètres nécessaires à repérer l'emplacement de l'hydrante.

Les hydrantes souterraines étant indiquées par une plaque avec toutes les informations nécessaires à leur utilisation, je me suis demandé pourquoi les hydrantes rouges n'avaient pas ces plaquettes, d'autant qu'en ville, toutes les hydrantes rouges ont des plaquettes donnant ces indications.

Si vous téléphonez pour un problème d'hydrante au SIS ou aux SIG, on vous demande le numéro de celle-ci. Actuellement, on ne peut pas leur donner ce numéro. Ce n'est pas normal, c'est une question de sécurité d'avoir le même procédé que pour les hydrantes souterraines qui doivent avoir une installation en ordre et prête pour l'utilisation."

M. Ducrot ne peut répondre dans l'immédiat et va demander à ses services de vérifier si les installations sont conformes à la législation.

* * *

23. **Questions**

Néant.

* * *

La séance est levée à 0h10/SH.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 12 janvier 2006.

Le 1er Secrétaire:

Le Président:

Didier SCHWEIZER

Pierre-Alain TSCHUDI